

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE - N° 12802 - 4,50 F

Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine

JEUDI 27 MARS 1986

Le retour du Père Joseph

Les relations extérieures — ou, dans la terminologie remise en honneur, les affaires étrangères — ne tolèrent pas, par définition, le découpage. Un Etat ne peut avoir, hors de ses frontières, qu'une seule volonté, une seule action et une seule voix. A cet égard, l'accord conclu entre le premier ministre et le président de la République sauvegarde l'essentiel. M. Mitterrand, dont les prérogatives sont « intangibles », a écarté du Quai d'Orsay des hommes qui eussent pu le gêner dans les trois grands dossiers où il entend exercer plus qu'un simple droit de regard : les affaires européennes — où il n'a pas voulu de secrétaire d'Etat spécialisé, — les relations Est-Ouest et la défense.

Pour éviter tout accrocs, la direction de la diplomatie a été confiée à un « grand professionnel » : M. Raimond, ambassadeur à Moscou, dont la première visite à Paris — et cela ne tient pas seulement au protocole — a été pour le président de la République. Même si le gouvernement, comme l'affirme M. Joseph, n'est pas « celui du président », il est bien celui de la France, qui ne peut laisser s'installer la zizanie au sommet. Le reste est affaire de compromis et, en quelque sorte, de savoir-vivre. Ainsi il va falloir déterminer comment sera représentée la France à la conférence de Tokyo.

Dans les affaires africaines — qui ne sont pas vraiment étrangères tant les liens entre Paris et ses anciennes colonies sont étroits et multiples, — le retour de M. Foccart, nommé conseiller de M. Chirac, a surtout valeur de symbole. Souvent accusé, ou du moins soupçonné, de procédés « oligiques », l'homme des « réseaux » prend, à soixante-treize ans, une revanche sur ses détracteurs. Au demeurant, il n'avait pas perdu au cours des dernières années — les Africains étant généralement en amitié — ses innombrables contacts et ses entrées auprès des chefs d'Etat. Mais M. Mitterrand, blanchi sous le harnois d'une France qui fut aussi d'outre-mer, garde auprès d'eux le statut de « grand frère » que les dirigeants du continent noir accordent à leurs pairs plus expérimentés et plus anciens.

Pourtant, même s'ils savent admirablement traiter les affaires publiques par le biais des relations personnelles, les Africains auront besoin de tout leur sens de la palabre pour faire face à tant d'interlocuteurs. Ils ont du moins la satisfaction de voir M. Aurillac, nouveau ministre « plein » de la coopération, échapper à la tutelle de son collègue des affaires étrangères. L'ancien conseiller du président Senghor a ainsi les mains plus libres que ses prédécesseurs. Disposera-t-il de plus de moyens ?

Avec le président Mitterrand, M. Chirac, qui ne perdra pas de vue ce secteur — un ministre et deux conseillers, — voici l'Etat copieusement pourvu de compétences africaines. Devenu à sa façon une légende, le Père Joseph qui se joint aujourd'hui à l'équipe a exercé un pouvoir important alors que son successeur à l'Elysée, M. Guy Fenne, a dû s'en tenir pour sa part à un rôle d'intermédiaire, d'ailleurs précieux. Mais les temps ont changé, et la nouvelle donne politique ne peut que modérer les appétits de l'ancien conseiller du général de Gaulle.

En fait, le retour de M. Foccart ne serait un événement que si la France, à l'Elysée et à Matignon, menait deux politiques africaines. Il n'en est heureusement rien. Le quintette qu'un ancien premier ministre vient de compléter ne devrait pas avoir trop de peine à jouer sans couacs une partition qui n'a guère varié.

DE LA LIBYE AU NICARAGUA

M. Reagan veut affirmer la puissance américaine

L'affirmation de la puissance américaine s'est confirmée, mardi 25 mars, par une nouvelle pression exercée sur le Nicaragua, par l'intermédiaire, cette fois, du Honduras.

En revanche, il n'y a plus eu de nouveaux affrontements américano-libyens dans le golfe de Syrte depuis mardi matin. La VI^e flotte américaine devrait rester toutefois dans la région au moins jusqu'à la fin de la semaine. Selon le Pentagone, depuis le début des combats, la flotte américaine a coulé ou endommagé au moins quatre vedettes libyennes et bombardé à deux reprises des batteries de missiles en territoire libyen.

De notre correspondant

Washington. — Alors qu'en Méditerranée leur VI^e flotte infligeait de nouvelles pertes à la Libye sans en subir elle-même, les Etats-Unis ont fortement accru, le mardi 25 mars, leur pression contre le Nicaragua sandiniste. Celui-ci a été accusé, malgré ses démentis, de s'être livré à une incursion armée en territoire hondurien.

En débloquant aussitôt 20 millions de dollars d'aide militaire d'urgence en faveur du gouverne-

ment de Tegucigalpa et en mettant à sa disposition hélicoptères et pilotes américains pour hâter des transports de troupes vers la frontière nicaraguayenne. M. Reagan a ainsi spectaculairement confirmé sa volonté d'affirmer la puissance des Etats-Unis vis-à-vis de deux régimes qu'il abomine.

On n'en est pas, en Amérique centrale, à l'engagement direct de forces américaines.

BERNARD GUETTA.

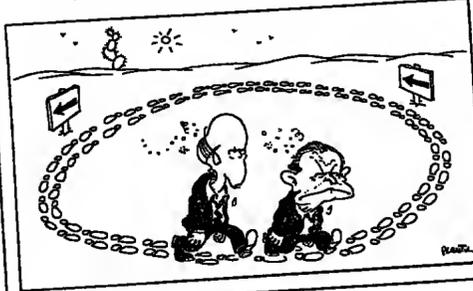
(Lire la suite page 3.)

LE PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

Le droit de licenciement progressivement assoupli

Au cours du conseil des ministres présidé ce mercredi 26 mars à l'Elysée par M. Mitterrand, M. Chirac a présenté une communication sur le programme de gouvernement qui prévoit notamment des mesures « de vaste ampleur » pour l'emploi des jeunes et la suppression progressive de l'autorisation administrative de licenciement. La préparation de la rentrée parlementaire du 2 avril s'est poursuivie avec la désignation par le groupe RPR de M. Jacques Chaban-Delmas comme candidat à la présidence de l'Assemblée nationale. L'UDF, qui ne présentera pas de candidat, a regretté par la voix de M. Giscard d'Estaing cette décision.

(Lire l'ensemble de nos informations pages 8 et 9.)



BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 3.)

TENSION SUR LES TAUX D'INTERÊT

La parité mark-franc à l'épreuve

M. Jacques Chirac devrait rencontrer le chancelier Kohl avant la prochaine réunion des ministres européens de l'Agriculture prévue les 21 et 22 avril. Cette concertation franco-allemande intervient alors que le problème de la réajustement de la parité franc-dentschmark revient à l'ordre du jour.

Depuis le 16 mars, les milieux financiers internationaux peuvent se poser la question : un réajustement du système monétaire européen (SME) aura-t-il lieu, et à quel moment ? S'il était effectué, ce serait, essentiellement, par le biais d'une réévaluation du mark et du florin, les parités des autres monnaies de la CEE n'étant pas,

ou peu, modifiées. Le ministre des finances d'Allemagne fédérale, M. Gerhard Stoltenberg, a évoqué ce réajustement à deux reprises, en novembre 1985 et en février dernier, l'estimant nécessaire en raison des différences d'inflation et ajoutant qu'« il ne s'agirait pas d'un processus dramatique ».

Le gouvernement de M. Fabius rejetait vigoureusement tout réajustement s'il débouchait sur une dévaluation du franc. Le retour de la France à la vertu en matière d'inflation et à l'équilibre de sa balance des paiements courants excluait cette opération qui n'était « pas envisagée parce qu'elle n'est pas utile » (M. Mitterrand à la fin du mois de février).

Il n'en reste pas moins que, dès la semaine dernière, le « régime des week-ends » instaurait sur les marchés des changes, avec une amorce de tension au sein du SME, les opérateurs se couvrant contre le risque d'un changement de parité entre le franc et le mark. Vendredi, la Banque de France vendait même vendre environ 2 milliards de marks (6 milliards de francs) pour éviter à la monnaie allemande de dépasser le cours de 3,08 F. Elle les a, il est vrai, récupérés le lundi et le mardi suivants, mais cet aller et retour signifiait : les milieux financiers internationaux jugent un réajustement possible, sinon certain.

Le nouveau gouvernement français va devoir envisager cette

éventualité, pour en admettre ou en rejeter le principe. Il y a un peu plus d'un an, dans le feu des affrontements politiques, M. Chirac déclarait que le franc était tenu trop haut par des taux d'intérêt très élevés qui attireraient indûment les capitaux étrangers, et M. Juppé avait même fait allusion à la nécessité d'une dévaluation immédiate après les élections, au fil des mois, les déclarations de l'opposition sur le franc s'étaient faites plus discrètes, pour disparaître totalement ces derniers mois.

FRANÇOIS RENARD.

(Lire la suite page 24 et pages 24 et 25, les articles de FRANÇOIS SIMON et de PHILIPPE LEMAITRE.)

LE YÉMEN DU SUD SOUS LES RUINES

Autopsie d'un coup d'Etat

De notre envoyé spécial

Aden. — Lentement mais sûrement, la capitale du Yémen du Sud panse ses plaies. La tâche est immense, car les dégâts provoqués par la guerre de dix jours qui faillit, en janvier, ébranler les fondements de l'unique république marxiste du monde arabe sont énormes et il faudra des mois, et peut-être même des années, pour réparer toutes les destructions causées par les combats.

Pour commencer, les autorités se sont attelées au plus pressé : la réfection des bâtiments publics, ministères, hôpitaux, sièges du parti et d'autres organisations politiques qui ont été les cibles privilégiées des artilleurs des deux bords. La plupart de ces bâtiments ont été rapidement « repeints » et il ne leur manque plus qu'une couche de peinture pour leur rendre leur aspect normal.

La tâche de reconstruction sera particulièrement ardue dans le quartier résidentiel de Khormaksar où se trouvent le pinacle des ambassades. Situé à un carrefour stratégique important sur la route de l'aéroport et de la caserne Salah-El-Dine de Little-Aden, où étaient stationnés les blindés des « rebelles » actuellement au pouvoir, Khormaksar était devenu, dès le début des combats, l'un des principaux théâtres des affrontements

entre les chars de l'armée et les « loyalistes » retranchés dans les principaux bâtiments du quartier. Pris en tenaille entre les deux forces antagonistes, le complexe de l'ambassade soviétique a été durement touché. Les travaux de réparation ont été menés avec célérité. L'hôtel Aden-Francel, construit par une société française, qui avait coûté la coquette somme de 150 millions de francs, a tant souffert de la bataille de Khormaksar qu'on se demande ici s'il est « récupérable ».

A quelques centaines de mètres, la « cité des isbas », où logeaient les experts soviétiques et leurs familles, a été pratiquement détruite et la « ville blanche », groupant de modestes logements de deux étages presque rasés.

Tout en mettant les bouchées doubles pour redonner à Aden le visage d'une ville normale, les autorités ne font rien pour effacer les « preuves » du sanglant « coup d'Etat préventif » organisé le 13 janvier par les amis du président déchu, M. Ali Nasser. Le siège du comité central, vétuste bâtiment de deux étages de style colonial britannique n'a s'est déroulé ce drame shakespearien, a été conservé tel qu'il était en ce jour fatidique.

Dans la petite cour carrée, la Mercedes noire d'Ali Nasser, les rideaux tirés, la vitre arrière

ouverte, d'où deux gardes personnels du chef de l'Etat — ceux-là mêmes qui avaient été chargés de supprimer les six membres du bureau politique favorables à M. Abdel Fatah Ismail — avaient sorti, l'un, l'attaché-case personnel du président et, l'autre, des bouteilles Thermos remplies de thé (craignant d'être empoisonné, Ali Nasser buvait toujours un thé préparé par les siens). Ils devaient le porter dans la salle de réunion au premier étage, où, autour d'une table en fer à cheval, s'étaient groupés les six adversaires du chef de l'Etat.

L'arrivée des deux hommes, nous a-t-on expliqué, avait pour but de faire croire que le président Ali Nasser et ses amis le suivaient de peu. En réalité, le chef de l'Etat, qui était en même temps secrétaire général du parti et ses partisans du bureau politique se trouvaient alors, selon des témoignages de source occidentale, loin du comité central et se préparaient à quitter la capitale pour le gouvernement d'Abyane. D'ailleurs, ce 13 janvier, ils auraient été vus vers 10 h 30, également par des Occidentaux, faisant le « V » de la victoire. Mais, pendant ce temps, le drame éclata au siège du comité central.

JEAN GUEYRAS.

(Lire la suite page 5.)

La France perd une commande de canons

L'Inde a conclu avec la Suède un accord qui porterait sur la livraison de quatre cents pièces d'artillerie. PAGE 7

Les Iraniens d'Auvers-sur-Oise

Des incidents ont opposé partisans et adversaires de M. Massoud Radjavi. PAGE 13

Nouveau virus du SIDA

Il a été découvert par l'Institut Pasteur en collaboration avec une équipe médicale portugaise. PAGE 12

Télévision : la CLT se prépare

La Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion prête à prendre la relève de la « 3 ». PAGE 22

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

« Out of Africa », le film de Sydney Pollack. Les écoles d'art dans la décentralisation (Pages 15 à 18)

Débats : Vivre ensemble (2) • Etranger (3 à 7) • Politique (8 à 11) • Société (12 et 13) • Education (14) • Communication (22) • Economie (24 à 27)

Programmes des expositions (20) • Programmes des spectacles (18 à 20) • Radiotélévision (21) • Informations services : Météorologie, Mots croisés (22) • Carnet (23) • Annonces classées (23)



LE LIVRE QUE L'ON OUVRE COMME UNE DÉCLARATION D'AMOUR ET QUE L'ON REFERME COMME UNE LETTRE DE RUPTURE.

ALBIN MICHEL

حکذا من الأصل

كذا من الأصل

débats

VIVRE ENSEMBLE

Pas de domaine réservé dans la Constitution

par EMMANUEL ROSENFELD (*)

C'EST Baudelaire qui, à la mort de Léopold I^{er} de Belgique, désignait peu charitablement le défunt en l'appelant « le cadavre récalcitrant ». Il serait regrettable que ce digne et tenace épigone du feu souverain qu'est aujourd'hui M. François Mitterrand (ne se regarde-t-il pas lui-même comme « monarche constitutionnel ») se voie par trop aidé dans sa résistance par le gouvernement.

M. Chirac, dans sa déclaration télévisée du 20 mars consacrée aux modalités de fonctionnement de la cohabitation et aux grands axes de la politique gouvernementale, s'est curieusement abstenu de souffler mot de l'action extérieure de la France.

Quand bien même il existerait en la matière un relatif consensus entre les partis, il est étrange que le chef du gouvernement s'inflige à lui-même une telle amputation et ne marque pas, par ce seul mot au principe, qu'il a peut-être son mot à dire sur la diplomatie et la défense du pays.

Certes les années de reniement du gouvernement socialiste qui ont suivi l'état de grâce n'ont pas préparé le terrain aux affrontements. Sans doute règne-t-il dans l'opinion, si l'on en croit les sondages, un goût prononcé pour la cohabitation ; mais quelle portée a ce dernier, sinon d'exprimer l'éternel idéal de la mère Denis, savoir que tout trait pour le mieux dans le meilleur des mondes si les hommes politiques s'entendaient, et s'il n'y avait donc pas de politique.

Aussi bien ne doit-on pas exagérément attacher d'importance aux sondages, et si l'on doit cohabiter, encore faut-il que ce soit sur des bases juridiques correctes.

L'article 20 de la Constitution selon lequel le gouvernement conduit et détermine la politique de la Nation fait d'autant moins de restrictions sur le domaine extérieur que l'article 21 donne au contraire au premier ministre la responsabilité de la défense nationale.

Il n'existe pas de domaine réservé dans la Constitution : la répartition des compétences entre président et gouvernement n'est pas matérielle mais fonctionnelle ou temporelle : le président sort de sa tour d'ivoire quand la tourmente l'impose - c'est l'article 16, - et, si l'article 5 le décrit comme le garant de l'essentiel, on sait bien que la caution fournie, dans l'ordre institutionnel, par le président de la République est précisément faite pour ne jamais intervenir.

Hormis ces occasions exceptionnelles, le président intervient certes dans les crises mettant moins gravement en jeu le fonctionnement régulier de l'Etat, mais par des décisions qui, ne touchant jamais au fond, sont toujours « procédurales », comme le disait M. Debré. Le président de la République n'a qu'un seul pouvoir, celui de solliciter les autres pouvoirs : le Parlement, en lui demandant une seconde lecture ou en lui adressant un message ; le Conseil constitutionnel, en lui déférant une loi ; le corps électoral, en dissolvant l'Assemblée nationale.

M. Mitterrand se réclame de la Constitution : qu'il se contente donc de la Constitution. En lui remettant le droit de dissolution, celle-ci lui a déjà fait un cadeau qui, tel qu'on le connaît, devrait normalement l'empêcher de s'ennuyer.

(*) Avocat à la cour.

L'imagination se donne libre cours à propos de la situation ouverte par la coexistence politique.

Pierre Bourgeade se demande si un lapsus de M. Mitterrand n'est pas révélateur. Alain Brouillet explique comment M. Chirac pourra tourner les obstacles

Sur une faute de français de M. Mitterrand

par PIERRE BOURGEADE (*)

DANS la lettre qu'il a adressée à M. Laurent Fabius au moment où celui-ci quittait ses fonctions (*Le Monde* du 22 mars), M. François Mitterrand, président de la République, écrivain, ami d'écrivains et apôtre de la francophonie, a commis une faute de français qui, à sa connaissance, n'a pas été relevée, mais dont il n'est pas interdit aux lecteurs du *Monde* (dans chacun desquels, on le sait, un grammairien sommeille) de chercher l'explication.

M. Mitterrand écrit en effet à M. Fabius, après avoir loué « la lucidité, le courage et la maîtrise de soi » dont celui-ci a fait preuve à la tête du gouvernement (on ne peut s'empêcher de penser que le chef de l'Etat a mis quelque malice dans le choix qu'il a fait de ces substantifs appliqués à un homme à qui, il y a neuf mois, il enjoignait de faire la lumière sur un affaire trop longtemps demeurée obscure, et qui, peu après, se déclarait de lui-même « troublé » par la visite d'une personnalité étrangère à Paris) : « Nul doute que vous soyez appelé à mesurer les nouvelles qualités au service de la France ».

Cette phrase est fautive, car si, dans notre langue, l'expression du doute exige l'emploi du subjonctif, l'absence de doute fait, évidemment, que la phrase doit demeurer à l'indicatif.

Le chef de l'Etat domant de l'avenir de M. Fabius est-il justement fondé à dire : « Je doute que vous

soyez appelé à mettre de nouvelles qualités au service de la France », mais n'en doutant pas, il aurait dû dire : « Nul doute que vous serez appelé à mettre de nouvelles qualités au service de la France ».

Faute par ignorance, ou faute d'inattention ?

S'agissant de M. Mitterrand, on peut rejeter sans hésiter ces deux hypothèses.

Il s'agit plutôt, simplement, d'un lapsus... mais l'on sait, depuis Frenck, que le moindre lapsus est significatif.

M. Mitterrand estime sincèrement que M. Fabius aura l'occasion, dans un avenir plus ou moins proche, de mettre ses qualités au service de la France (d'où l'utilisation de l'expression « nul doute »), mais, au fond de lui-même, dans son inconscient, il est loin d'en être persuadé (d'où l'emploi, fautive, mais révélateur, du subjonctif) (1).

(1) Le mot *subjonctif* (du latin *sub-junctivus* : « attaché sous », c'est-à-dire, subordonné) a la même signification que le mot *subjectif* (du latin *sub-jectivus* : « placé sous », c'est-à-dire, dépendant du sujet lui-même).

Le mode *subjonctif* exprime le doute, car il exprime une opinion personnelle au sujet, que le réel peut-être ne confirme pas ou ne confirme pas, alors que l'expression par le sujet de la réalité objective se fait par le mode *indicatif*... que l'on pourrait appeler *objectif*.

(*) Ecrivain.

Une arme méconnue : la proposition de loi

par ALAIN BROUILLET (*)

UN conseil de cabinet a précédé, le 22 mars, le premier conseil des ministres de la cohabitation. Ce faisant, Jacques Chirac n'a pas innové. Laurent Fabius avait lui aussi, le 2 janvier 1985, convoqué un conseil de cabinet afin de préciser les axes de travail du gouvernement pour 1985. Le gouvernement de Jacques Chirac peut ainsi arrêter sa stratégie, sans que le président de la République soit le témoin de ses délibérations.

Mais qu'advient-il le jour où François Mitterrand refusera d'entériner des projets de loi préalablement adoptés par le seul gouvernement ? Peut-il imposer sa volonté face à l'opposition de l'Élysée, Jacques Chirac disposera d'une arme absolue : la proposition de loi. Les projets de loi qui auront été rejetés par le président de la République en conseil des ministres pourront être redéposés, sous la forme de propositions de loi, par des députés ou des sénateurs RPR et UDF. Comme l'ordre du jour des assemblées, en vertu de l'article 48 de la Constitution, est entre les mains du gouvernement, le premier ministre pourra ainsi faire approuver son programme par l'Assemblée nationale et le Sénat, malgré l'opposition de François Mitterrand.

Le gouvernement disposera d'un second atout : si, dans les projets de loi soumis au conseil des ministres, certaines dispositions font l'objet d'un veto présidentiel, Jacques Chirac sera en mesure, par l'utilisation de son propre droit d'amendement, ou par l'acceptation d'amendements de sa majorité, de rétablir la teneur initiale des textes qu'il propose.

Si le gouvernement « court-circuite » dans ces conditions le président de la République, ce dernier ne pourra que se soumettre. Certes, François Mitterrand disposera du droit de demander au Parlement une seconde délibération des lois votées, ou saisira en dernier ressort le Conseil constitutionnel. Mais, si le Parlement maintient son point de vue et si le Conseil constitutionnel déclare les textes conformes à la Constitution, François Mitterrand, *nolens, volens*, ne pourra que s'incliner. Le roi sera nu.

(*) Assistant à l'université de Paris-I (Panthéon-Sorbonne), directeur de l'IMAP (Institut de mesures de l'activité parlementaire).

COURRIER DES LECTEURS

Si le grain ne meurt...
Le discours prononcé par François Mitterrand au soir du 17 mars était empreint d'une serene gravité. Quel contraste avec les diatribes du Panthéon ! Ce mois de mars, gris et sans roses, a la mine morose d'un automne. Entre une chambre introuvable et une chambre retrouvée, il en a aussi l'apparence bienvenue. Il sonne le glas d'un certain « peuple de gauche » et cicatrice la « fracture sociale » que deux ans de promesses et trois de rigueur avaient rendu béante.

Les coillots, brièvement reflétés à Lisbonne, ne font oublier ni les chrysanthèmes suédois ni l'irruption d'une ligue dont le jacobinisme dérobe à son antagoniste extrême sa clientèle affamée de « saint public ».

La Convention n'est plus à gauche et les tribuns ne sont plus ni Danton ni Thorez. Le lyrisme verbeux de Jaurès et de Herriot cède le pas, jusque dans le discours présidentiel, à l'appel à l'union sacrée. En 1981, les affibées seules évoquaient la « colline inspirée », aujourd'hui, les paroles elles-mêmes rendent un son barrésien. La terre qui, « elle, ne ment pas », l'emporte sur l'éloge des « déracinés ».

A ce prix, François Mitterrand évitera peut-être d'être comparé à Frédéric-Guillaume IV de Prusse, qu'une caricature représentait, en 1848, date ciblée entre toutes à notre président, avec un ordre dans une main, un contrordre dans l'autre et le mot « désordre » écrit sur le front. Après tant de paille, le grain lèvera-t-il ?

JEAN-PAUL BESSE, professeur d'histoire (Senlis).

Le « non » des Suisses
Ils ont dit « non » à l'ONU, à cette organisation dont on peut souvent douter de l'efficacité et de la représentativité. Ils ont eu bien raison !

Il y a en Suisse une démocratie vivante qui touche la base au plus près, c'est partout tangible et même visible ; c'est un pays extrêmement moderne, nullement composé de « flicaux » ; simplement, ils veulent rester eux-mêmes et ne pas être mêlés aux querelles et aux violences qui les entourent : en un mot, ils désirent conserver leur âme. On peut les en féliciter.

D. VAN DEN BURG-PORTE.

élevés par le président de la République. Louis Terrenoire demande que les partis se renforcent pour éviter que la Constitution ne s'effrite, et Emmanuel Rosenfeld rappelle que la répartition des compétences entre président et gouvernement n'est pas matérielle mais fonctionnelle ou temporelle.

Pour des partis forts sans monolithisme

par LOUIS TERRENOIRE (*)

LA Constitution de la V^e République a surmonté une première épreuve avec l'accession de François Mitterrand à la présidence de l'Etat. On sait à quel point le grand contempteur n'est resté, à son tour, en monarchie républicaine. En d'autres temps, Léon Blum avait même lancé contre de Gaulle le mot de « monocrate ». A la vérité, et à l'exception de l'affaire algérienne, c'est le père de nos institutions qui respecta le mieux les prérogatives de son premier ministre, Michel Debré, selon la lettre et l'esprit de l'article 20 de la Constitution.

Le style gaopant de Jacques Chirac

La coexistence d'un président de gauche et d'un chef de gouvernement à la tête d'une coalition de droite représente une seconde épreuve pour la V^e République. Mais à constater les difficultés auxquelles s'est heurté Jacques Chirac pour constituer son gouvernement, il apparaît qu'elles ont davantage été provoquées par la coalition disparate de l'UDF que par les récusations du chef de l'Etat quant au choix des titulaires des postes de la défense et des affaires étrangères, où il entend faire valoir ses « compétences », comme il l'avait annoncé.

Il n'est pas sans intérêt de constater que les personnalités désignées pour la rue Saint-Dominique et le Quai d'Orsay qu'il a récusées étaient fort éloignées des vues gaulliennes sur l'indépendance nationale. Trop « réaganien » a-t-il pu penser de l'un des impératifs : trop « atlantiste » lui a-t-on fait dire d'un autre.

Quand on connaît le style gaopant de Jacques Chirac, les atterrissements qui ont retardé son second rendez-vous à l'Élysée ont dû le faire souffrir. L'effet sur

l'opinion n'en a pas été bon. Mais une conclusion doit en être tirée, qui ne concerne pas seulement le mode de scrutin. L'arrondissement n'est certes plus cette « mare stagnante », dénoncée au début du siècle par les partisans de la proportionnelle. Les cas de mariage gaullien de 1968 et socialiste de 1981 l'ont démontré. Mais les possibilités normales de l'alternance dans une démocratie vivante et donc changeante, existent davantage qu'un système de vote. Elles réclament des formations politiques structurées et dirigées. Sans aller jusqu'à une bipolarisation, telle qu'elle ressort du second tour de l'élection présidentielle (encore que le duel Pompidou-Pohler de 1969 était assez ambigu), cette Union de la démocratie française, avec ses quatre fractions, devrait, au plus tôt, faire place à une entité unifiée. Sans doute le centrisme radical et celui du CDS pourraient en pâtir, avant de s'intégrer à la longue dans une plus grande formation.

Le génie de Charles de Gaulle

Le génie de Charles de Gaulle nous a donné une Constitution adaptable aux mauvais génies qui rendent notre peuple particulièrement ingouvernable. Pour qu'elle ne soit pas remise en cause dans son alliage de rigidité et de souplesse, pour qu'elle surmonte le pire danger, qui serait celui d'un effritement progressif, il est nécessaire qu'elle repose sur un mur de soutènement, celui de partis forts, sans être monolithiques. En dépit de ses courants internes, de plus en plus obscures, le parti socialiste a mieux résisté, le 16 mars, en tant que force constituée, au puzzle qui l'a battu de pied. Une leçon à retenir parmi d'autres.

(*) Journaliste, ancien ministre, ancien député.

UN PASSÉ TOUJOURS BRÛLANT

Le Monde

Procès d'après-guerre

"Je suis partout", René Hardy, Oradour-sur-Glane, Oberg et Knochen

Dossier présenté et établi par JEAN-MARC THEOLLEYRE

Une présentation détaillée inédite de Jean-Marc Théolleyre restitue les procès de « Je suis partout », René Hardy, Oradour-sur-Glane, Oberg et Knochen, dans le contexte agité de ces dix années où la France tenta de régler ses comptes avec elle-même et avec l'ancien occupant.

Une co-édition

La Découverte / Le Monde

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
TÉLÉPHONE : (1) 45-23-06-81
TÉL. : (1) 42-47-97-27

Édité par la S.A.R.L. Le Monde
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Beau-Méry (1944-1949), Jacques Faure (1949-1952), André Lemaire (1952-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 570 000 F
Principales sociétés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du Monde », Société anonyme des lecteurs du Monde, M.M. André Fontaine, gérant, et Hubert Beau-Méry, fondateur.
Administrateur général : Bernard Wouss.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Correspondant en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE

5, rue de Montesson, 75067 PARIS
TÉL. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Tél. MONDPUB 206 136 F

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Brésil, 4,20 \$; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 \$; Côte d'Ivoire, 216 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 150 pes. ; G.R., 65 p. ; Grèce, 120 dr. ; Italie, 1.700 L. ; Libye, 0,300 DL ; Luxembourg, 30 L. ; Norvège, 8 kr. ; Pays-Bas, 2,8 f. ; Portugal, 170 esc. ; Roumanie, 200 F CFA ; Suède, 5 kr. ; Suisse, 1,80 S. ; USA, 1,25 \$; USA (West Coast), 1,50 \$; Tchécoslovaquie, 110 Kč.

Reproduction interdite de tous articles sans accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

étranger

LA TENSION ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LA LIBYE

Le colonel Kadhafi : la riposte se poursuivra

En dépit des nouvelles pertes infligées, mardi 25 mars, à sa marine par les États-Unis (lire l'article de B. Guetta), le colonel Kadhafi a assuré que la Libye poursuivra sa riposte contre les avions américains croisant dans le golfe de Syrte. Dans une déclaration diffusée par l'agence libyenne Jana, le colonel Kadhafi a dénoncé l'intention réaffirmée par les États-Unis de continuer leurs provocations militaires. « En ce moment, n'est-ce pas elle-même, mais défend la nation arabe et son avenir. »

Radio-Tripoli a assuré qu'aucun défilé n'avait été causé par les bombardements américains visant des batteries de missiles dans la banlieue de la ville de Syrte. En revanche, les autorités de Tripoli ont affirmé qu'un « navire civil libyen » avait été touché, lundi, par des chasseurs américains.

Cependant, la presse libyenne rapporte que « des manifestations de défilé et de colère » ont eu lieu,

lundi et mardi, dans tout le pays pour dénoncer « l'agression américaine ». Selon le commentaire de Jana, « les masses et les forces populaires de base et les forces révolutionnaires ont réaffirmé leur détermination à repousser l'agression américaine (...) et se sont déclarés prêts à mourir pour défendre le golfe de Syrte ». Plus de 500 manifestants ont défilé, samedi, devant l'ambassade de Belgique à Tripoli, qui est en charge des intérêts américains en Libye depuis la rupture des relations diplomatiques avec Washington. A Paris, l'ambassadeur de Libye, M. Hamed al-Houdeiri, a réaffirmé, mardi, que son pays considérait que « tout objectif américain ainsi que les bases américaines et celles de l'OTAN sont des objectifs ennemis ». La veille, les autorités libyennes avaient brandi des menaces similaires à l'encontre des « espions » et installations des États-Unis dans le monde arabe.

Le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, en visite en Turquie, n'a d'ailleurs pas caché qu'il redoutait effectivement des représailles anti-américaines et la protection des ambassades des États-Unis a été renforcée.

A Damas, le groupe Abou Nidal a immédiatement fait savoir qu'il considérait tous les intérêts américains comme des cibles pour ses combattants à la suite des affrontements du golfe de Syrte. Enfin, l'ambassade des États-Unis au Liban, située dans un quartier nord de Beyrouth, a été la cible, mardi après-midi, d'une vingtaine de tirs sans qu'aucun projectile n'atteigne le bâtiment. L'opération a été revendiquée par une organisation se présentant comme « les Avant-gardes des forces révolutionnaires arabes ». Elle a fait savoir, dans un communiqué remis à une agence de presse, qu'il s'agissait là « d'une riposte à l'actian impérialiste » perpétrée contre la Libye. (AFP, AP, Reuters.)

L'expansionnisme rampant de Tripoli

Le colonel Kadhafi cherche-t-il à étendre son espace vital aux deux extrémités de son territoire : en amont, sur terre, la bande d'Aouss (acquise depuis 1973) et la partie qui lui est contiguë dans le nord du Tchad, et en s'appropriant, sur mer, le golfe de Syrte, assimilé par la Libye à une zone de totale souveraineté nationale ? C'est la question qu'on se pose, aujourd'hui, dans les

états-majors français, où l'on ne cache pas la satisfaction de voir les Libyens pris entre deux feux. Au sud, l'expansionnisme de Tripoli est bloqué par les troupes loyalistes du président tchadien, appuyées à distance par l'aviation française stationnée à N'Djamena. Au nord, les revendications de la Libye en Méditerranée se heurtent à la volonté américaine de démontrer que la haute mer reste libre à la navigation.

Si elles ne sont pas concertées, ces deux actions militaires de la Libye aboutissent aux mêmes résultats. Dans les deux cas, la méthode consiste à habiter les États riverains, et leurs alliés dans le monde, à un lent grignotage des positions territoriales (dans le désert tchadien) et maritimes (en Méditerranée). Par bonds successifs, qui peuvent aller jusqu'à l'affrontement armé, on expansionnisme rampant menace de s'instaurer et de réussir si, entre-temps, aucun coup d'arrêt ne lui a été opposé.

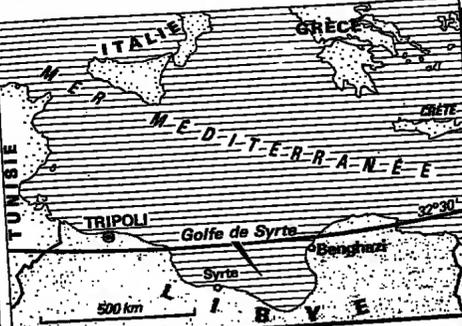
Des autorités libyennes sur le fait qu'elles prenaient des risques incalculables en assortissant leurs décisions de menaces aux termes desquelles Tripoli n'hésiterait pas à ouvrir le feu contre les navires contrevenant à leurs interdictions.

On peut donc estimer que les Américains, en entreprenant des manœuvres devant les côtes libyennes, ont sans doute voulu prendre pour cible celui qu'ils considéraient comme le « chef d'orchestre clandestin » du terrorisme international, mais qu'ils ont souhainé, aussi, démontrer que la mer appartient à tout le monde, comme ils ont déjà tenté de le faire - à leur manière provocatrice - en envoyant récemment deux de leurs navires de guerre en mer Noire.

Dans les milieux militaires français, on suit avec un particulier intérêt les péripéties américano-libyennes dans une zone, au Méditerranée, où l'escadre de Toulon, la plus importante de la marine nationale par le nombre de ses bâtiments et leur puissance de feu, entend, elle aussi, sauvegarder la liberté de ses mouvements en toutes occasions. La France a, en effet, entreposé en Méditerranée ses deux porte-avions et ses premiers sous-marins nucléaires d'attaque. Elle ne peut, elle non plus, accepter qu'un pays riverain, en étendant unilatéralement sa mer intérieure, ses eaux territoriales et ses zones économiques exclusives - au point, comme la Libye, de les repousser jusqu'à la hauteur de Malte, - ne cherche à entraver ce qui ce soit sa liberté de mouvement.

Même s'ils ne se sont pas donné le mot avec leurs homologues aux États-Unis, les états-majors français conviennent que la « gesticulation » américaine devant la Libye a pour effet indirect de contraindre Tripoli à diviser ses forces, ou à les répartir autrement, entre les fronts du Nord et du Sud. De quoi, abécivement, faciliter leur mission d'engendrement dans le désert tchadien.

JACQUES ISNARD.



La Libye considère que toute la partie du golfe de Syrte se trouvant en deçà du parallèle 32, 30 (soit à 100 milles environ des côtes libyennes) relève de ses eaux territoriales. Cette décision unilatérale proclamée en 1981 est contraire au droit de la mer, qui limite les eaux territoriales à 12 milles (22 kilomètres) au-delà des côtes.

M. Reagan veut affirmer la puissance américaine

(Suite de la première page.)

La seule instruction précise donnée au général John Galvin - le commandant en chef du flanc sud qui a été dépeché dans la capitale hondurienne - est, d'éviter « par tous les moyens de placer des membres des forces armées des États-Unis en des endroits » où des hostilités seraient imminentes. De surcroît, il a été précisé que si des avions américains se trouvaient dans la zone, ils seraient utilisés pour aller croiser le fer avec les quinze cents soldats sandinistes qui seraient traversés, dimanche, la frontière sud pour attaquer un camp de « contras » en faveur desquels M. Reagan demande 100 millions de dollars au Congrès.

On ne paraissait pas du tout croire non plus, au Congrès, que venait de débiter le premier acte d'un scénario qui hante les opposants à la politique nicaraguayenne de M. Reagan : l'encroisement d'hostilités entre Managua et Tegucigalpa, suivi d'une intervention américaine rapide et massive contre le Nicaragua. De fait, il semblait plutôt que M. Reagan ait saisi au bond une violation partielle de la frontière hondurienne par les sandinistes pour démontrer de cette manière que le Nicaragua constituait bien une force d'agression dans la région.

Moins d'une semaine après le refus par la Chambre des crédits d'aide militaire aux « contras » et deux jours avant que le Sénat se prononce à son tour, M. Reagan se prononce à son tour, maître qui laisse unaniment prédire que le Congrès allait désormais céder aux instances présidentielles. Un sénateur démocrate se demandait amèrement si M. Ortega ne traitait pas secrètement pour la vaillante pas secrètement pour la Maison Blanche. Et si les dirigeants démocrates n'approuvaient pas réellement M. Reagan, ils n'avaient pas de mots assez durs pour les sandinistes.

Le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, a-t-on officiellement indiqué à Washington, en expliquant que, à l'heure de l'électronique, « l'attente plus de voir que l'acte est visé pour riposter. Au total, la VI^e flotte y maintenant défilé, depuis lundi, trois bâtiments libyens, en un endommagé un quatrième et lancé deux ruides contre le site de missiles de Syrte. Un peu plus de deux cents soldats libyens auraient pu, estime-t-on à Washington, être tués jusqu'à présent.

Aucun affrontement n'a été signalé depuis lors, bien que la flotte américaine continue de croiser dans les eaux du golfe que le colonel Kadhafi revendique comme eaux territoriales. Ce retour au calme pourrait conduire, si elle n'est officiellement entendue à la Maison Blanche et au département de la défense, à mettre fin à ces « manœuvres » plus tôt que la date prévue du 1^{er} avril - d'ici au week-end, éventuellement. Plusieurs responsables du département d'Etat s'efforcent néanmoins pas la possibilité de nouvelles armes à M. Kadhafi et craignent que la tension militaire - sans parler des possibilités d'attentats - ne puisse définitivement retomber.

Les autorités honduriennes sont, en effet, réticentes à s'engager directement dans le conflit nicaraguayen et ont constamment refusé, jusqu'à présent, d'admettre, que leur zone frontalière serve de base arrière permanente aux principales organisations des « contras ». Mardi matin d'ailleurs, un porte-parole de Tegucigalpa avait démenti que le président hondurien, M. José Azcona, ait demandé, la veille au soir, une quelconque assistance à M. Reagan. Vrais ou fausses, cette requête avait alors déjà été annoncée - et approuvée - par la Maison Blanche. Quelques heures plus tard, à l'issue d'une réunion des plus hauts dirigeants honduriens, le même porte-parole déclarait que l'armée nationale avait reçu l'ordre de « repousser les troupes sandinistes » et se dirigeait vers la zone de conflit à bord d'appareils antiaériens.

200 Libyens tués ?

Pendant ce temps, la VI^e flotte continuait, sur la lancée des combats de la veille, à frapper les forces du colonel Kadhafi. Au milieu de la nuit de lundi à mardi, une vedette libyenne était touchée et détruite par un missile mer-mer parti du croiseur Yorktown. Quarante-deux minutes plus tard, deux avions F-15 ont lancé leurs missiles contre les radars servant les batteries de missiles soviétiques de Syrte et, un petit matin, deux autres appareils mettaient en feu une nouvelle vedette venue du port de Benghazi.

Aucun nouveau tir de missiles libyens n'avait provoqué ces nou-

Le secrétaire à la défense, M. Weinberger, a, pour sa part, affirmé à une chaîne de télévision que les manœuvres seraient menées à leur terme. « Si des actes hostiles sont commis [contre nous] ou si une intention hostile est manifestée, alors il faudra agir pour préserver et protéger notre flotte », a-t-il ajouté. Interrogé par la même chaîne, le colonel Kadhafi se déclarait prêt à répondre « partout dans le monde » à « toute escalade américaine ».

Ni l'intérêt de M. Reagan ni celui du dirigeant libyen n'est maintenant de pousser les choses plus loin, mais la page n'a pas encore été tournée.

BERNARD GUETTA.

géographiquement, le golfe de Syrte ne peut être assimilé à une eau intérieure ou à une baie (1).

Liberté de mouvement

Ces mêmes chancelleries ont dénoncé, dans le passé, le caractère illégal des restrictions, temporaires ou permanentes, apportées à la navigation maritime et, si le cas en dit à Tripoli, à la circulation aérienne puisque l'espace aérien est, en droit, solidaire de la définition de la mer territoriale. En tout cas, pour ce qui concerne la navigation maritime, les Libyens ont limité le droit de passage « inoffensif » des bateaux au jour (et non à la nuit), à condition de le notifier douze heures avant, alors que la loi internationale est la liberté en haute mer.

Enfin, les chancelleries étrangères ont, en leur temps, attiré l'attention

AFRIQUE

Somalie

L'amorce d'un dialogue avec l'Ethiopie embarrasse l'opposition en exil

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. - Le général Siyad Barre, le chef de l'Etat somalien, a annoncé, lors d'un récent passage à Rome, la prochaine mise en place de la commission ad hoc dont la création avait été décidée, à la mi-janvier, à Djibouti, à l'issue de sa rencontre avec son collègue éthiopien, le lieutenant-colonel Mengistu Haile Mariam, et qui a pour mission de « dresser la liste des points de divergence entre les deux pays » et de « proposer des voies de règlement ». Début février, le règlement central du Parti socialiste révolutionnaire somalien, le conseil des ministres et l'Assemblée nationale avaient approuvé cette ouverture de dialogue avec l'Ethiopie. Il semble bien, en revanche, que l'armée ait manifesté que cette politique réservait à l'égard de cette politique d'ouverture. Lui-même soumis à des pressions étrangères, italiennes et américaines notamment, le général

Barre avait finalement reconnu qu'il était dans l'intérêt des peuples des deux pays de coopérer et de détruire les énormes sommes d'argent destinées à l'achat d'armes vers l'amélioration de leur niveau de vie.

Cette reprise de contacts avec l'Ethiopie paraît avoir mis l'opposition en exil dans l'embarras. « C'est nous qui avons cherché la paix dans la corne de l'Afrique, et maintenant c'est Barre qui prétend être le tireur », vient de déclarer M. Mohagioré, le président par intérim du Front démocratique de salut de la Somalie (FDSS). « Tout le monde sait, a-t-il ajouté, que Barre a été couronné d'agir sous la pression du peuple, qu'il n'est pas sincère et qu'il conduira très mal ces négociations. » A l'occasion de septième anniversaire du début de la lutte armée contre le régime du général Barre, M. Abshir a dressé un bilan plutôt décevant de l'Etat d'opposition somalienne. « Nous avons commis des fautes politiques et militaires, a-t-il avoué. Nous

n'avons pas réussi, comme nous nous l'étions promis au départ, à unir nos forces. Le chef rebelle s'est adressé indirectement aux troupes gouvernementales, leur demandant de « se réveiller » et de prendre leurs responsabilités, individuellement et collectivement. »

De graves divergences en son sein expliquent aussi que l'opposition somalienne ait vu son image de marque se dégrader auprès de la population. Outre que le Mouvement national somalien (MNS) continue de faire bande à part, le FDSS a été paralyté par une querelle de chefs. En effet, le colonel Abdullahi Yusuf, le président-fondateur du Front, qui cherchait à se dégager d'une tutelle éthiopienne jugée un peu trop pesante, a été arrêté, le 10 octobre, à Addis-Abeba et remplacé à son poste, début décembre, par M. Abshir, un homme probablement plus docile, mais qui n'a pas réussi à refaire l'unité autour de son nom.

JACQUES DE BARRIN.

Violation internationale

Concrètement, cela veut dire que le golfe de Syrte, à la hauteur d'un méridien qui joindrait, grosso modo, Tripoli à Benghazi, est une eau intérieure libyenne sous totale juridiction nationale, comme l'est, en droit, le territoire libyen. Au-delà de ces eaux intérieures libyennes, dont le front s'étend sur environ 260 milles (soit 422 kilomètres de long) et la profondeur sur 150 milles au maximum (soit 278 kilomètres), commencent les eaux territoriales libyennes proprement dites (12 nautiques, soit 22 kilomètres) et les zones énumériques exclusives (188 milles, soit 370 kilomètres) où le droit maritime s'accorde de tolérances.

Toutes comparaisons gardées, ces prétentions territoriales, si elles émanaient de la France, reviendraient à vouloir contrôler un espace maritime, avec ses abords, supérieur au golfe du Lion (à la hauteur d'une ligne entre Port-Vendres et Hyères) ou à la mer Ligurienne, ceinturée par la France, l'Italie et la Corse.

A plusieurs reprises, les chancelleries étrangères ont protesté contre les ambitions de Tripoli. Elles ont, d'abord, fait valoir que, contrairement aux assertions de la Libye, qui fonde l'exercice de ses droits de sou-

L'histoire

LES BANDITS DU NIL
LES MALHEURS D'ABELARD
LE NATIONALISME BASQUE
LA CONQUÊTE DU MONT-BLANC

N° 88 - 25 F en vente partout

OFFRE SPECIALE D'ABONNEMENT
Un an : 219 F au lieu de 287 F*

Étranger : un an 259 F
Je souscris un abonnement d'un an (11 n° dont 2 n° spéciaux) à L'histoire au prix de 219 F TTC

Nom : _____ Adresse : _____ Code postal : _____

Je règle par chèque mandat à l'ordre de L'histoire
57, rue de Seine - 75280 Paris Cedex 06.
Abonnement Belgique : Soufflot, 28, avenue Marnette - 1190 Bruxelles
*Prix de vente au numéro

مكتبة من الأصول

PROCHE-ORIENT

LES RÉACTIONS APRÈS L'AFFRONTEMENT ARMÉ ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LA LIBYE

- Condamnation des Etats-Unis dans le monde arabe
- Commentaires prudents de la part des alliés de Washington

A l'exception notable de l'Égypte, le monde arabe a fait preuve de l'unanimité attendue pour affirmer sa « solidarité » avec la Libye et dénoncer l'agression américaine dans le golfe de Syrte. Ainsi, le conseil ministériel de la Ligue arabe, au sein duquel on compte nombre d'opposants au colonel Kadhafi, a aisément adopté, mardi 25 mars, à Tunis, la résolution proposée par la délégation libyenne et qui « condamne vigoureusement » les Etats-Unis, coupables d'« agression caractérisée » et d'agir d'une façon qui « menace la sécurité des Etats arabes et la sécurité internationale ». La délégation libyenne ne cachait pas sa satisfaction après l'adoption de ce texte dans lequel le conseil affiche encore sa « solidarité totale » avec Tripoli et appelle à une convocation urgente du Conseil de sécurité des Nations unies.

La Libye ne peut que se féliciter de cette réaction unanime, même s'il est clair que certains Etats de la Ligue, qui redoutent les menées du colonel Kadhafi, ne sont probablement pas mécontents des mésaventures de ce dernier. Le représentant de la Ligue arabe à Paris, M. Hamadi Essid, a relevé, pour sa part, que les actions américaines « ne font qu'affirmer la solidarité de la nation arabe, au-delà de ses vicissitudes, et l'appui de l'Afrique, au-delà de ses contradictions, au peuple libyen et confirmer l'image de Kadhafi comme le porte-drapeau de la lutte contre les menées impérialistes de l'administration américaine ». Ce qui revient à dire, de façon très diplomatique, que les opérations américaines ont l'inconvénient de rehausser le prestige du colonel Kadhafi dans le monde arabe et dans le tiers-monde.

Alors qu'on se refuse à tout commentaire au Caire, les alliés traditionnels de la Libye, la Syrie et l'Iran, ont fait part de leur soutien sans réserve à la Libye. Mardi, le président syrien, M. Hafez El Assad, s'est entretenu à deux reprises au téléphone avec le colonel Kadhafi, qui a, par ailleurs, reçu le vice-président syrien, M. Abdel Halim Khaddam, dépêché à Tripoli. Un haut responsable militaire soudanais, le général Tawfik Khalil, a lui aussi été envoyé dès mardi à Tripoli, sans doute conformément au récent accord de coopération militaire conclu entre le Soudan et la Libye.

Le Maroc a également déclaré sa solidarité avec la Libye. Dans un message, le roi Hassan II assure le colonel Kadhafi ainsi que le peuple libyen de « sa solidarité totale ». Le souverain « déclare la mort de paroles libyennes, dont le sacrifice, nous en sommes certains, ne sera pas vain ». Le roi du Maroc affirme encore qu'il conduira « toute action nécessaire, afin notamment que soit respectée l'intégralité territoriale de la Jamahiriya libyenne saur ».

Le ton est le même à Alger, au moment où s'amorce un rapprochement algéro-libyen. Le gouvernement algérien a appelé à l'arrêt des combats et qualifié le recours à la force par les Etats-Unis d'« acte d'autant plus inacceptable que ce pays est un des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU ».

Le chef de l'O.L.P., M. Yasser Arafat, bien que souvent vilipendé à Tripoli, n'en a pas moins, lui aussi, assuré qu'il se tenait « aux côtés de la Libye, sans hésitation, ni réserve (...) devant cette agression insolente et perfide ».

Si Israël a appuyé sans réserve les Etats-Unis, qui ont agi, dit-on à Jérusalem, « dans le cadre le plus strict de l'autodéfense », les alliés européens de Washington n'ont pas réagi à l'unisson. Un peu comme l'Italie (voir l'article de notre correspondant), l'Espagne, dans une déclaration du ministère des affaires étrangères, a évoqué l'affaire en termes très généraux, s'abstenant soigneusement d'attribuer à l'une ou à l'autre des parties la responsabilité de l'escalade. Le gouvernement espagnol, rapporte notre correspondant, « déplore les affrontements », fait appel « à la modération » et réaffirme « son opposition à l'usage de la force ». A l'évidence, Madrid doit compter avec une opinion publique qui appuie, dans l'ensemble, la cause des pays arabes, quelle que soit leur tendance: la démonstration de force des Etats-Unis a même été condamnée par les journaux habituellement les plus proches des thèses de Washington.

La France a exprimé sa « très grande préoccupation » (le Monde du 26 mars) et son souhait de voir « la liberté de circulation dans les espaces internationaux garantie de façon pacifique ». Le ton est nettement plus pro-américain chez d'autres alliés européens des Etats-Unis. A Londres, le Foreign Office a souligné que la Grande-Bretagne soutenait le droit des Etats-Unis à se livrer à des manœuvres dans les eaux internationales au large de la Libye et à riposter en cas d'attaque. La RFA a condamné comme « contraire au droit international l'extension unilatérale de la souveraineté maritime libyenne dans le golfe de Syrte », tandis que les Pays-Bas ont estimé que les Etats-Unis n'avaient eu qu'« une réaction de défense ».

Moscou: « On doit contrôler ses émotions »

De notre correspondant

Moscou. — « Moscou condamne résolument les actions agressives des Etats-Unis (contre la Libye) et exige d'y mettre un terme. » Mais aucune action concrète diplomatique, voire militaire, n'est envisagée. Tass a même pris soin d'invoquer tout le monde à garder la tête froide. « L'Union soviétique a été et demeure aux côtés de la Libye dans sa juste lutte contre l'impérialisme (...), mais on doit contrôler ses émotions quand on analyse la provocation (américaine) dans le golfe de Syrte, dans le contexte plus général des relations internationales », écrit l'agence soviétique.

Une action « préméditée »

Cette retenue s'explique aisément: le rapport de forces au mer et dans l'air est peu favorable aux Soviétiques en raison de la puissance de feu de la VI^e flotte américaine. Mais d'autres considérations ont pu jouer. Le colonel Kadhafi est un partenaire capricieux, imprévisible, et parfois encombrant. Il se refuse obstinément à signer avec l'URSS ce traité d'amitié et de coopération en bonne et due forme qui codifierait enfin les relations privilégiées entretenues depuis plus de dix ans par Moscou et Tripoli. La Libye a, d'autre part, eu raison de la chute des cours pétroliers, de moins en moins de dollars pour acheter les quantités d'armes soviétiques dont elle estime avoir besoin. Ce détail n'est pas passé inaperçu ici, d'autant que les accords de troc par lesquels les Libyens approvisionnent en pétrole, sous divers pavillons, certains pays du camp socialiste ne fonctionnent pas à la satisfaction générale des intéressés.

Ces froides considérations empêchent un engagement direct de l'Etat soviétique aux côtés de la

Libye. La déclaration autorisée publiée mardi soir par Tass exprime seulement la « solidarité » des Soviétiques « avec le peuple libyen » dans un moment qualifié de « difficile » pour ce dernier.

Tass estime que l'action américaine était « préméditée », ajoutant que « le caractère progressiste de la politique libyenne à l'extérieur et sa ligne anti-impérialiste à l'égard de l'arrangement par Washington ». Les Etats-Unis sont donc accusés de recourir à « toutes sortes de prétextes fallacieux » (le principe de libre navigation dans les eaux internationales), afin de justifier leur « tentative d'imposer leur volonté aux autres peuples par la seule force des armes ». Bref, Washington se livrerait à une sorte de « terrorisme d'Etat », dont Tripoli serait la victime.

Les médias soviétiques sont discrets sur les pertes libyennes, tout au moins que sur la cause immédiate de l'accrochage.

M. Vladimir Lomeiko, au cours d'une conférence de presse mardi après-midi, n'a pas davantage éclairci plusieurs points obscurs. Le porte-parole du ministère des affaires étrangères ne souvient pas

officiellement et explicitement la position de Tripoli, selon laquelle le golfe de Syrte est situé dans les eaux territoriales libyennes. M. Lomeiko a seulement indiqué que, pour l'URSS, « il n'y a pas de problème » à ce sujet. Il a dressé un curieux parallèle entre cette revendication libyenne et une vieille idée américaine selon laquelle la baie de Chesapeake sur la côte est des Etats-Unis a un caractère « historique » et serait donc formée elle aussi aux dépens de pays étrangers. L'angle d'ouverture du golfe de Syrte et de la baie de Chesapeake (c'est-à-dire par un pont suspendu) n'est pourtant pas exactement le même.

A propos des missiles Sam-5 tirés contre les avions de la VI^e flotte, M. Lomeiko s'est également refusé à commenter ou infirmer s'ils provenaient d'une batterie installée par les Soviétiques. Les Sam-5 ne sont pas des « missiles bogués » (ce qui permettrait de les identifier), a lancé M. Lomeiko. Cette remarque laisse également en suspens la question de savoir si des conseillers soviétiques se trouvaient près des missiles au moment de l'attaque américaine.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Rome: désapprobation du recours à la force

De notre correspondant

Rome. — « L'Italie ne veut pas de guerre à sa porte », a déclaré, le mardi 25 mars, M. Bettino Craxi, à la Chambre, faisant référence à la situation dans le golfe de Syrte. Le président du conseil, reflétant un sentiment très partagé dans la péninsule, est apparu préoccupé par la situation ne puisse conduire à des débordements sous la forme, par exemple, de commandos suicides de représailles contre le territoire de la

nation alliée de Washington la plus voisine de la Libye.

Des mesures de précaution exceptionnelles ont d'ailleurs été prises le 24 mars, dont la plus sensible était le renforcement de la surveillance de l'aéroport de Rome-Fiumicino, objet à plusieurs reprises par le passé de sanglants attentats. La protection de l'ambassade des Etats-Unis ainsi que celle de la Libye a également été renforcée. Une surveillance plus ostensible des lieux fréquentés par les touristes américains comme la célèbre place d'Espagne était également perceptible. En Sicile, la chasse est en alerte maximum pour parer à toute éventuelle incursion aérienne contre les bases de l'OTAN de Comiso et de Sigonella.

Sur le plan diplomatique, l'Italie a marqué sa nette désapprobation du recours à la force par le colonel Kadhafi pour faire respecter ce qu'il considère, tout à fait à tort, selon Rome, son bon droit en matière de limites des eaux territoriales. Une note de ministre des affaires étrangères, M. Andreotti, à Tripoli insiste par ailleurs sur le caractère inadmissible des menaces libyennes de représailles contre le territoire italien.

Cependant, M. Craxi, soutenu dans l'ensemble par ses alliés gouvernementaux, a également déclaré que « certaines actions ne sont pas les plus appropriées pour obtenir le respect d'un principe de droit international », visant en cela clairement les démonstrations navales de la VI^e flotte au nord de la Libye. Le président du conseil a d'ailleurs remis un message à l'ambassadeur américain à Rome demandant le retrait des forces navales de son pays au-dessus du parallèle 32 degrés 30'. M. Craxi a en tout cas répété la position traditionnelle de Rome selon laquelle les bases de l'OTAN en Italie ne pourraient pas être éventuellement utilisées pour des opérations conduites hors de l'aire géographique couverte par le traité de l'Atlantique-nord — en la circonstance contre la Libye. Il devrait avoir l'occasion de commenter ce point au secrétaire d'Etat George Shultz, de passage à Rome ce mercredi.

J.-P. C.

LA LICRA S'INQUIÈTE DE L'ANTISÉMITISME DU HEZBOLLAH

La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) a publié un communiqué où elle s'indigne des attaques antisémites du Hezbollah contre les juifs de France (le Monde du 25 mars). Le communiqué ajoute:

« Dans son journal Al Ashah, publié à Beyrouth, le Hezbollah accuse le « microbe juif » d'infiltrer la vie politique française et de « tisser des réseaux », reprendant les thèmes du complot juif inspirés des « Protocoles des sages de Sion », faux de la police tsariste réédités en arabe à Beyrouth par un groupe islamique.

« La LICRA s'inquiète des conséquences terroristes du fanatisme du Hezbollah. Elle relève la coïncidence de l'apparition de ces thèmes antisémites dans la presse d'extrême droite en France. »

AMÉRIQUES

Argentine

LE DIXIÈME ANNIVERSAIRE DU COUP D'ÉTAT MILITAIRE La solitude de la présidente des mères de « disparus »

De notre correspondant

Buenos-Aires. — Il s'est trouvé à peine cinq mille personnes, lundi 24 mars, à Buenos-Aires, pour manifester leur réprobation au coup d'Etat qui, il y a juste dix ans, plongeait l'Argentine dans l'horreur. Deux fois moins que de personnes mortes ou disparues pendant les sept années de la dictature...

« Où sans-ils, les hommes politiques, les syndicalistes ? Où sont-ils ceux qui devraient nous soutenir ? », hurlait au micro une mère de « disparus », face à un auditoire clairsemé. A l'heure où l'histoire officielle, le film qui retrace un des aspects les plus révélateurs de la dictature argentine, concourait pour les Oscars d'Hollywood, la place de Mai était vide. Ou presque.

Les organisations des droits de l'homme et surtout les mères avaient pourtant bien organisé la commémoration. Depuis vendredi dernier, des groupes folkloriques ou musicaux, des troupes de théâtre, représentaient devant un maître public ce que furent ces années: arrestations, tortures, disparitions...

La présidente des mères de disparus, M^{me} Hebe De Bonafini, semblait consternée. Le cœur était toujours là, mais le verbe n'y était plus pour dénoncer « l'armée, une partie de l'Eglise et une cer-

taine presse » comme responsables de « la mort ».

Avec amertume, elle a accusé le régime — qu'elle a qualifié de « prétendument démocratique » — du président Alfonsín de n'avoir pas rendu justice en ne punissant pas « tous les coupables ». Elle a à peine évoqué les peines de prison infligées aux anciens dictateurs pour s'attarder sur l'impunité dont jouissent, selon elle, les exécutants de la répression.

M^{me} De Bonafini a dénoncé aussi le fait que le gouvernement n'ait pas libéré ceux qu'elle considère comme des « prisonniers politiques », la quinzaine de militants ou guérilleros condamnés pendant les années noires et qui sont toujours détenus. Elle a eu beau se mettre au goût du jour en reprochant au gouvernement de perpétuer les problèmes économiques « dont souffraient déjà nos enfants », rappeler que « c'est grâce à leur sang versé qu'il (Alfonsín) est aujourd'hui au pouvoir », elle paraissait terriblement seule. Le peuple argentin était absent.

Comme il l'était déjà il y a dix ans lorsque, dans la nuit du 23 au 24 mars 1976, l'armée déposa Maria Estela « Isabel » de Peron, troisième et dernière femme du Gran Líder défunt.

CATHERINE DERIVERY.

ASIE

Philippines

Pleins pouvoirs pour M^{me} Aquino

Manille. — La présidente philippine Corazon Aquino a prononcé, mardi 25 mars, une Constitution provisoire, qualifiée de « Constitution de la liberté », qui abolit l'Assemblée nationale et donne au chef de l'Etat le pouvoir de légiférer par décrets jusqu'à ce qu'une nouvelle Constitution soit adoptée par référendum. Ce texte donne provisoirement les pleins pouvoirs à M^{me} Aquino, comme ce fut le cas, en des circonstances très différentes, pour l'ex-président Ferdinand Marcos lorsqu'il avait imposé la loi martiale, en 1972.

M^{me} Aquino a précisé qu'une Constitution définitive allait être rédigée par une commission de trente à cinquante-huit membres qu'elle nommerait d'ici à soixante jours. Cet organisme devrait terminer son travail dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront sa nomination. Après quoi le document sera soumis à un référendum.

« J'espère (...) que notre peuple aura une nouvelle Constitution permanente et un Parlement élu d'ici un an. C'est l'itinéraire que nous prendrons pour le retour à un gouvernement pleinement représentatif », a poursuivi la présidente. Elle a souligné que la Constitution provisoire respecte les libertés fondamentales et les droits de l'homme. Grâce à elle, a-t-elle ajouté, « notre

nation meurtrie pourra s'abriter après des années de dictature, afin de soigner ses blessures, reprendre force et jouir des premiers fruits de sa liberté retrouvée ».

M^{me} Aquino a réaffirmé ses objectifs: réorganiser le gouvernement, restaurer la paix et l'ordre, reconstruire l'économie, éradiquer la corruption et préserver la suprématie du pouvoir civil sur les militaires. En annonçant l'abolition de l'Assemblée, dont les deux tiers des cent quatre-vingt-dix membres étaient favorables au président Marcos, M^{me} Aquino a affirmé que cette institution avait tremplé dans un « complot de tricheurs » destinés à la spolier de sa victoire aux élections.

Les dispositions annoncées ne font pas mention de la formule « gouvernement révolutionnaire », qui avait été proposée par certains membres du gouvernement.

D'autre part, le Conseil fédéral (gouvernement) suisse a décidé mardi de bloquer à titre de « mesure provisoire » les avoirs de l'ex-

président Ferdinand Marcos en Suisse, de même que ceux détenus par les membres de sa famille ou les personnes et sociétés qui lui sont affiliées, a-t-on appris de source officielle.

Selon le New York Times, le montant de ces avoirs s'établirait à 88,7 millions de dollars. Toujours selon le quotidien américain, ces fonds ne représenteraient qu'une petite partie de la fortune des Marcos.

La Chancellerie fédérale, à Berne, a précisé que cette mesure était prise à titre « provisoire », ce qui signifie que les autorités suisses bloquent les avoirs de M. Marcos dans l'attente d'une éventuelle demande d'entraide judiciaire du gouvernement philippin. On indique dans les milieux bancaires que cette demande d'entraide devra prouver que les fonds, recherchés ont été acquis frauduleusement par Ferdinand Marcos, sous la forme notamment de détournements de fonds, ce délit étant punissable en Suisse. — (AFP, AP.)

Le gel des millions de M. Marcos: une première suisse

Berne. — La décision du Conseil fédéral de bloquer les avoirs de Ferdinand Marcos déposés en Suisse constitue une première. Rien de tel n'avait été fait dans ce sens à l'égard du Chah d'Iran quand le régime de l'imam Khomeiny avait essayé de récupérer sa fortune dans divers pays, notamment en Suisse, indique-t-on à Berne de source autorisée.

Le Conseil a justifié sa mesure en invoquant des nouvelles règles lundi dernier selon lesquelles des proches de l'ex-président viendraient en Suisse pour tenter de récupérer tout ou partie des fonds qui y sont déposés. Selon des sources informées, le scandale international provoqué par les malversations des Marcos (qui porteraient, selon le gou-

vernement philippin, sur des sommes évaluées entre 5 et 10 milliards de dollars) et les précisions sur les endroits où cette fortune a été déposée auraient effrayé les autorités helvétiques.

Le gouvernement suisse a précisé que six banques étaient concernées. Il s'agirait de la filiale helvétique d'une banque française, Paribas, et de cinq banques suisses: Union de banques suisses, Société de banque suisse, Crédit suisse, Banque Leu et Banque populaire suisse.

Les banquiers suisses craignent que la décision du Conseil fédéral porte atteinte à la solidité de la place financière fondée, sur le secret bancaire.

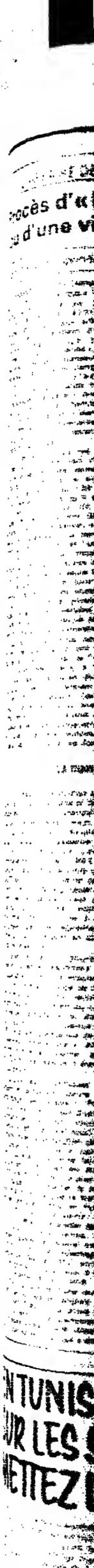
le journal mensuel de documentation politique après-demain

(non vendu dans les kiosques) offre un dossier complet sur la:

LA MEDECINE AU FUTUR

Envoyer 33 F timbres à 1 F ou chèque à APRÈS-DEMAIN, 27, rue Jean-Delant, 75014 Paris, en spécifiant le dossier demandé, ou 130 F pour l'abonnement annuel (80 % d'économie), qui donne droit à l'envoi gratuit de ce numéro.

(Publicité)
PLUTOT QUEUNE - ECOLE DE COMMERCE - EN FRANCE
DIPLOME de USA BUSINESS aux USA
Dans une grande université de Californie ou de Floride. Durée 12 mois. Il faut avoir de 18 à 35 ans, revenu bas min. Stage anglaise préalable si nécessaire. Doc. contre 5 timbres. U.S.A. - French Office, 57, rue Ch.-Lafitte, 92200 Neuilly, 47.22.94.94.



PROCHE-ORIENT

LE YÉMEN DU SUD SOUS LES RUINES

Autopsie d'un coup d'Etat

(Suite de la première page.)

Le bras droit d'Ali Nasser, après avoir déposé l'attaché-case du chef de l'Etat à la place généralement occupée par celui-ci, sort rapidement de sa poche extérieure un pistolet-mitrailleur et tire à bout portant sur Ali Antar, l'un des adversaires les plus acharnés du président, le tuant net. L'arme, un Scorpion de fabrication tchèque, piana de fabrication tchèque, s'écrase, ce qui sauve probablement la vie aux autres adversaires du président - MM. Adel Fatah Ismail, Ali Salem Bechd, aujourd'hui secrétaire général du parti, et son adjoint, Salem Saleh, - qui profitent de ce contretemps pour se coucher sous la table, alors que le ministre de la défense, M. Salah Moushah, abat d'une balle bien ajustée le porteur de l'arme, avant d'être tué à son tour par le « préposé aux Thermos ».

Un mauvais western

En tout cas, ce sont les coups de feu tirés dans cette salle « historique » qui ont fait exploser la poitrine sud-yéménite. Au même moment, alors que les habitants se précipitent chez eux en criant : « Les Israéliens sont en train de bombarder le siège de l'OLP ! », le bâtiment du comité central est soumis à un feu nourri provenant des collines avoisinantes, tandis que les unités de la marine commencent le pilonnage des « objectifs

ennemis » sur les hauteurs de Tawahi. En revanche, les maisons d'Ali Nasser et du gouverneur d'Aden ne sont pas touchées par le déluge de feu qui s'abat sur ce secteur.

La suite du récit revêt l'aspect d'un mauvais western mais paraît grosso modo véridique. M. Abdel Fatah Ismail et ses deux compagnons, qui ont survécu au massacre au fil de la panique générale, vont se réfugier en rampant dans la pièce attenante à la salle de réunions. Ils nouent deux pans de rideau et, grâce à cette corde de fortune, font rampe à la cour du bâtiment - où tout le monde tire sur tout le monde - deux kalachnikov. Enfin armés, ils trouvent le courage de quitter leur refuge précaire pour un endroit plus sûr, situé en rez-de-chaussée. De là, ils téléphonent au ministère de la défense pour demander l'intervention des blindés et commencent à organiser le contre-attaque. La confusion à Aden est alors générale. Convaincus que le « coup d'Etat préventif » a réussi, les partisans d'Ali Nasser ont diffusé à 15 h 30 par la radio officielle, qu'ils contrôlent encore, le fameux communiqué affirmant que MM. Abdel Fatah Ismail, Ali Salem Bechd et Ali Antar ont été passés par les armes après avoir été « jugés » par une commission spéciale du bureau politique et reconnus coupables de tentative d'assassinat du chef de l'Etat et de complot visant à renverser le régime.

A ce moment précis, MM. Abdel Fatah Ismail et Ali Salem Bechd sont toujours vivants. Ils écoutent avec consternation et peut-être avec pointe d'ironie l'annonce de leur propre mort. Ils attendent avec anxiété l'arrivée des blindés qui doivent les déloger du bâtiment dans lequel ils se trouvent. En fait, après quelques péripéties, deux des blindés partis de

la périphérie d'Aden arrivent vers 19 heures au siège du comité central, où règne un silence de mort. M. Abdel Fatah Ismail monte dans le premier véhicule, qui au bout de quelques minutes de mètres est pris sous un feu nourri et flambe. Tous ses occupants sont tués. De son côté, le char à bord duquel M. Ali Salem Bechd a pris place verse dans un fossé. Le nouveau secrétaire général du parti, bien que blessé, fait à pied les quelques dizaines de mètres qui le séparent du ministère de la défense.

Reste à savoir pourquoi le fin tragique d'Abdel Fatah Ismail n'a été rendu public que trois semaines plus tard. Certains affirment que, malgré l'évidence, ses compagnons espèrent encore le voir surgir de quelque hôpital où il aurait pu être soigné. Plus vraisemblablement, les autorités ont caché la vérité afin de ne pas démolir la base du parti, sur laquelle l'ancien secrétaire général exerçait un pouvoir charismatique.

En fait, avec la mort d'Abdel Fatah Ismail et d'Ali Antar et le départ en exil de M. Ali Nasser, le Yémen du Sud a perdu ses derniers dirigeants « historiques ». La nouvelle direction politique, qui vient d'être élue, sera forcément collégiale au sens propre du mot. Les premières décisions qu'elle vient de prendre tendent, à rassurer la population, traumatisée par les récents événements, en allégeant les mesures de contrôle décrétées en

JEAN GUEYRAS

L'AFFAIRE DEMJANJUK EN ISRAËL

Procès d'« Ivan le Terrible » ou d'une victime du KGB ?

De notre correspondant

Jérusalem. — John Demjanjuk est-il « Ivan le Terrible » ? Le septuagénaire affaibli qui, pour passer le temps, apprend l'hébreu dans sa prison, près de Tel-Aviv, en attendant d'être prochainement jugé pour crimes contre l'humanité, fut-il le plus cruel des bourreaux de Treblinka, ce sinistre camp de concentration où près de 900 000 juifs, en grande majorité polonais, passèrent directement du train à la chambre à gaz ? Cette question d'identité, qui est semblée inconvenante il y a peu, est posée clairement aujourd'hui en Israël.

L'accusé a toujours nié être l'ancien tortionnaire nazi d'origine ukrainienne. Ses démentis n'émurent ni la justice israélienne, qui le déclara en 1981 de ses citoyens parce qu'il avait fait, trente ans plus tôt, de fausses déclarations lors de sa demande de naturalisation, ni les magistrats israéliens qui déclarent son extradition et l'obligeront à y aller dans un mois (le 2 août 1983). Un ancien prisonnier, M. Jacques Garcia Ribes, dans une lettre adressée à Demjanjuk, écrit : « Pour être en paix avec [sa] conscience » dans une interview publiée le 6 mars par un journal de Barce-

lone. Le 19 mars, le radio israélienne révélait le teneur d'un témoignage concordant, recueilli il y a plus de quinze ans par une étudiante auprès d'un autre survivant, Avraham Goldfarb. « Nous défions le grilles, raconte-t-il. Un autre groupe courait dans les chambres à gaz, tuas Ivan le Terrible et son acolyte et les jets au feu. » L'auteur de ce récit, retrouvé dans les archives du Centre de documentation sur l'holocauste de l'université de Bar-Ilan (Tel-Aviv), est mort il y a un an.

Quatre ans après les événements, un troisième détenu, Elias Rosenberg, avait livré sous serment un témoignage rassemblé à M. Tuvia Friedman, alors responsable du Centre de documentation juive de Vienne. « Les prisonniers, disait-il, tuèrent l'ukrainien Ivan le Terrible à coups de pelle pendant son sommeil. » Cette déposition, fournie le 24 décembre 1982, donne un nouveau détail « tragique inédit ». La quarantaine dynamique, M. O'Connor - qui a peut-être le dossier de sa vie - n'y va pas par quatre chemins. Il tient son client pour affaire d'une nouvelle « affaire Dreyfus ». Pour lui, la cause est entendue : Demjanjuk fut le jouet d'une « conspiration » américano-soviétique.

A quelques semaines de l'ouverture du procès, la présence à Jérusalem de M. Mark O'Connor, l'avocat américain de Demjanjuk depuis 1982, donne un nouveau détail « tragique inédit ». La quarantaine dynamique, M. O'Connor - qui a peut-être le dossier de sa vie - n'y va pas par quatre chemins. Il tient son client pour affaire d'une nouvelle « affaire Dreyfus ». Pour lui, la cause est entendue : Demjanjuk fut le jouet d'une « conspiration » américano-soviétique.

La main des Soviétiques

« Le bureau des enquêtes spéciales du ministère fédéral de la justice et le KGB ont trompé les tribunaux américains, nous dit M. O'Connor. Le seul document censé prouver la présence de Demjanjuk dans un camp d'entraînement SS en 1941 fut transmis aux Etats-Unis par l'URSS en 1976. Or cette carte d'identité est un faux grossier. La photo de Demjanjuk n'est pas prise de profil, comme c'était la règle, mais de face. Elle a été retouchée. Les renseignements portés sur la carte sont en slave et non en allemand. »

« Valéri Kubanov, poursuit l'avocat, premier secrétaire de l'ambassade d'URSS à Washington à l'époque et le juge du district Frank Battisti ont reconnu devant moi qu'ils étaient au courant de la contrefaçon du document, qui a pourtant permis en 1981 de priver Demjanjuk de sa citoyenneté américaine. » Affirmation grave en vérité, que M. O'Connor se réserve d'étayer lors du procès.

Pourquoi les Soviétiques se seraient-ils acharnés contre un personnage secondaire ? Pour l'avocat, l'explication est d'ordre diplomatique : « C'est l'époque où Moscou affichait son souci de coopérer avec Washington dans la chasse aux anciens nazis. Demjanjuk était une proie facile. Capturé en 1941 par les Allemands, il avait failli aux ordres en ne faisant pas sauter la cartouche. Prisonnier de guerre transféré de camp en camp en Pologne, il combattit à partir de 1943 comme simple soldat dans une division ukrainienne de l'armée Vlassov (le général russe pro-nazi). Il vécut en Allemagne fédérale de 1945 à 1952, année où il émigra aux Etats-Unis. Il fut naturalisé américain en 1958. »

« C'est un article d'une revue soviétique publiée en anglais - The Soviet Way - qui attire en 1975 l'attention sur Demjanjuk. Les Russes avaient un dossier sur lui, car sa femme, qui s'était

rendue deux fois en URSS pour visiter des parents, avait donné des nouvelles de Demjanjuk. Tout le monde le croyait mort. Sa mère touchait même une pension. A Cleveland, Demjanjuk a vécu la vie paisible d'un mécanicien auto, conservant pendant trente ans la même adresse et le même numéro de téléphone. » Demjanjuk ne serait donc, selon son avocat, que le bouc émissaire d'une coopération entre les deux Grands à la recherche d'anciens nazis.

Evocation authentique ou biographie habilement reconstituée ? Ces révélations n'étant tant pas trop pour l'instant autorités israéliennes. Le dossier d'accusation est solide, rappelle la police, et une douzaine de témoins ont fermement reconnu Demjanjuk sur photo. Quant aux témoignages des trois anciens détenus, ils contiennent les informations recueillies par l'expert de Treblinka, M. Ytzhak Arad, directeur du mémorial de l'holocauste à Jérusalem. Selon ce dernier, Ivan le Terrible n'a pu être en août 1943, car il avait à cette date déjà quitté Treblinka pour le camp de Sobibor.

Il est peut-être encore temps, estime pour sa part M. O'Connor, de glaner les villages et le Terrible » dans les villages proches de Treblinka, où le tortionnaire, dit-il, séjournerait plus souvent qu'à l'intérieur du camp. Est-ce pour cela que l'avocat américain, une fois officiellement agréé par Israël, se rendra « quelque part en Europe » pour tenter d'y enrichir son dossier ?

J.-P. LANGELLIER

L'AUTRE JOURNAL

20 mars 1986

Le printemps c'est fini !

Au sommaire du numéro 5 :

- Thomas Sankara : le Pays des hommes intègres - Marguerite Duras - Joëlle Kaufmann : Parler ou ne pas parler des otages - Bernard Wallet : Hommage à Georges Perec - Annie Cohen : Elle s'appelle Milouda...

L'hebdo du mercredi

Le Monde PUBLICITE LITTÉRAIRE Renseignements : 45-55-91-82, poste 4356

Artirec vend-il du vrai au prix du faux ? Moquette laine au prix synthétique

DU SYNTHÉTIQUE au prix du plastique, des tissus nouveaux au prix du papier... Le tout avec choix, conseils, détermination. Artirec ? Non il existe encore des endroits où l'on fait de vrais affaires. J'ai vu chez Artirec : Tissus sur papier, 6 F le mètre linéaire. Daini à partir de 10 F le mètre linéaire. Telle lin au cot. (x 2,60 m) : 29,50 le m. Lin de Tisseu grande largeur sur mesure, 33 F le mètre linéaire. Spécialiste tissu sans couture, colli-tendu. Meilleur prix garanti ou différence remboursée. (- 5 % sur présentation du journal) 4 succs dépôts Artirec : 4, Bd. Raspail, 12 - 45.42.72.72 (Artisans Récompensés) à Ven. St. Sébastien, 19 - 45.55.66.55 - 128, (et 2) Bd. Cl. Girard, 94 St. Maurice, 48.81.19.97 - Rue J. Mouton, 78 Palaiseau, 38.55.55.15.

EN TUNISIE, AU CAP CARTHAGE, SUR LES SPORTS et LES LOISIRS METTEZ LE CAP A TOUT ÂGE. (ADAGE)

Plus de 30 courts de tennis, aquitacion, ping-pong, piscine et bien sûr tous les sports de plage et les sports nautiques... l'hôtel Cap-Carthage, à quelques kilomètres seulement de Tunis, propose sports et loisirs pour tous les âges.

1 semaine en 1/2 pension ou départ de Paris ou Lyon à partir de :

2880F

REPUBLIQUE TOURS

1, avenue de la République 72001 Paris 22, rue Croix 49002 Lyon Tél. 43.55.39.30 Tél. 78.37.77.38

RADIOGRAPHIE DE L'ÉTAT HITLÉRIEN

Martin Broszat a donné la meilleure étude, et de loin, sur cette chose étrange que fut, dans la galerie des monstres, l'Etat hitlérien... La connaissance objective constitue le meilleur exorcisme du pire protéiforme qui nous cerne.

Pierre Chauvin, Le Figaro

Quel livre ! Une méticulosité bien organisée au service d'un admirable don de synthèse !

Joseph Rovani, La Quinzaine Littéraire

632 pages 190F



L'origine et l'évolution des structures du troisième Reich

L'espace du politique

FAYARD

مكتبة من الأصول

مكنا من الأصل

Nous avons 525 000 fois raison de poursuivre nos efforts.

525 000 AUDITEURS DE PLUS ONT REJOINT
FRANCE INTER CETTE ANNÉE*
525 000 AUDITEURS DE PLUS ONT ÉTÉ SÉDUITS
PAR LA QUALITÉ DE NOS PROGRAMMES.
525 000 AUDITEURS DE PLUS NOUS ONT PERMIS
D'ÊTRE LES PREMIERS POUR NOS INFORMATIONS
DE 13 H A 13 H 30 ET DE 19 H A 20 H.
A CES 525 000 AUDITEURS, A TOUT NOTRE PUBLIC,
NOUS DISONS MERCI.

*Vague CESP: 7 janvier - 5 février 1986 (4358 personnes)
Audience 1/4 d'heure par 1/4 d'heure.



France inter
la qualité entre les oreilles

FUTURS

France perd
les relations
en «
M. Eric D
cabinet de M.

DIPLOMATIE

DANS SON NOUVEAU RAPPORT SUR LA PUISSANCE MILITAIRE SOVIÉTIQUE

Washington publie une photo d'un missile SS-20

Washington. - L'URSS continue de mettre au point de nouveaux types de missiles nucléaires, modérnie ses forces conventionnelles et dispose d'une arme au laser capable d'aveugler des satellites espions, affirme le rapport annuel du Pentagone sur la puissance militaire soviétique.

Ce document, rendu public le mardi 25 mars, présente également pour la première fois des photos d'un missile de portée intermédiaire SS-20 à trois ogives sur sa rampe de lancement, du dernier modèle de sous-marin nucléaire lance-ogives de la classe Delta (qui effectue actuellement ses essais en mer) et d'un avion Sukhoï SU-27 Flanker, le tout dernier intercepteur soviétique, dont la silhouette et les performances rappellent celles du F-15 Eagle américain.

Le dossier du Pentagone note également que l'URSS a déployé plus de soixante-dix missiles intercontinentaux mobiles à une ogive SS-25, ce qui, selon Washington, constitue une violation des accords SALT-2 sur la limitation des armements nucléaires.

L'étude révèle en outre que l'URSS possède maintenant « des lasers capables d'endommager certains éléments de satellite sur orbite et un laser qui pourrait être utilisé pour des tests de faisabilité, en vue d'applications pour la défense contre des missiles balistiques ». Un haut responsable du département de la défense a ensuite précisé que l'Union soviétique disposait dès maintenant d'une arme laser déployée sur un site enpable d'« aveugler » n'importe quel satellite américain sur orbite basse. Lequel Washington tente de justifier sa « stratégie impériale » en vue d'une « domination mondiale ».

La France perd la commande par l'Inde de pièces d'artillerie au profit de la Suède

De notre correspondant

New-Delhi. - Trois ans après l'ouverture de négociations avec quatre fournisseurs éventuels, l'Inde a annoncé mardi 25 mars qu'un accord avait été conclu avec la Suède pour l'achat d'un nombre non précisé de canons de 155 millimètres. La France, par l'intermédiaire du Groupement industriel des armements terrestres (GIAT), proposait son canon tracté de 155, une pièce qui équipe déjà les unités d'artillerie de la 1^{re} armée française et celles de l'Irak (le Monde des 26 et 27 janvier).

Selon certaines indiscretions, quatre cents pièces d'artillerie suédoises auraient été commandées, l'Inde se réservant d'en fabriquer mille de plus sous licence. Le communiqué du ministre de la défense n'a pas précisé si la société suédoise Bofors (dont le président avait démissionné en 1985 après qu'un contrat d'armes avec l'Irak ait été révélé) fournira également les munitions (six cent mille obus, soit environ

20 % du total du contrat). Mais il semble bien que, après avoir longtemps hésité, les Indiens aient finalement décidé de grouper leurs commandes. L'ensemble du contrat d'armements est évalué à l'équivalent de 10 milliards de francs.

Plusieurs sociétés européennes, dont Thomson, restaient en course pour le fournisseur éventuelle des canons de tir devant équiper les canons (environ 10 % du contrat). L'échec des négociations françaises est d'autant plus amer que leur canon, réputé moins sophistiqué, « est donc moins délicat », que le Suédois, avait la préférence avérée de l'armée de terre indienne. Celle-ci avait déjà écarté les offres autrichiennes et britanniques pour des raisons techniques. Restaient en course la France et la Suède. La décision finale appartenait au gouvernement de M. Gandhi et relève, probablement, de considérations financières. Le gouvernement suédois offrait, en effet, des conditions de prêts et de subventions étatiques tout à fait avantageuses. Le budget

suédois avait même prévu, pour cette année, un don de 300 millions de francs et un prêt supplémentaire à taux bonifié de 400 millions de francs à l'Inde.

Vingt-sept hélicoptères français

Un autre contrat, pour la fourniture de la marine indienne d'un ou deux sous-marins lance-torpilles très sophistiqués est en discussion avec les chantiers suédois de Kockums, les sous-marins ouest-allemands acquis plus tôt ne donnant pas satisfaction.

Malgré consolation pour l'industrie française, l'acquisition - qui est une confirmation d'une commande - de vingt-sept hélicoptères civils Dauphin par le gouvernement indien devait être officialisée jeudi 27 mars à New-Delhi (le Monde du 26 décembre 1985).

Le montant du contrat remporté par l'Aérospatiale s'élève à environ 400 millions de francs, dont la moitié sera financée par un prêt français

à taux bonifié (2,5 % sur vingt-huit ans). L'Inde s'étant révélée, comme à l'ordinaire, un partenaire commercial très exigeant, huit appareils sur les vingt-sept lui seront en quelque sorte attribués à titre gracieux.

Dernièrement, la firme britannique Westland, récemment rachetée par un groupe américain, n'avait dû qu'à l'intervention du gouvernement de M^{me} Thatcher de pouvoir placer vingt-et-un de ses appareils en Inde. Selon la presse indienne, « même le Royal Air Force ne voulait pas de ces hélicoptères », les derniers de ce type fabriqués par Westland. Pour décider New-Delhi, la totalité du contrat, soit environ 650 millions de francs, fut inscrite dans le cadre de l'aide britannique à New-Delhi et relève du caduc.

On ignore en revanche le détail des conditions financières suédoises pour les canons. Le Bofors 155, qui équipera les brigades indiennes basées le long de la frontière avec le Pakistan, a une portée de vingt-quatre à trente kilomètres.

PATRICE CLAUDE.

M. SHULTZ EN VISITE A ATHÈNES

Les relations gréco-américaines en « eaux calmes »

De notre correspondant

Athènes. - L'arrivée de M. George Shultz à Athènes le mardi 25 mars (jour de la fête nationale grecque) a pris l'allure d'un événement politique majeur. Cette visite vient en effet confirmer un tournant dans l'évolution des relations gréco-américaines qui, depuis quelques mois, selon le mot de M. Papandréou, sont entrées dans une « zone d'eau calme ».

L'ordre du jour des conversations de M. Shultz avec les dirigeants grecs était « ouvert ». On en connaît toutefois les grands thèmes. L'avenir des bases militaires américaines en Grèce est l'un des plus importants. Il y a en Grèce, actuellement, dix-huit bases dont quatre principales, deux dans la région d'Athènes et deux en Crète. Les Américains sont habituellement obtus sur des questions quant à leur avenir. En effet, selon l'interprétation officielle grecque de l'accord conclu entre les deux pays en 1983, les bases américaines devront être fermées dans un délai de dix-sept mois après la fin de 1988. On pourrait évidemment envisager un renouvellement de l'accord ou des arrangements qui prévoient la fermeture de certaines d'entre elles et le maintien des autres sous couvert de l'OTAN. Du côté américain, on semble admettre que tels engagements ne peuvent pas être demandés officiellement en période prélectorale (les municipales auront lieu en Grèce en octobre), alors que le départ définitif des bases fait un des points les plus importants du programme du Parti socialiste lors de son arrivée au pouvoir en 1981. M. Shultz n'exercera donc « aucune pression » à ce sujet mais sera fort satisfait d'en savoir davantage sur les intentions du gouvernement grec.

Un autre sujet important est l'affaire de Chypre. Les Américains semblent convaincus qu'une solution viable à ce problème épineux ouvrirait la voie vers un arrangement de toutes les questions pendantes entre la Grèce et ses alliés atlantiques. Les points cruciaux pour la Grèce sont les modalités et le calendrier du départ des forces d'occupation turques, installées sur l'île depuis l'invasion de 1974, et les garanties offertes au gouvernement chypriote que d'autres interventions militaires seraient exclues à l'avenir. On ne

sait pas exactement ce que les Américains peuvent proposer, mais le gouvernement grec souhaiterait sans doute qu'ils exercent toute leur influence sur la Turquie pour qu'elle fasse des concessions.

Renforcer le flanc sud

On sait aussi que, de son côté, le gouvernement américain souhaite voir le flanc sud-est de l'alliance atlantique renforcé par une meilleure entente entre la Grèce et la Turquie, que tant de sujets apparemment ambigus des dirigeants turcs sur les îles grecques de l'archipel; le refus de la Grèce de participer à la plupart des manœuvres de l'OTAN tant que celle-ci n'accepte pas d'y inclure Limnos, une île grecque dont les Turcs réclament la délimitation; la proportion de 7 à 10 traditionnellement respectée par les Etats-Unis entre le volume de l'aide qu'ils accordent respectivement à la Grèce et à la Turquie; proportion que le gouvernement d'Ankara conteste.

Enfin, M. Shultz voudrait obtenir de la Grèce une meilleure compréhension des conceptions américaines en matière de lutte contre le terrorisme. A son arrivée à Athènes, M. Shultz a souligné que la question « du désordre international et du terrorisme » revêt « une urgence spéciale » après les événements des deux derniers jours. Du côté grec, on a déjà fait des pas vers une vigilance accrue contre le terrorisme, mais on ne semble pas disposé à participer à une sorte de croisade qui mettrait en péril les bonnes relations de la Grèce avec les pays arabes.

Toutes ces questions sont liées, ce qui inspire à certains l'idée d'une négociation d'ensemble. Des deux côtés, on rejette officiellement cette hypothèse et on a même tendance à minimiser la portée immédiate de la rencontre.

L'opposition de gauche en revanche organise, ce mercredi, des manifestations dans de très nombreuses villes de province et à Athènes, et un groupe clandestin a fait exploser deux bombes ces derniers jours, l'une a détruit la statue de Harry Truman, promoteur de la doctrine qui porte son nom et qui a marqué le début de l'intervention américaine dans la guerre civile grecque.

Th. MARANGOS.

AU QUAI D'ORSAY

M. Eric Desmarest va diriger le cabinet de M. Jean-Bernard Raimond

Le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, a choisi deux diplomates de carrière, qu'il a déjà eus comme collaborateurs dans des postes à l'étranger, pour être le directeur et le chef de son cabinet. Il s'agit respectivement de M. Eric Desmarest et Toussaint Marcaggi. Le directeur adjoint du cabinet pourrait être M. Jean-David Levitte, actuellement délégué dans les fonctions de sous-directeur aux affaires africaines et malgaches; M. Gourdaud-Lamontagne, qui appartenait au secrétariat général du Quai d'Orsay, sera chargé de la presse.

● M. ERIC DESMAREST. [Né le 27 septembre 1942, licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques, ancien élève de l'École nationale d'administration. M. Desmarest est entré à l'administration centrale du Quai d'Orsay en 1969 (affaires économiques et financières). Il a ensuite été en poste à Rabat, de 1973 à 1974 (l'admission y est lui-même arrivé comme ambassadeur en 1973), puis affecté à la délégation ministérielle

pour l'armement, comme directeur des affaires internationales, jusqu'en 1978. Nommé conseiller technique au cabinet du ministre des affaires étrangères, alors M. Jean-François Ponset, en 1978, M. Desmarest a été délégué dans les fonctions de sous-directeur d'Afrique du Nord-Moyen-Orient en décembre 1981.]

● M. TOUSSAINT MARCAGGI. [Né le 24 octobre 1925, licencié en droit, M. Marcaggi a d'abord servi au Maroc, de 1943 à 1948, puis au ministère de l'Intérieur, jusqu'en 1962. Il a ensuite été en poste à Bouira (1962-1963) et Alger (1964) puis affecté au secrétariat d'Etat aux affaires étrangères de 1964 à 1967, et aux conventions administratives et affaires consulaires, en 1967-1968. Consul adjoint à Hanoï jusqu'en 1970, M. Marcaggi a ensuite été en poste à Beyrouth (1970-1972) et à Lagos (1973-1974), de nouveau à l'administration centrale jusqu'en 1978, puis nommé à Dublin en 1978, et, en 1981, à Varsovie, où M. Raimond a été ambassadeur de 1982 à 1985.]

LA CRISE FINANCIÈRE DES NATIONS UNIES

Les mesures d'austérité pourraient avoir de sérieuses répercussions sur le fonctionnement de l'Organisation

De notre correspondante

Genève. - Depuis la création d'un « groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau », chargé d'examiner le fonctionnement financier et administratif de l'ONU (groupe au sein duquel M. Maurice Bertrand, ancien chef de corps commun d'inspection des Nations unies, avait été désigné par la France), on savait que l'Organisation se trouvait dans une situation qui se devait d'être critiquée. Mais on était loin de se douter qu'il manquerait pour l'année en cours, au budget ordinaire, c'est-à-dire nécessaire au fonctionnement quotidien de l'ONU, quelque 100 millions de dollars. Si tel était de notoriété publique que certains Etats étaient redevables de lourds arriérés, nombre de fonctionnaires internationaux ignoraient que les dettes du bloc soviétique dépassaient, tous budgets confondus, 200 millions de dollars.

Les mesures préconisées par le secrétaire général, M. Perez de Cuellar (le Monde daté 23-24 mars), sont jugées ici non seulement sévères, mais quelque peu vexatoires (1). On déplore que les Etats membres n'aient pas été consultés de manière suivie, mais mis devant le fait accompli. On critique le fait que les fonctionnaires recrutés localement, qui sont le plus directement frappés. On regrette les coupes affectant le fonctionnement des services des conférences (il est question de 50 %), alors que d'importantes réunions sont inscrites au programme de ce printemps et de cet été. On craint notamment que la sous-commission des droits de l'homme ne fasse, dans une certaine mesure, les frais des restrictions budgétaires prévues (ce

ISABELLE VICHINAC.

(1) Voici les diverses mesures envisagées : geler le recrutement; ne pas prolonger dans leurs fonctions, même à titre exceptionnel, les fonctionnaires âgés de plus de soixante ans; suspendre le moitié de l'indemnité de représentation des grades les plus élevés; économiser 10 % au titre des heures supplémentaires; suspendre toutes les promotions pendant six mois; différer l'ajustement des traitements au titre du coût de la vie pour la catégorie des services généraux (les moins bien rémunérés); réaliser des économies sur l'entretien des locaux.

A TRAVERS LE MONDE

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

Affrontements dans les cités noires et en Namibie

Deux policiers sud-africains, dont un Blanc, ont été tués mardi 25 mars à Crossroads, un camp de squatters situé près du Cap. Dans la matinée, le policier blanc, qui n'était pas en service, a été lapidé par une foule d'émeutiers, avant d'être achevé par balles, puis brûlé. Par la suite, un policier noir a été tué à proximité du camp, qui a été ensuite encerclé par de nombreux véhicules blindés. Dans la nuit de mardi à mercredi, les affrontements dans plusieurs ghettos noirs ont fait au moins treize morts. La police a tué dix émeutiers à Kwazakala et Walmer, deux cités noires de la province du Cap. Par ailleurs, trois Noirs, deux hommes et une femme, ont été brûlés vifs dans les cités de Sondagsfontein (à 70 kilomètres de Pretoria) et de Soweto, près de Johannesburg. D'autre part, en Namibie, la Force du territoire du Sud-Ouest africain (SWATF) a annoncé avoir tué douze maquisards de la SWAPO (organisation nationaliste namibienne) au cours des cinq derniers jours, ce qui porte à 192 le nombre des maquisards de la SWAPO tués depuis le début de l'année. - (Reuters, AFP, UPI.)

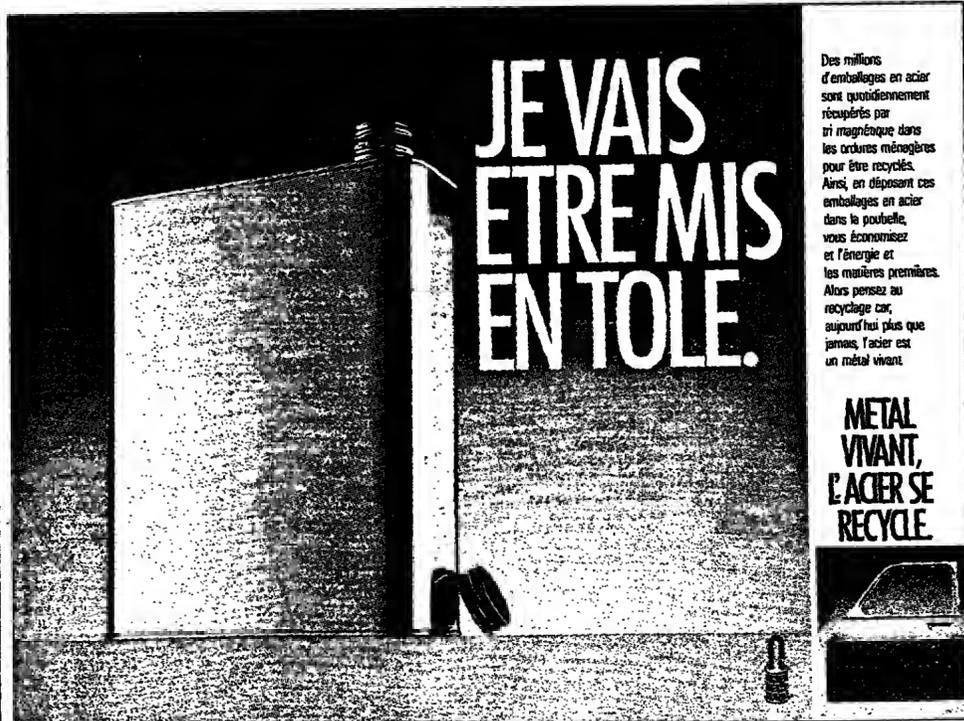
PAYS-BAS

La justice se prononce sur la demande d'extradition de deux républicains irlandais

Amsterdam. - La justice néerlandaise, saisie d'une demande d'extradition vers la Grande-Bretagne de deux dirigeants de l'IRA qui s'étaient évadés en septembre 1983 de la prison de Long Kesh et ont été interpellés à Amsterdam en janvier dernier, s'est prononcée pour l'extradition de l'un d'entre eux, Brendan McFarlane, mais contre celle de Gerry Kelly.

Le tribunal a estimé que l'attentat commis en 1976 contre un bar protestant de Belfast, pour lequel McFarlane a été condamné à la prison à vie à Belfast, ne constitue pas un délit politique. Il a, en revanche, retenu le caractère politique de l'évasion collective de Long Kesh en 1983.

Brendan McFarlane fera appel de la décision du tribunal d'Amsterdam devant la Cour suprême des Pays-Bas. Le ministre néerlandais de la justice contestera devant la même instance le refus d'extradition de Kelly. Cette double procédure durera encore plusieurs mois, pendant lesquels les deux hommes resteront détenus dans les quartiers de haute sécurité des prisons d'Amsterdam et de Maastricht. - (AFP.)



Des millions d'emballages en acier sont quotidiennement récupérés par un magnétique dans les ordures ménagères pour être recyclés. Ainsi, en déposant ces emballages en acier dans le poubelle, vous économisez l'énergie et les matières premières. Alors pensez au recyclage car, aujourd'hui plus que jamais, l'acier est un métal vivant.

JE VAIS ETRE MIS EN TOILE.

METAL VIVANT, L'ACIER SE RECYCLE.

كوزا من الأصل

ance inté... entre les ordes

politique

LA BATAILLE POUR LA PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Chaban-Delmas, candidat de son groupe

M. Chaban-Delmas a donc toutes les chances de l'ère, debout devant son fauteuil de président de l'Assemblée nationale, le message que M. Mitterrand devrait adresser à celle-ci aussitôt après l'ouverture de la session le 2 avril, puisque, en vertu de l'article 13 de la Constitution, c'est par ce seul moyen que le président de la République « communique » avec le Parlement.

Le député de la Gironde a en effet été désigné par acclamation comme candidat du groupe RPR à la présidence de l'Assemblée, lors de la première réunion des élus de ce groupe, mardi 25 mars, au Palais-Bourbon, en présence de M. Jacques Chirac. L'accord convenu entre les deux anciens premiers ministres avant même les élections du 16 mars et confirmé lors de la constitution du gouvernement se trouve ainsi réalisé.

Peu après cette désignation, on apprendit que M. Giscard d'Estaing, confirmant qu'il ne briguerait aucun poste pour lui-même, laissait à son ancien adversaire de 1974 la voie libre pour qu'il retrouve le « perchoir » d'où il était descendu en 1981 pour y laisser monter M. Louis Mermaz.

Des paroles de circonstance - félicitations, hommages pour l'action passée, promesses pour l'avenir - ont alors été prononcées. Toutefois, M. Chirac a insisté sur « la nécessité de la cohésion, gage de l'efficacité » à la fois pour le groupe RPR et pour l'ensemble de la majorité. Il a déclaré « ultime marque de solidarité avec le maire de Bordeaux, qu'il était « normal que le groupe le plus important de la majorité ait la présidence de l'Assemblée ». M. Mermaz a ajouté

aux principes énoncés par le premier ministre celui de « discipline », peut-être par référence à son passé de ministre des armées du général de Gaulle ! D'ailleurs, après le compte rendu des travaux que le nouveau président du groupe a fait avec toute la brièveté et le rigueur d'une citation à l'ordre du régime gaulliste, les journalistes s'atten-



FRANÇOIS
dient qu'on leur dise « rompez ! ». Là aussi, il y a eu un échange et un échange de relations imaginatives faites par M. Labbé des discussions des députés RPR.

Quelles compensations ?

Le groupe a cependant procédé à l'élection de ses cinq vice-présidents pour les postes desquels il avait dix candidats. Ont obtenu en ordre décroissant : MM. Robert-André Vivien (Val-de-Marne), 132 voix ; Michel Barnier (Savoie), 97 ; Michel Péricard (Yvelines), 91 ; Emmanuel Aubert (Alpes-Maritimes), 83, et Gabriel Kaspeleit (Paris), 76 voix. En raison de ce dernier score, beaucoup de parlementaires ont été surpris que M. Messier désigne M. Kaspeleit comme vice-président délégué sous prétexte qu'il était le seul Parisien.

Dans la foulée, les députés ont désigné parmi une trentaine de candidats les douze qui formeront le « bureau » du groupe. Ils ont choisi

MM. Robert Galley, Jacques Godfrain, Jean de Gaulle, François Filon, Dominique Perben, Michel Renard, Louis Gosdard, Etienne Pinte, Claude-Gérard Mercus, André Fautou, Bruno Boug-Broc et M^{me} Hélène Missolle. Le rajustement est assuré par quatre nouveaux élus du 16 mars.

Cette réunion a été suivie par tous les députés RPR présents à Paris ainsi que par plusieurs « apparentés » comme MM. Togueurdeau (Euro-et-Loir), Kiffer (CNIP, Moselle) et Bécam (Finistère). La plupart des ministres qui ont été élus députés le 16 mars étaient également présents.

Dans leurs conversations, les parlementaires faisaient tous preuve d'un sérieux optimisme et d'une confiance affichée dans l'avenir du gouvernement. Mais beaucoup s'interrogeaient sur les « compensations » que l'UDF demanderait pour avoir légué la voie libre à M. Chaban-Delmas. Les plus optimistes pensaient que la présidence de la commission des finances et celle des affaires étrangères devraient satisfaire leurs alliés. Certains y substituaient ou y ajoutaient, selon les goûts, la défense nationale.

Tous considéraient qu'au minimum le RPR devait présider la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, celle de la production et des échanges et celle des deux constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour laquelle le nom de M. Toubon était déjà avancé. Ainsi, alors qu'ils n'ont pas encore d'existence juridique, les députés élus le 16 mars sont déjà bien saisis par le syndrome parlementaire. Il est vrai que, depuis les élections, celui-ci a retrouvé dans cette huitième législature de la Ve République une importance réelle.

ANDRÉ PASSERON.

M. Giscard d'Estaing rentre « dans ses provinces »

Il était tous là, ministres et secrétaires d'Etat, présidents et anciens présidents, pour la première réunion du bureau politique de l'UDF après la nomination du gouvernement, mardi 25 mars en fin d'après-midi, boulevard de Latour-Maubourg. On n'a pourtant pas sablé le champagne. La courte victoire de l'opposition, la position « hégémonique » du RPR au gouvernement, celle plus inconfortable de l'UDF, qui se retrouve un peu comme le RPR de 1976 à 1981, participant au gouvernement mais sans occuper ni Matignon ni l'Élysée, les incertitudes quant à l'attitude de l'Assemblée à la rentrée d'octobre, et surtout l'affaire du perchoir, ne permettaient pas de manifester un quelconque triomphalisme.

Domage !

Chacun a pris la parole pour donner son analyse de la situation, « état de grâce, état de fait ou de nouveauté », comme s'interrogeait l'un des participants, avant que l'on en vienne à traiter de l'attribution de la présidence de l'Assemblée nationale. Débat sans passion, sans être partagé le sentiment que « le coup était parti et mal parti depuis longtemps » et que l'on n'y pouvait rien ; d'autant qu'une heure plus tôt, la candidature de M. Jacques Chaban-Delmas au perchoir avait été approuvée par acclamation lors de la réunion du groupe RPR de l'Assemblée nationale. L'UDF pouvait regretter de ne pas avoir suffisamment bien négocié. Elle estimait aussi, mais sans le dire, que la position particulière de M. Giscard d'Estaing, les incertitudes quant à ses ambitions pour l'après-mars avaient rendu difficile son intégration dans les négociations partisans. Elle se contentait donc d'exprimer par la voix de l'ancien président de la République ses regrets : « J'aurais souhaité que l'élection du

président de la nouvelle Assemblée nationale soit l'occasion d'une manifestation d'union. Ce n'est pas une question de personne, secondaire à mes yeux. La désignation d'un candidat pour lequel les autres sont invités à voter n'est pas une attitude d'anton. C'est dommage.



Bien entendu, l'UDF ne fera rien pour diviser la majorité nouvelle.

Pour M. Giscard d'Estaing qui, bien qu'il s'en défende, a pu penser un moment jouer un rôle dans la conduite des affaires après les élections, si ce n'est à Matignon, du moins dans un grand ministère de redressement national, la couleur est dure à avaler. Pourtant la rançonne reste, pour l'instant, lestée au fond de la rivière, là où M. Giscard d'Estaing l'avait jetée un lendemain

de la « trahison » de M. Jacques Chirac à l'élection présidentielle de 1981. « Nous rentrons dans nos provinces », a ajouté le nouveau président du conseil régional d'Anvergne, tandis que ses collègues regagnaient leurs ministères, en ayant, semble-t-il le sentiment que la responsabilité de M. Chirac dans cette affaire n'était pas totale. Que pouvait-il faire face à la volonté affirmée de M. Chaban-Delmas d'être candidat, remarquait certains d'entre eux.

Le président du groupe UDF expliquait néanmoins qu'il se faisait fort d'obtenir, dans ses négociations avec le groupe RPR, des « compensations » dans la répartition des vice-présidences de l'Assemblée, des questures et des présidences de commission. Les affaires étrangères devant revenir à M. Jean Lecanuet (CDS), nouveau député de la Seine-Maritime, les finances à M. Michel Ornano (PR), député de Calvados, et les affaires sociales et culturelles à M. Jacques Barrot (CDS), député de la Haute-Loire, qui tous trois auraient, finalement, choisi de ne pas participer au gouvernement de M. Chirac.

Il n'a même plus été question de proposer face à M. Chaban-Delmas la candidature d'un UDF autre que M. Giscard d'Estaing. Personne ne souhaitait, de toute façon, affronter une première dont l'issue ne faisait aucun doute.

Avant de se quitter, les membres du bureau politique, qui, en dépit de leurs nouvelles fonctions, continueront à se retrouver chaque semaine, se sont promis envers et contre tout de continuer à affirmer l'« identité » de l'UDF, en soulignant l'intérêt qu'avait la nouvelle majorité à garder l'éventuel de ses sensibilités face à un Front national fort de trente-cinq députés et un Parti socialiste qui a su attirer à lui des voix du centre.

C. F.-M.

PRÉSIDENCES DE COMMISSIONS, COMPOSITION DES BUREAUX

M. Le Pen en position d'arbitre

« La bataille du perchoir » terminée avant d'avoir véritablement commencé, toutes les difficultés ne sont pas réglées, pour la nouvelle majorité gouvernementale, dans la composition des organes dirigeants de l'Assemblée nationale. Le RPR, l'UDF et leurs alliés « divers droite », ne franchissant que de deux sièges la barre de la majorité absolue, vont avoir quelques difficultés à obtenir la majorité des deux bureaux de l'Assemblée. Il leur faudra l'appui des élus du Front national s'ils veulent obtenir les présidences de toutes les commissions. D'autant que les conditions de remplacement, au Palais-Bourbon, des députés devenus ministres, risquent d'amplifier, encore, la majorité de la droite classique.

Comment, avec deux voix de majorité dans l'ensemble (l'Assemblée), obtenir la majorité dans les sous-ensembles (les commissions) ? Avenant mathématicien ne peut résoudre cette équation. Et parfois la politique s'apparente à une science exacte.

Selon la Constitution, il existe six commissions permanentes au Palais-Bourbon. Il s'agit, selon le règlement de l'Assemblée, des affaires familiales, culturelles et sociales ; de la production et des échanges ; des affaires étrangères ; de la défense nationale ; des finances ; des lois. Les deux premières comprennent les deux bureaux de l'effectif total de la chambre, les quatre autres chacune un bulletin. Ce qui, pour 577 députés, donne 144 ou 145 commissaires pour les plus nombreuses, et 72 ou 73 pour les plus petites. Mais un député ne peut être membre que d'une seule commission. Celles-ci sont composées à la représentation proportionnelle des groupes ; les sièges restés vacants après cette répartition sont attribués aux non-inscrits.

Les calculs faits à l'heure actuelle ne peuvent être que provisoires, dans l'attente de la composition définitive des groupes, qui ne sera connue que le 2 avril. Mais cela ne peut modifier que très légèrement les résultats obtenus sur la base des échantillons déjà revendiqués. Si le RPR et l'UDF veulent avoir la majorité dans les deux principales commissions, celles des lois et des finances, cela leur « consommera » déjà 74 députés. Une fois formé le contingent minimal qu'ils doivent aux quatre autres commissions, il leur restera, au mieux, six députés disponibles. Tout juste de quoi détenir la majorité absolue dans la commission des affaires culturelles, considérée comme la troisième par ordre d'importance législative. Résultat : ils ne disposeront plus que de la majorité relative dans les trois autres (affaires étrangères, défense, production et échanges).

La droite classique se trouverait alors, dans ces commissions, dans la même situation que dans les neuf conseils régionaux où elle ne dispo-

sait pas de la majorité absolue. Soit elle attend pour l'élection des présidents le troisième tour, soit elle s'allie avec le Front national. Ce qui a été possible en province, le sera-t-il au Palais-Bourbon ? M. Jean-Claude Gaudin est tout prêt à refaire ici ce qu'il a fait à Marseille. Mais au RPR on se souviendra - peut-être, - des fortes paroles de M. Toubon au Club de la presse du 23 mars, désapprouvant les accords avec l'extrême droite pour l'élection des présidents de conseils régionaux.

Une fois franchie l'étape de l'élection des présidents de commission,

tout ne sera pas réglé pour la majorité gouvernementale. Ses projets risqueront - toujours, - d'être repoussés par une majorité de circonstances entre le PS, le PC et le FN, là où elle n'aura pas la majorité absolue. Là où elle en disposera, il lui faudra espérer que l'absentéisme ne sera pas plus fort en son sein que chez ses opposants.

En échange de son éventuel soutien, que demandera M. Le Pen ? Il pourrait bien être exigent pour la composition du bureau de l'Assemblée nationale. Là encore, à cause de la faiblesse de leur majorité, le RPR et l'UDF rencontrent de grandes dif-

ficultés dans la répartition des postes. Réglementairement, il comprend : le président, six vice-présidents, trois questures, dix-sept secrétaires. Les vice-présidences sont très importantes, la « police » des débats dans l'hémicycle dépend d'elles. Un questeur a l'avantage d'être logé au Palais-Bourbon et de disposer de moyens matériels impor-

Revenir sur la tradition

Le règlement de l'Assemblée (article 10) prévoit que « l'élection des vice-présidents, des questeurs et des secrétaires a lieu en s'efforçant de reproduire au sein du bureau la configuration de l'Assemblée ». Depuis 1969, il indique aussi que les présidents de groupe se réunissent pour tenter d'établir une liste commune de candidats. Pour ce faire, la tradition a mis en place un système de points, attribués à chacune des fonctions (4 pour le président, 2,5 pour les questures, etc.) dont le total est réparti entre les différents groupes en fonction de leur effectif.

L'application de cette règle pose un dilemme dramatique à la majorité : soit le RPR et l'UDF prennent chacun, comme ils le souhaitent, une vice-présidence et une questure, mais alors ils ne disposent que de dix postes au bureau sur vingt-deux ; soit, pour en avoir douze, ils doivent renoncer à toutes vice-présidences. D'où leur volonté de remettre en cause ce mode de répartition, qui a pourtant été appliqué sans difficulté depuis 1969.

Le PS l'accepterait-il ? Rien n'est moins sûr. D'autant qu'il aimerait éviter que le FN ne dispose d'une vice-présidence, objectif que partage l'entourage de M. Jacques Chaban-Delmas. Si un accord ne peut être trouvé entre les présidents de groupe, chacune des trois fonctions (vice-présidence, questure, secrétariat) est attribuée par un scrutin plurinominal majoritaire. Le RPR et l'UDF auraient alors le moyen d'imposer leur choix, mais pas celui d'être des socialistes car il faut qu'il y ait dépôt de candidature par les intéressés. Ils pourraient même perdre tous les postes pour eux.

Tout cela va retarder la déclaration du premier ministre sur le programme de son gouvernement. Celle-ci ne peut avoir lieu qu'après la fixation de l'ordre du jour par la conférence des présidents. Cette conférence doit donc être un complet, ce qui implique que les présidents de commission soient élus. Si tout se passe bien, la première réunion ne peut être organisée avant le mardi 8 avril. D'ici là, les discussions de couleurs seront nombreuses au Palais-Bourbon.

THERRY BRÉMER.

A la loyale

M. Jacques Chaban-Delmas disposa de deux avantages considérables pour aborder cette nouvelle phase de la vie politique française : il a, comme il dit, l'« expérience » des fonctions qu'il occupera au « perchoir » de l'Assemblée nationale de même qu'il a l'expérience de la « cohabitation » avec M. François Mitterrand.

M. Mitterrand et lui se tutoient en privé, conformément à une habitude prise dans la Résistance et dont ils ne se sont jamais départis. Ils ont une pratique commune - même si elle remonte à très loin - des affaires de l'Etat, puisqu'ils ont été membres des gouvernements Pierre Mendès France (1954) et Guy Mollet (1956). Les chemins des deux hommes retrouvent une sorte de parallélisme après, comme l'observe M. Mitterrand, s'être « croisés », « décroisés », « recroisés », « décroisés » depuis les premiers jours de la Résistance.

A M. Chaban-Delmas, qui le recevait en son hôtel de ville de Bordeaux, le président de la République déclarait, le 12 octobre 1984, comme s'il agissait d'une observation clinique : « Les luttes civiques, celles qu'implique la démocratie, nous nous y sommes livrés sans succès, je crois, mais avec une ténacité qui veut que, quarante ans plus tard, nous parlions encore de la France avec la passion qui nous habite, et chacun fidèle à ce qu'il est, à ce qu'il croit. » Bel hommage. Sans doute M. Chaban-Delmas pense-t-il de même de celui qui fut son compagnon d'armes avant de devenir l'un de ses adversaires politiques.

M. Chaban-Delmas, c'est aussi une certaine nostalgie, celle de sa « nouvelle société » avortée » de 1969 dont il avait acquis les contours, à Matignon, en compagnie de M. Jacques Delors, alors membre de son cabinet. Il a cru la voir passer enfin de l'ombre à la lumière en 1984, lorsque M. Laurent Fabius, nouvellement nommé, a prononcé à l'Assemblée nationale un discours qui a tinté à ses oreilles comme l'écho de « l'élan impulsé voici trente ans par

Pierre Mendès France et qui sembla rebondir tous les quinze ans ».

C'est encore la nostalgie de cette bataille présidentielle de 1974, au cours de laquelle il a été écarté au premier tour par les conseillers de M. Jacques Chirac, cédant ainsi M. Giscard d'Estaing une victoire qu'il croyait possible. La revanche, le maire de Bordeaux ne l'a prise que modestement lorsque, en 1978, il a conquis de haute lutte la présidence de l'Assemblée nationale coiffant sur le fil M. Edgar Faure, candidat de M. Chirac. M. Chaban-Delmas a été longtemps rongé par son échec présidentiel que le « perchoir » de l'Assemblée nationale n'a pas guéri.

Adversaire résolu des « marxistes » - les socialistes, à son avis, ne sont pratiquables que débarrassés de ceux qu'ils nourrissent encore en leur sein, et surtout des communistes, - il a combattu, à la loyale, M. Mitterrand en 1981 mais ne s'est jamais joint au choc des revancheurs.

A soixante et onze ans - un an et demi de plus que M. Mitterrand, - M. Chaban-Delmas se coulera avec souplesse dans un habit qu'il a porté pendant seize années (de 1959 à 1989, puis de 1978 à 1981). L'habit paraît paraître presque neuf, tant celui qui le porte paraît bénéficier, par une sorte de rage à vaincre le temps, d'une éternelle jeunesse. En 1969, Pierre Vianson-Ponté écrivait que, à fier aux clichés en usage « à quelque âge qu'il disparaisse, il mourra jeune ».

M. Chaban-Delmas a effacé, ces derniers mois, le coup de vieux qu'il avait pris pendant et après sa campagne présidentielle de 1974. On le dirait pour un possible premier ministre. Il y a cru, semble-t-il, jusqu'au mardi matin qui a suivi les élections législatives, jusqu'à sa rencontre à l'Hôtel de Ville de Paris avec M. Chirac. C'est là, dans le bureau du maire de Paris, que M. Chaban-Delmas est devenu de facto, président de l'Assemblée nationale.

J.-Y. L.

La belle « vitrine » du Front national

C'est écrit dans le Figaro-Magazine : il paraît que M. Jean-Marie Le Pen a l'intention d'« ébaucher » les Français en profitant de la tribune du Palais-Bourbon pour mettre en valeur les éminentes qualités intellectuelles et humaines de son groupe parlementaire : « En nous découvrant à l'Assemblée nationale, les Français et les députés qui, de bonne foi, nous imaginent comme nous décrit généralement la presse vont être stupéfaits. »

Le groupe du Rassemblement national compte, en effet, une belle brochette de respectables cartes de visite : deux anciens membres du gouvernement, MM. Edouard Frédéric-Dupont (Paris) et Charles de Chambrun (Gard), qui ont déjà séjourné au Palais-Bourbon ; deux autres anciens députés, MM. Gabriel Domenech (Bouches-du-Rhône) et Pascal Arrighi (Bouches-du-Rhône) ; trois universitaires, MM. Bruno Golinich (Rhône), Bruno Chauvière (Nord), Jean-Claude Martineau (Hérault) ; un oncologue, M. François Bachelot (Seine-Saint-Denis) ; un radiologue, M. Guy Henry (Moselle) ; des avocats, M^{rs} Geroges-Paul Wegener (Yvelines), Ronald Fendome (Bouches-du-Rhône), Jacques Poyret (Alpes-Maritimes), etc., sans oublier le président du Syndicat national des professeurs libéraux, M. Pierre Descazes (Oise), ni l'ancien président général de l'Union nationale des combattants, M. François Porteu de la Marandière (Pas-de-Calais), ni l'ancien président de la section française de Causa International, M. Pierre Ceura, considéré comme le représentant de la secta Moon en France, sans omettre non plus l'ancien chef de FOAS en métropole, M. Pierre Sergent (Pyénées-Orientales), qualifié par l'hebdomadaire du Front national d'« ancien chef de

la Résistance pour l'Algérie française ».

Bref, du « beau linge », auquel viendra s'ajouter, au Palais-Bourbon, l'ancien secrétaire général du Club de l'Horloge, M. Jean-Yves Le Gallou, ex-PR, éditeur au maire d'Antony, qui n'a pas été élu dans les Hauts-de-Seine mais qui occupera les fonctions de secrétaire général administratif du groupe parlementaire. Du coup, les « anciens » comme MM. Dominique Cheboche (Seine-Maritime), Jacques Bompard (Vaucluse), Christian Baccanor (Nord), Roger Holandier (Seine-Saint-Denis), Jean-Pierre Stirbois (Hauts-de-Seine) risquent de passer au second plan. Mais telle était bien l'intention de M. Le Pen quand il a constitué ses listes électorales : mettre en avant des hommes au profil honorable, quitte à provoquer des dissidences, afin de rattacher large et d'offrir de son parti une image différente de celle que suscitait ses origines et son programme.

Opération réussie. Tellement réussie que plus de la moitié des députés du Front national... ne viennent pas du Front national ! Presque tous ces nouveaux venus n'ont en effet rallié M. Le Pen qu'après ses premiers succès électoraux de l'hiver 1983 ou au lendemain des élections européennes de juin 1984. Il y a eu convergence d'intérêts : ils ont profité de son sillage pour accéder au Parlement ; les élus maintiennent à essayer de recueillir son propre profit. Certes, il n'est pas impossible que sous leur influence le parti de M. Le Pen connaisse certaines évolutions en profondeur. Pour l'instant, il paraît difficile de les considérer autrement que ce qu'ils représentent avant tout, au dire même de leur président : une vitrine.

A. R.

« OUBLIÉS » LE 20 MARS

La santé, le commerce et le tourisme sont pourvus au gouvernement

Le conseil des ministres, réuni le mercredi 26 mars, devait entendre une communication de M. Jacques Chirac sur le programme de travail du gouvernement...

La seule nomination annoncée était celle de M. Renaud Denoix de Saint-Marc au poste de secrétaire général du gouvernement, en remplacement de M. Jacques Fournier...

L'ordre du jour du conseil a été établi définitivement le 24 mars à l'Élysée, qui, comme d'habitude, l'a rendu public le lendemain en fin d'après-midi...

La nomination d'un ministre délégué au commerce et à l'artisanat, M. Georges Chavanes (UDF-CDS), d'un ministre délégué à la santé, M. Michèle Barzach (RPR), et d'un secrétaire d'État au tourisme, M. Jean-Jacques Descamps (UDF-PR), porte à vingt-cinq le nombre de membres du gouvernement...

Mme Michèle Barzach Modérément libérale

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, sera accompagné par un ministre délégué à la santé, le docteur Michèle Barzach, une gynécologue de quarante-deux ans...

Pourtant, d'une manière générale, la nouvelle secrétaire d'État à la santé fait plutôt figure de modérée. Dans une interview à l'hebdomadaire Impact Médical (1), elle déclare...

L'ultra-libéralisme : « Les propositions hyperlibérales n'étaient pas réalistes. Nous conserverons la philosophie de la Sécurité sociale mais nous moderniserons ses mécanismes. »

Au sujet de la réévaluation des honoraires médicaux, elle se dit décidée à rendre le secteur (celui des médecins appliquant les tarifs conventionnels) plus attractif, et à dépenaliser le secteur (celui des médecins conventionnés appliquant des tarifs différents de ceux fixés par la convention médicale)...

F. N.

(1) Numéro du 25 janvier 1986.

M. Georges Chavanes

Un patron « passionné de justice »

En, à soixante ans, député de la Charente sur une liste d'union de l'opposition, M. Georges Chavanes entre en politique comme il l'a fait entré en industrie il y a trente ans...

En fil des ans, il en a fait la première firme française et européenne de moteurs électriques de petite et moyenne puissance, avec huit mille salariés et plus des deux tiers de la production nationale...

Il s'est fait l'épître des « usines à la campagne » (vivre et travailler au pays), installées dans des bourgs dévitalisés par l'exode rural...

M. Jean-Jacques Descamps

Du textile au tourisme

Né à Lille le 20 mars 1935 dans une famille d'industriels du textile, M. Jean-Jacques Descamps, ingénieur civil des ponts et chaussées, a été pendant huit ans PDG de la société Descamps avant de créer en 1985 une société de conseil en entreprise...

en application ses idées de jeunesse, il a réalisé avant la lettre un certain nombre de réformes dans son entreprise : investissement et participation du personnel aux fruits de l'expansion (depuis vingt-trois ans), actionnaires des salariés, accords d'entreprise sur les salaires, évolution du pouvoir d'achat et avantages sociaux...

Ses activités professionnelles ne l'empêchaient pas de militer - un peu partout. Successivement, ou en même temps, président de l'Institut du développement industriel, de l'Association Océano-Atlantique, de la commission de l'industrie du VII^e Plan, membre du Centre d'étude des revenus et des coûts, de la commission Andreu pour la réforme de l'entreprise, du Conseil économique et social, et, depuis avril 1982, président de l'Agence pour la création d'entreprises...

F. R.

LES HOMMES DE LA LOIRE

H. Dussourd - B. et C. Desjeux De la source à l'embouchure, une histoire riche et passionnante 24 x 28 cm - 204 p. - 290 F. - 220 F. Berger-Levrault UN GRAND NOM DE FRANCE

AU SÉNAT

M. Romani élu président du groupe RPR

M. Roger Romani a été élu, à l'unanimité, le mardi 25 mars, président du groupe RPR du Sénat, en remplacement de M. Charles Pasqua...

De 1967 à août 1976, M. Roger Romani, né à Tunis le 25 août 1934, s'est occupé des relations avec le Parlement dans les différents cabinets ministériels auxquels il a appartenu...

Soutien « vigilant »

D'autre part, la présidence du groupe de l'Union centriste devrait également changer de titulaire. M. Adolphe Chauvin, qui ne devrait pas solliciter le renouvellement de son mandat dans le Val-d'Oise...

Enfin, les sénateurs RI, réunis mardi 25 mars, ont félicité le souhait que le nouveau gouvernement soumette à l'approbation du Sénat une déclaration de politique générale...

M. Mitterrand reçoit « ses ministres ». Le président de la République a reçu, le mardi 25 mars à l'Élysée, le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, et le ministre de la défense, M. André Girard...

LES ÉLECTIONS DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS RÉGIONAUX

GUYANE : M. Othily (app. PS) réélu (avec le renfort de deux UDF et d'un RPR !)

De notre correspondant

Cayenne. - La Guyane, région monodépartementale, aura donc été la dernière région à élire le président de son conseil régional. Cela s'est passé le lundi 24 mars...

D'abord cette élection n'avait pu avoir lieu le vendredi 21 mars, comme partout ailleurs, parce que le quorum n'avait pas été atteint...

Divorce confirmé

Les quatre élus de l'Action démocratique guyanaise, dirigée par le docteur André Lecante, ex-membre du PSG, avaient préféré eux aussi prendre un nouveau délai de réflexion...

On s'attendait donc à un scrutin serré lors de la réunion reportée à ce lundi. Or, surprise, le président sortant recueillait dès le premier tour non seulement les quinze voix de son groupe mais trois suffrages venus d'ailleurs...

Nouvel état-major à la mairie de Paris

A la suite du départ de MM. Camille Cabana et Robert Pandraud, l'état-major de l'Hôtel de Ville de Paris se renouvelle. M. Guy Maillard, cinquante-cinq ans, commissaire de la République des Yvelines, a été nommé secrétaire général de la mairie...

M. Daniel Natfalski, quarante-cinq ans, ancien élève de Saint-Cyr, conseiller technique auprès du secrétaire d'État chargé des DOM-TOM de 1978 à 1980, chargé de mission auprès du premier ministre, M. Raymond Barre, en 1980, a été nommé directeur du cabinet du maire...

Cette attitude consacrait bel et bien le divorce entre le RPR et l'UDF, qui s'étaient déjà fait concurrence aux législatives. « Oui, j'ai voté pour Othily, avec lequel j'ai travaillé au bureau du conseil sortant depuis 1983, admettait ouvertement le délégué local du Parti républicain, M. Jean-Claude Montgenié. J'ai voté le plan économique et social de la Guyane pour la période de 1985 à 1989 et je veux en voir la fin. »

M. Joli Joly, le second de liste du candidat malheureux de l'UDF aux législatives, M. Serge Patient, « avouait » lui aussi : « Il n'y avait pas de candidat RPR en lice (le RPR et l'UDF avaient, en effet, décidé de s'abstenir), et Montgenié et moi nous avons choisi Othily contre Lecante car nous voulions continuer à participer au progrès de la Guyane et non pas nous enfoncer les uns pendant six ans. Nous ne sommes pas des sectaires. »

Quant au dix-huitième bulletin, il a été offert au PSG par un conseiller élu sur la liste du RPR, M. Léo Turiaf, aussitôt exclu de son groupe. Foin des idéologies !

Beau joueur, le Parti socialiste guyanais, fort de cette majorité instable, s'est montré généreux avec ses adversaires au moment de la répartition des vice-présidences. Il n'en a gardé que deux pour lui-même, offrant deux sièges au RPR, un à l'autre groupe de gauche, celui de M. Lecante, et un siège à chacun des trois « transfuges » qui avaient bien mérité, n'est-ce pas, de se voir renvoyer l'ascenseur...

Ces péripéties se sont ainsi terminées sur un air de consensus, rendu surtout possible par la dispersion du conseil régional des indépendantistes, qui avaient eu trois élus, en mars 1983, sur la liste de l'Union des travailleurs de Guyane (UTG) mais qui n'ont pas pu conserver cette représentation à la suite de querelles intestines.

EDMOND FRÉDÉRIC

Advertisement for Rayon metal recycling. Text: 'JE VAIS ME METTRE EN RAYON.' 'Des millions d'emballages en acier sont quotidiennement récupérés par un magnétique dans les usines métallurgiques pour être recyclés. Ainsi, en déposant ces emballages en acier dans la poubelle, vous économisez et l'énergie et les matières premières. Alors pensez au recyclage car, aujourd'hui plus que jamais, l'acier est un métal vivant.' 'METAL VIVANT, L'ACIER SE RECYCLE.'

مكتبة من الأصل

POLITIQUE

LA RÉUNION DU COMITÉ CENTRAL DU PCF

M. Pierre Juquin est mis au ban du parti

La réunion du comité central du PCF s'est achevée, mardi 25 mars, aux environs de minuit, en amplifiant les tendances qui s'étaient dégagées la veille (le Monde du 26 mars). « Verrouillage », auto-satisfaction, attaques personnelles contre M. Pierre Juquin et interventions critiques très minoritaires ont

Le rapport introductif « Dans la voie du 25^e congrès, rassembler, agir » présenté par M. Paul Laurent, membre du bureau politique et secrétaire du comité central, a été adopté à l'unanimité, moins cinq abstentions (MM. Claude Poperen, membre du bureau politique, Pierre Juquin, Marcel Rigout, Félix Darnette et Claude Llabres). A l'issue de la seconde journée de débats, la résolution finale présentée par la direction du PCF a recueilli l'unanimité des suffrages, moins une voix contre (M. Juquin) et quatre abstentions (MM. Poperen, Rigout, Darnette et Llabres).

Cette résolution « regrette et désapprouve le comportement de Pierre Juquin au cours de cette campagne [électorale], en contradiction avec les règles démocratiques du parti réaffirmées au vingtième congrès et les efforts de mobilisation pour le vote communiste ».

L'excusé - « l'amatisme », dit un membre d'une direction fédérale - est très claire. L'ancien porte-parole du PCF, écarté de la direction au cours du vingt-cinquième congrès de février 1985, est, ni plus, ni moins, accusé d'activité fractionnelle à l'intérieur du PCF. La fédération de l'Hérault avait déjà donné le ton - elle avait sans doute le feu vert de la Place du Colonel-Fabien - en associant, la semaine dernière (le Monde du 22 mars), le nom de Pierre Juquin au mot de « fractionnisme ». A n'en pas douter, cette

accusation va être ressentie dans certaines franges du parti comme une résurgence des pratiques staliniennes. Paraphrasant Karl Marx, un membre du comité central confie : « L'histoire se répète, mais la seconde fois, c'est une bouffonnerie ». Il est vrai que certaines des vingt-trois interventions - trente-deux autres orateurs ont renoncé à prendre la parole, « leurs idées ayant déjà été exprimées par d'autres », précise l'humanité du 26 mars - ont paru surréalistes. Ainsi M^{me} Thérèse Hirsberg, responsable des fonctionnaires CGT, a souligné que des sociaux-démocrates avaient infiltré le parti avant 1981. Une partie de ces renégats, a-t-elle expliqué, l'avait déjà quitté - allusion sans doute à M. Henri Fiszbin - mais une autre, a-t-elle insisté, profitant du passage au gouvernement, voulait « emmener le parti vers la social-démocratie ». Bien qu'elle ait été « battue », ces forces-là, selon M^{me} Hirsberg, « se sont mises en réserve et ont attendu tranquillement le 16 mars ». Sans doute pour assassiner le parti après les législatives. Conclusion de M^{me} Hirsberg : « Il est temps de réagir par tous les moyens et notamment en appliquant nos règles d'organisation ».

Peut-on dire plus clairement que l'on souhaite l'excusé de M. Juquin ? Et, dans la foulée, celle de M. Poperen, seul membre du bureau politique à s'être abstenu sur

le rapport Laurent et la résolution finale ?

Selon un autre membre du comité central, les anciens ministres, MM. Anquet Le Pors et Jack Ralite, ont fait des « interventions critiques, mais n'ont pas voulu être mis dans le même sac que Juquin ». Ils ont donc voté les deux textes. M. Le Pors, ancien secrétaire d'Etat à la fonction publique, a été « très sarcastique à l'égard de la direction ». De l'avis d'un de ses camarades du Comité central, il a regretté que le bureau politique « ne donne ni une bonne ligne ni un centralisme démocratique vivant ». M. Ralite a fait une analyse critique qualifiée d'« intéressante » par quelques membres du comité central. Le philosophe Lucien Sève aurait, lui aussi, fait une intervention qui n'était pas dans la tonalité générale voulue par l'équipe de M. Marchais.

Enfin, M. Jean-Paul Jouary, rédacteur en chef de l'hebdomadaire Révolution, aurait indiqué, en substance, qu'il était désolé mais que l'ensemble de son équipe rédactionnelle était passée à l'ennemi. Il faut rappeler que certains journalistes de Révolution ont en effet signé l'appel « pour un vingtième congrès » qui n'a aucune chance d'aboutir.

Malgré ce « bétonnage » de la direction, la contestation gagne toutes les couches du parti. Ainsi que le résume le journaliste de FR 3 Michel Nandy, auteur d'un livre intitulé PCF, le suicide, « la seule fraction qui de la direction, qui ignore superbement l'opinion de milliers de militants et se moque d'avoir réduit de moitié l'influence du PCF ». « Cette direction, poursuit-il, vient de fournir la preuve que son seul objectif était de se maintenir au pouvoir quel qu'en soit le prix ».

De fait, les signes inquiétants d'une fracture à l'intérieur du parti s'accumulent de jour en jour. Le seul conseiller général communiste du Loire-et-Cher, M. Michel Lhommé, vient de se mettre « en congé de parti », quelque soixante-quinze élus et responsables de l'Alsace réclament un congrès extraordinaire. Trois maires communistes du Nord et deux des Yvelines font de même. Pour M. Antoine Martinez, maire de Bézières (Hérault) et proche de Pierre Juquin, « la direction s'enferme dans son ghetto, elle va faire la guerre aux dissidents ».

Cette apparition de ce que d'anciens appellent le « néostalinisme » risque de provoquer un raidissement des positions des contestataires et, plus grave peut-être à terme, une e nouvelle hémorragie des militants.

OLIVER BIFFAUD.

LE RAPPORT DE M. PAUL LAURENT

Contre la « politique Mitterrand-Chirac »

Dans le rapport qu'il a présenté au comité central, M. Paul Laurent rejette sur le Parti socialiste, pour la plus grande part, la responsabilité de l'échec de la gauche et singulièrement de celui du PCF aux élections. Il critique à nouveau la politique menée depuis 1981 et dénonce la « claire coopération » qui s'est établie, selon le PCF, entre M. Mitterrand et la majorité de droite.

Chirac, qui n'est à ses yeux que « la poursuite de la politique Mitterrand-Fabius ». Mais le Parti communiste, selon M. Paul Laurent, fait obstacle aux expériences socialistes. « L'objectif d'alternance à l'américaine, qui est d'écraser notre parti, n'a pas été et ne sera pas atteint. C'est l'essentiel pour le présent et l'avenir », dit-il. M. Laurent, qui fait constamment référence à la politique définie par le vingt-cinquième congrès du PCF et qui souligne sa « pleine validité », estime que « le scrutin du 16 mars traduit les premiers résultats, encore faibles certes mais prometteurs, obtenus par le début de la mise en œuvre » des « orientations nouvelles » du Parti communiste. Il enregistre notamment que le PCF a dépassé, en nombre de voix, aux législatives et aux régionales, son score des élections européennes de juin 1984.

OBLIGÉS DE QUITTER L'EXÉCUTIF RÉGIONAL

Les communistes limousins craignent de devoir abandonner d'autres positions locales

De notre correspondant
Limoges. - Image elliptique d'un vieil élu local communiste limousin : « La ligne du parti depuis dix ans, on dirait un plat de spaghetti ». Commentaire : « Le comité central qui se tient actuellement, tout le monde s'enferme là-dessus, mais ce n'est pas vraiment important : c'est un genre de spectacle ; on en connaît déjà le rituel et la fin. Ce qui compte vraiment, ici, c'est ce qui va se passer maintenant sur le terrain : savoir si la direction du parti est décidée à sacrifier à la lutte contre le PS toutes ses années de progrès durablement acquis dans cette région. A cet égard, ce qui vient de se passer au conseil régional m'inquiète beaucoup ».

La situation créée par la position du PCF paraît, d'ailleurs, si incongrue, en Limousin, que la majorité socialiste a laissé la porte ouverte : « Nous avons droit à dix vice-présidences », dit M. Robert Savy, le nouveau président de la région, nous n'en avons attribué que six. Le PCF aura sa place à l'exécutif régional dès qu'il décidera de changer d'avis ».

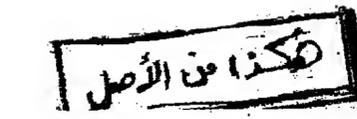
« Selon un responsable communiste, « il s'agissait surtout, pour le coup en faisant piler la fédération de la Haute-Vienne de cause de sa réputation « rénovatrice » car cette décision est en contradiction avec ce qui est dit par ailleurs ». Il sort de sa poche une coupure de l'humanité (24 mars), qui proteste contre la situation dans la région, voisine, du Poitou-Charentes. « Les élus socialistes ont refusé la concertation avec les élus communistes pour une juste répartition des six postes revenant à la minorité de

gauche selon l'application de la proportionnelle », écrit le quotidien du PCF. « Alors, conclut ce responsable, comment réclamer la concertation lorsque la gauche est minoritaire et la refuser lorsqu'elle est majoritaire ? Et à 100 kilomètres de distance ? Ça fait bizarre ».

La question maintenant posée en Limousin est de savoir si cette politique de retrait va se poursuivre, notamment aux conseils généraux de la Haute-Vienne et de la Creuse, où l'union de la gauche reste la règle. L'argument avancé par la déclaration d'intention du groupe communiste régional est qu'il ne saurait y avoir d'union de la gauche et de progrès dans une France de crise et de collaboration PS-droite. « Mais, avec un tel argument, n'objection le maire d'une commune rurale, il ne nous reste plus qu'à abandonner nos positions dans toutes les collectivités locales ». Or les communistes sont des acteurs omniprésents de la vie régionale.

Conclusion de notre vieil élu local : « Si tout ce travail et toutes ces avancées, est, comme on le juge maintenant, de la collaboration de classe, il faut le dire clairement et nous expliquer aussi, clairement, ce qu'il y a d'autre à faire ». C'est d'ailleurs ce qui est dit dans la Résistance que fut le Limousin : « Si le bureau politique pense que les élections, c'est de la comédie et qu'il faut ressortir les Sten (1) qu'il le dise : la mine est toujours aussi bien grassée qu'elle l'était en 1943 ».

GEORGES CHATAIN.
(1) Pistolet mitrailleur d'origine anglaise, très répandu dans la Résistance.



Les nouveaux députés

Nous publions ci-dessous les biographies de ceux qui siègeront à l'Assemblée nationale en remplacement des députés élus le 16 mars et nommés députés lors membres du gouvernement.

moment où M. Carignon s'efforçait de constituer une liste unitaire dans l'Isère, pour les élections législatives : « Si M. Audinot s'occupait plus de son journal que de politique, ça irait mieux tout » (Le Monde du 20 novembre 1985). Les présentations de celui qu'on surnomme à Grenoble « l'Historique » furent nombre de responsables et de militants UDF-RPR. Finalement, M. Audinot, qui est membre de l'UDF représentait sur la liste de l'opposition aux législatives les milieux socio-professionnels de l'Isère.

JEAN-PIERRE BECHTER RPR (CORRÈZE)

Né le 10 novembre 1944 à Ussel (Corrèze), M. Jean-Pierre Bechter est sous-préfet hors cadre depuis 1981.

Il a été membre du cabinet de M. Jacques Chirac, successivement secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, ministre délégué chargé des relations avec le Parlement, ministre de l'Agriculture puis ministre de l'Intérieur (1968-1974). Conseiller municipal puis adjoint au maire de Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône) en 1971, il est nommé directeur du cabinet du président de la Corrèze en 1974 puis, trois ans plus tard, chef adjoint de cabinet de M. Jacques Chirac à la mairie de Paris. M. Jean-Pierre Bechter a été député de la Corrèze (1^{er} circonscription) de 1978 à 1981. Il est conseiller général du canton de Sain-Privat.

RENÉ BEGUET RPR (PARIS)

Né le 23 août 1939 à Paris, M. Beguet est titulaire d'un brevet de technicien supérieur et est ingénieur de la Compagnie de signaux et d'éclairages électriques (CSSE). En 1983, M. Beguet est élu conseiller de Paris dans le dix-huitième arrondissement et a exercé au groupe Rassemblement pour Paris à l'Hôtel de Ville. Il figurait sur la liste RPR conduite par M. Toubaïn en mars 1986 en dixième position.

MARIE-THÉRÈSE BOISSEAU UDF-CDS (ILLE-ET-VILAINE)

Née le 25 août 1940 à Talence (Gironde), M^{me} Marie-Thérèse Boisseau est maître-assistante à la faculté de médecine et de pharmacie de Rennes. Elle est titulaire municipale de Fougères depuis 1983. M^{me} Boisseau, qui figurait en cinquième position sur la liste UDF d'Ille-et-Vilaine, siégeait à l'Assemblée nationale à la suite de l'entrée au gouvernement des deux premiers de liste, MM. Méhaignerie et Madelin.

ANTOINE CARRÉ UDF-PR (LOIRET)

Né le 4 mars 1903 à Fleury-les-Aubrais, M. Antoine Carré est médecin oto-rhino-laryngologiste. Il est maire de Saint-Jean-le-Blanc et conseiller général de ce canton (depuis mars 1982).

PIERRE CHANTELAT UDF-PR (HAUTE-SAÛNE)

Né le 20 septembre 1923, pharmacien, M. Pierre Chantelat est maire de Vesoul depuis 1977, président du district de Vesoul, conseiller général de Haute-Saône depuis le 17 mars 1985, premier vice-président du conseil régional de Franche-Comté. Membre du Parti républicain, il est président départemental de l'UDF en Haute-Saône.

Ancien suppléant de M. Pierre Vitter de 1973 à 1978, M. Chantelat avait été député de la première circonscription de Haute-Saône de 1978 à 1981. Ses amis l'ayant dissuadé de se représenter après l'élection de M. Mitterrand, il avait laissé sa place en 1981 à M. Bergelin.

EDOUARD CHAMMOUGON div. d. (GUADELOUPE)

Agé de quarante-sept ans, M. Edouard Chammoignon est un fidèle de M^{me} Michaux-Chavy. Enseignant de collège, il est maire de Bala-Moutou depuis 1977 et conseiller général depuis 1979.

DANIEL COLIN UDF-PR (VAR)

Né le 30 septembre 1933 à Paris, M. Daniel Colin a fait ses études de chirurgien-dentiste à Marseille, sous la direction de M. Yvon, et a une vingtaine d'années à Toulon. Adjoint au maire de cette ville, depuis 1977, - chargé notamment de la communication et des élections, M. Colin est vice-président du PR du Var et conseiller régional depuis mars 1982.

RENÉ COUANAU CDS (ILLE-ET-VILAINE)

Né le 10 juillet 1936 à Saint-Servan-sur-Mer (Ille-et-Vilaine), M. René Couanau est inspecteur général de l'administration au ministère de l'Éducation nationale. Il est premier adjoint au maire de Saint-Malo depuis mars 1983 et conseiller régional.

RENÉ COUVEINHES RPR (HÉRAULT)

Né le 16 juin 1925 à Montpellier, fonctionnaire de préfecture, membre de divers cabinets ministériels de 1956 à 1968, M. René Couveinhès est élu, en juin 1968, député (UDR) de l'Hérault (première circonscription). Battu en mars 1973, il entre l'année suivante au Conseil économique et social et est élu maire de La Grande-Motte, fonction dans laquelle il est réélu en mars 1977 et en mars 1982.

A GAUTIER AUDINOT UDF-PSD (ISÈRE)

M. Gautier Audinot, qui est né le 6 octobre 1937 à Chartres, sera le plus jeune député de l'Assemblée. Il assure depuis 1984 les fonctions de directeur de publication et de président du conseil de surveillance du journal le Dauphiné Libéré. Mais il présidait également plusieurs sociétés rattachées au groupe du DL, notamment les sociétés Sud-Est Média (publicité) et Rhône-Alpes diffusion (distribution).

C'est en France, où son père est lui-même président du conseil de surveillance, qu'il débute dans la presse comme attaché de direction (1981-1983). Sa présence sur la liste UDF-RPR manifestement imposée par M. Robert Hersant, avait suscité au cours du deuxième semestre de l'année 1985 vives réactions et appréhensions au sein de l'UDF et du RPR. Le président local du Parti radical, ancien rédacteur en chef du Dauphiné Libéré, M. Robert-Jules Laurent, avait d'ailleurs déclaré au

Dans les cabinets ministériels

AGRICULTURE

Directeur de cabinet : M. GAUTIER-SALVAGNAC. M. Denis Gautier-Salvagnac, inspecteur des finances, a été nommé directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture, M. François Guillaumet.

[Né le 28 mai 1943, marié, trois enfants, M. Denis Gautier-Salvagnac a été attaché financier à Bruxelles (1972), conseiller pour les affaires économiques et financières (1973), directeur adjoint (1974-1975) puis directeur (de mars 1976 à juin 1978) du cabinet de M. Ortolan, président puis vice-président de la Commission des Communautés européennes. En 1979, il retourne à l'Union latine nommée comme directeur général délégué, puis directeur général (mars 1981). Il abandonne ce poste en juillet 1985 pour se consacrer à une carrière politique. En mars 1978, il avait été élu suppléant (app. RPR) du député de la Manche M. Bizet. Aux dernières législatives, faute d'un arrondissement favorable au RPR en sa faveur, M. Gautier-Salvagnac s'est présenté, sans succès, sur une liste dissidente divers droite.]

tion (1961-1963). Après avoir commencé sa carrière à l'éducation nationale comme administrateur civil, M. Legras, qui a été membre des conseils d'administration de l'École polytechnique (1974-1975), d'Antenne 2 (1975-1977) et de la RATP (1980-1985), a participé à plusieurs cabinets ministériels. Elle a été notamment la collaboratrice de M. Louis Joxe, puis de M. René Capitant, au ministère de la Justice (1967-1968), et de M. Jean-Marcel Jeanneney (1968-1969) avant de travailler avec M. Pierre Billecoeur aux secrétariats à l'éducation nationale (1969-1972), à la coopération (1972-1973), et aux transports (1973-1974). Nommé en 1974 conseiller référendaire à la Cour des comptes, elle est, deux ans plus tard, chargée de mission (1976-1977) auprès de M. Raymond Boyer, ancien premier ministre. En 1977, on lui confie la direction du cabinet de M. Jacques Soustelle, secrétaire d'Etat à la recherche. Elle devient ensuite secrétaire générale adjointe du groupe central des villes nouvelles (1979-1980), puis est nommée directeur de cabinet (1980-1981) de M. Christian Bonlieu, alors ministre de l'Éducation nationale.]

INDUSTRIE, P et T ET TOURISME

Directeur de cabinet : M. Michel de ROSEN. M. Michel de Rosen a été nommé directeur de cabinet de M. Alain Madelin, ministre de l'Industrie, des P et T et du tourisme.

[Né le 18 février 1951, M. Michel de Rosen est diplômé de l'IEC et de l'ENA et inspecteur des finances. Il a été conseiller au cabinet de MM. Joël Le Theule et Robert Galley, ministre de la défense de septembre 1980 à mai 1981. Il est entré chez Rhône-Poulenc comme directeur général adjoint de la division sauts en juillet 1982, puis a été nommé directeur général de la filiale Pharmasud en novembre 1983.]

CULTURE ET COMMUNICATION

Directeur de cabinet : M. Michel BOYON. M. Michel Boyon, maître des requêtes au Conseil d'Etat, a été nommé directeur du cabinet de M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication.

[Né le 30 avril 1946 à Paris, M. Michel Boyon est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration. Il est maître des requêtes au Conseil d'Etat depuis 1977. Il a été conseiller technique auprès de M. Michel d'Ornano au ministère de l'Industrie et de la recherche (1976-1977) et au ministère de l'Équipement et du cadre de vie (1977-1978). Il a été notamment rapporteur adjoint du Conseil d'Etat près le Conseil constitutionnel et commissaire au gouvernement près la Cour supérieure d'arbitrage. Il est d'autre part maître de conférences à l'IEP de Paris et président de Juridical, filiale du groupe CSD de la Caisse des dépôts et consignations, spécialisée dans les banques de données juridiques. Il est le frère de M. Jacques Boyon, conseiller maître de la Cour des comptes, qui vient d'être élu à nouveau député RPR de l'ain.]

JUSTICE

Directeur de cabinet : M. Jean-François BURGELIN. M. Jean-François Burgelin, président de chambre à la cour de Paris, a été choisi par M. Alain Chabat, garde des sceaux, comme directeur de cabinet.

[Né le 17 décembre 1936 à Metz, M. Jean-François Burgelin est diplômé d'études supérieures de droit. Il a été successivement substitut à Nancy (1965) et adjoint du secrétaire (1970), puis secrétaire général (1975) de la présidence de la cour de Paris. Entre 1976 et 1977, M. Burgelin est directeur de cabinet avec le titre de chargé de mission auprès de M. Paul Djidjé, alors secrétaire d'Etat aux immigrés du premier gouvernement Barre. Il est ensuite pendant dix mois secrétaire du Conseil supérieur de la magistrature. Il est nommé, en février 1978, directeur de l'École nationale de la magistrature, poste dont il sera licencié par M. Robert Badinter en novembre 1981. Nommé alors vice-président à Paris, il y devient président de chambre en juillet 1982. M. Burgelin est membre de l'Association professionnelle des magistrats (droit). Il est le conjoint de M. Raïssa pour la Justice (Lire le compte rendu de ce livre page 12].

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Directeur de cabinet : M^{me} Michèle LEGRAS. M^{me} Michèle Legras, conseiller référendaire à la Cour des comptes et directeur des affaires scolaires de la région Ile-de-France, a été nommée directrice du cabinet de M. Alain Devaquet, ministre délégué auprès du ministre de l'Éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

[Née le 20 janvier 1938 à Paris, M^{me} Legras est diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris et ancienne élève de l'École nationale d'adminis-

à l'As...
D...
F...
G...
H...
D'Elu...
ou en es...
LA CO...

هكذا من الأصل

société

Une équipe de l'Institut Pasteur isole un nouveau virus du Sida

De notre envoyé spécial

Lisbonne. - Le professeur Luc Montagnier (Institut Pasteur de Paris) a révélé, mercredi 26 mars, avoir réussi à isoler un nouveau virus du SIDA. Cette découverte majeure est le fruit d'une collaboration exemplaire établie entre les équipes portugaises et françaises (1). Elle a été annoncée lors d'un symposium scientifique international sur le SIDA, organisé les 25 et 26 mars, à la Fondation Galbenkian de Lisbonne.

Une découverte majeure et déjà pour l'équipe française un nouvel et important acquis, un coup de chance magistral aussi, comme souvent en matière de recherche scientifique, qui trouve son origine dans les relations privilégiées qu'avait conservées le professeur Maria Odette Santos Ferrera (département de microbiologie, virologie, faculté de pharmacie, université de Lisbonne) avec l'Institut Pasteur de Paris et le professeur Montagnier.

Le nouveau virus a en effet été isolé dans le sang d'un malade actuellement hospitalisé à Lisbonne, et originaire de Guinée-Bissau. « Au départ, nous ne comprenions pas que ce malade, qui présentait un SIDA, soit négatif vis-à-vis du LAV-1, nous a expliqué le professeur Montagnier. En réalité, le malade n'avait jamais été contaminé par le LAV-1 : les chercheurs français découvrent aujourd'hui les preuves scientifiques que ce cas de SIDA n'a pas été induit par le virus LAV mais bien par un virus différent, un nouveau virus, déjà baptisé LAV II (2).

Mieux, ce même LAV II, depuis, a été isolé chez un autre malade d'origine africaine, atteint lui aussi du SIDA. Ainsi que chez plusieurs

autres personnes d'origine africaine, apparemment en bonne santé.

Les différences entre le LAV I et le LAV II portent - pour autant qu'on puisse en juger à ce stade des recherches - à la fois sur l'« enveloppe » du virus et sur les protéines centrales qui composent ce dernier. Pour les chercheurs français, il ne s'agit donc pas là d'une variante (ou « isolat ») du virus jusque-là tenu pour responsable du SIDA.

Cependant, certaines caractéristiques structurales du virus (site antigénique commun avec le LAV I), et ce qu'on sait aujourd'hui du virus apparenté à celui du SIDA, retrouvé chez le singe vert africain, permettent de le classer dans le sous-groupe des rétrovirus, capables de déclencher chez l'homme une destruction partielle et caractéristique des défenses immunitaires.

Le puzzle des origines africaines

La découverte de ce nouveau virus enrichit, en même temps qu'elle le complique, le puzzle des origines africaines du SIDA.

Il y avait d'abord eu, en effet, la découverte par l'équipe du professeur Max Essex (Harvard School of Public Health, de Boston) d'un virus proche de celui du SIDA, isolé chez des singes verts africains vivant en liberté (le Monde du 14 novembre 1985).

Il y avait eu ensuite les résultats d'un travail américano-franco-sénégalais, conduisant à la possible présence chez des prostituées dakaraises, apparemment indemnes de toute pathologie, d'un virus proche de celui du singe vert (le Monde des 24-25 novembre 1985). Que conclure, aujourd'hui, de la décou-

verte chez des malades africains de ce nouveau virus capable de déclencher l'apparition du SIDA ?

En toute rigueur scientifique, rien ou presque. Il conviendrait en effet d'attendre les résultats des travaux de laboratoires actuellement en cours (clonage et séquençage du patrimoine héréditaire de ces virus), tant à Paris qu'à Boston.

Reste que les résultats épidémiologiques et de laboratoires ne cessent, aujourd'hui, de s'accumuler, tendant à conclure à l'origine animale et africaine de l'épidémie internationale de SIDA (plus de 20 000 personnes ont, depuis 1981, été atteintes par la maladie en Occident).

En annonçant, lors d'une réunion scientifique à Lisbonne, la découverte de ce nouveau virus, l'équipe du professeur Luc Montagnier a clairement tenu à associer les chercheurs portugais, sans lesquels le LAV II n'aurait pas été découvert.

L'équipe française a aussi tenu à marquer publiquement que, après avoir été la première au monde à découvrir le virus responsable du SIDA, elle demeure à la pointe des recherches dans ce domaine, l'un des plus passionnants et des plus prometteurs de la biologie et de la virologie médicales.

JEAN-YVES NAU.

- (1) Ce travail a été fait en collaboration avec l'équipe de l'hôpital Claude Bernard (Dr Brou-Vésiner) et de l'hôpital La Pitié-Salpêtrière (Dr Klatzmann).
- (2) La commission internationale de nomenclature, après avoir entendu les parisiens français de la dénomination LAV et ceux américains, de l'appellation HTLV III, proposera, confie-t-on de bonne source, le sigle HIV (Human Immunodeficiency Virus) pour le virus du SIDA.

LA FORMATION DU CABINET DU GARDE DES SCEAUX

Solon place Vendôme

La justice déraisonne ? - Raison pour la justice. C'est le titre du livre que vient de publier sous le pseudonyme de Solon, trois magistrats, MM. Jean-François Burgelin, Jean-Marie Coulon et Jean Léonnet (1). Livre-programme par anticipation puisque ces magistrats sont aujourd'hui membres du cabinet de M. Albin Chalandon, garde des sceaux, le premier avec le titre de directeur (2).

Solon ? Il a fait un sage de la Grèce antique (...). Voulez servir l'harmonie dans la cité, il lui donna une constitution libérale. Le programme de Solon se veut pour cette raison libéral et sage. Libéral comme il se doit aujourd'hui. Sage comme le dénote le masque du pseudonyme, par souci de réserve et modestie d'auteurs, ce n'est pas si fréquent.

Voici donc MM. Burgelin, Coulon et Léonnet installés place Vendôme auprès d'un ministre venu d'EIF-Aquitaine auquel ils ont beaucoup à apprendre sur les problèmes de justice. Si M. Chalandon a déjà pris le temps de lire Solon, il aura trouvé la réponse à l'une des questions qu'il se pose sûrement : comment changer de politique, donc les hommes, sans donner l'impression d'une chasse aux sorcières ? Réponse de Solon : tout est question de mesure. Van pleux de celui-ci : « La magistrature française doit se tenir et doit être tenue le plus à l'écart possible des aléas politiques du pays. »

Pronostic plus réaliste (le livre a été écrit avant le changement de majorité) : « Le garde des sceaux se trouvera dans une situation délicate

dans la mesure où une partie de la hiérarchie judiciaire sera occupée par des hommes ayant manifesté leur hostilité aux idées libérales et de la politique pénale voulue par la majorité des Français. »

Remède préconisé par Solon : « S'il est normal que les responsables administratifs de haut rang soient mutés en cas de changements importants au sommet de l'Etat, il est, en revanche, injustifiable que ces changements, sauf cas exceptionnels, atteignent les degrés inférieurs. » A suivre.

Sans doute, Solon ne chérirait pas M. Robert Badinter ni ceux qui l'ont aidé dans sa tâche, mais il ne regrette pas non plus M. Alain Peyrefitte. Ainsi les deux anciens ministres sont-ils parfois revivifiés dos à dos. A propos du sentiment d'insécurité : « Nul n'a le droit de l'exploiter politiquement dans un sens ou un autre. » Solon, lui, plaide pour le pragmatisme et s'afflige que la France ait « ce génie des querelles d'un autre âge », loin des « réalités », un travers qui a fait « par la faute de tous », de la loi « sécurité et liberté » de M. Peyrefitte « un cheval de bataille politique ».

Solon se défie ainsi des dogmes et des idéologies. Il se pose aussi en Janus : une face libérale, une face conservatrice. Tout n'est pas à rejeter dans l'héritage de M. Badinter, semble-t-il penser, encore que celui-ci n'en soit jamais crédité. Bravo pour l'amarrage de la justice française au Conseil de l'Europe grâce à la reconnaissance du droit de recours individuel devant la Com-

mission de Strasbourg : bravo pour le projet de création de tribunaux de l'application des peines que M. Badinter a, hélas, abandonné en cours de route ; et pour la politique de prévention menée sous la houlette de M. Gilbert Bonnemaison.

Ces manœuvres dans la réprobation incitent le préfacier, M. Jean-Claude Soyec, favorable pourfendeur de M. Badinter, à prendre ses distances : « Je n'approuve pas toutes les affirmations, tous les développements, toutes les suggestions de ce livre. »

Heureusement pour lui, il y en a d'autres, comme le projet d'instaurer une peine de vingt-cinq ans d'emprisonnement, pendant laquelle toute libération conditionnelle serait interdite ; et comme ce plaidoyer, inspiré par la loi « sécurité et liberté », en faveur des peines prévisibles, proportionnelles à la faute commise et efficaces, ce qui suppose l'interdiction, « sauf rare exception », des réductions de peine.

Le chaudron des prisons

Sur d'autres sujets, le débat a dû être serré entre les trois Solon et se montrer circonspéct. S'ils sont soucieux que le retour de la peine de mort « ne réglera pas le problème de la grande délinquance », ils n'approuvent pas son abolition, mais se gardent aussi de la désapprouver. Ils regrettent la disparition des quartiers « de sécurité » (les « QHS »), mais ne réclament pas leur rétablissement. Et ils arrivent à propos de feu la Cour de sûreté de l'Etat : « So suppression a été une faute, sa résurrection serait une erreur. »

La lucidité et les craintes de Solon sont grandes à propos des prisons, ce chaudron qui menace à son tour M. Chalandon : « Il est évident que la surpopulation carcérale est source d'explosion permanente et risque de poser de graves difficultés aux responsables d'aujourd'hui et de demain. » Malheureusement, manque de place ou ignorance, et dans ce cas, l'ombrage, la discrétion, les prisons sont, en dehors de quelques remarques, absentes de ce livre. Solon préfère y traiter de questions de cours pour étudiants comme la nécessaire unification des juridictions administratives et judiciaires ou affirmer sa préférence à « ignorer le cas, aux idées de Michel Foucault ».

Solon est davantage à son affaire lorsqu'il évoque « l'inflation des détentions provisoires », selon lui, « l'échec le plus grave » de M. Badinter, et quand il déclare : « C'est le contenu même de l'instruction qui est en cause. Il doit être vidé de son caractère socio-éducatif excessif. A quoi sert d'interroger vingt instituteurs sur le comportement d'un criminel au bout de plusieurs années ? Le juge doit connaître les affaires les plus graves. Il doit être débarrassé des procédures abusives et des affaires dérisoires peu importantes qui appartiennent au domaine de la comparution immédiate. » Autrement dit, il faut recourir davantage aux « flagrants délits » qui évitent l'ouverture d'une instruction. La filiation avec M. Peyrefitte est cette fois encore manifeste.

Les autres réflexions de Solon relèvent davantage de l'indivisible et parfois essentielle « encluse interne ». Un brin d'utopie, quelques emprunts doctrinaux ici et là, et MM. Burgelin, Coulon et Léonnet se prennent à rêver d'« une véritable autorité de justice indépendante, échappant au contrôle du gouvernement ». Un état de droit où le ministre de la justice « n'aurait plus de raison d'être ». Au travail.

BERTRAND LE GENDRE.

(1) Solon, Raison pour la justice. Editions Dalloz, 1986, 220 p., 103 F.

(2) Lire page 10, la biographie de M. Burgelin. M. Léonnet est chargé des affaires civiles et M. Coulon des services judiciaires.

SPORTS

LE NOUVEAU SECRÉTAIRE D'ÉTAT PRÉSENTE SA POLITIQUE

Les priorités de M. Bergelin

Deux urgences : le soutien des candidatures de la Savoie et de Paris à l'organisation des Jeux olympiques de 1992 et la préparation des Jeux de Séoul. Cinq priorités : augmentation des rythmes scolaires ; formation des cadres ;

réforme de la médecine des sports ; décentralisation et rayonnement international. Telles sont les grandes lignes de l'action inscrite dans le cadre d'une politique sportive libérale, que M. Christian Bergelin, successeur de M. Alain

Calmat, a présentées aux responsables sportifs réunis, le 25 mars, à Paris, pour l'assemblée générale du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Un discours qui a été reçu par les dirigeants de fédérations.

An lendemain des élections du 16 mars, M. Christian Bergelin n'était pas favorisé au poste de secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse et des sports. Toutefois, l'expérience accumulée depuis quatre ans, à la tête de la commission nationale spécialisée du RPR, lui a permis de trouver le ton juste face aux dirigeants sportifs.

« Je me donne pour mission de rassembler autour du sport le maximum de Français, sans esprit partisan », est en effet le genre de déclaration que les responsables fédéraux, qui ont dans l'ensemble, le cœur plutôt à droite, aiment à entendre. Tout comme cette autre profession de foi, lancée après « cinq ans de dirigisme socialiste » : « Le rôle du ministre des sports ne sera pas d'exercer ce que les médias appellent le rôle des pouvoirs publics qui « occupent l'intention de s'imposer dans la vie interne des fédérations ».

En revanche, il a des idées précises sur le rôle des pouvoirs publics qui « doivent conserver leurs compétences naturelles ».

Pour tracer la nouvelle frontière entre les rôles respectifs de ses partenaires obligés, c'est-à-dire esquisser la politique qui sera la sienne, le secrétaire d'Etat va « confier à un groupe de travail le soin d'engager une réflexion sur un projet de fondation nationale du sport français ». « En bout de course, n'a-t-il précisé, il n'est pas utopique de concevoir que le mouvement sportif gère lui-même des ressources importantes, l'Etat contrôlant la régularité du système. »

C'est dans ce cadre que M. Bergelin veut « s'attaquer à deux urgences, et agir selon cinq priorités ».

Première urgence : les candidatures de Paris et de la Savoie à l'organisation des JO de 1992 qui, si elles aboutissent, « constituent une urgence fantastique pour le développement du sport en France » (voir l'encadré).

Deuxième urgence : la préparation olympique pour les Jeux de Séoul. Estimant que son prédécesseur a mal évalué cet objectif, M. Bergelin a annoncé la désignation dans les prochains jours d'un patron pour la préparation olympique, à la fois « meneur d'hommes, rassembleur et technicien, ayant l'expérience du haut niveau ». Parallèlement, sur le plan médical, « il faudra nous doter des

moyens nécessaires pour mieux assurer le suivi biologique de l'environnement, sans jamais sortir du cadre de l'éthique ».

La formation des cadres

Vient ensuite les priorités dont l'aménagement des rythmes scolaires : « Un nouveau découpage de la semaine et de l'année de travail permettra à l'enfant de pratiquer plus de sports dans le cadre scolaire, et surtout extrascolaire. » La formation des cadres : « Il incombera toujours à l'Etat de garantir les qualifications. » Mais le mouvement sportif pourrait « devenir responsable du recrutement et de la

saisie des cadres techniques, avec les moyens financiers correspondants ».

La médecine des sports : une réorganisation de l'enseignement et de la structure de cette discipline sera nécessaire, pour « élargir la couverture médicale de la pyramide sportive ».

La décentralisation : il faudra clarifier les tâches de l'Etat et des différentes collectivités territoriales en matière d'équipement. Les textes sur la décentralisation ne faisant pas allusion au domaine sportif.

Le rayonnement de la France : face à un champ d'intervention international très large, les dirigeants sportifs seront « encouragés à prendre le maximum de responsabilités dans les fédérations et organismes mondiaux ».

Comment mener à bien une telle politique ? « J'hérite d'une situation financière peu favorable », a noté M. Bergelin, qui avait évalué, avant les élections, à 4 milliards de francs la diminution des ressources publiques dans le sport, depuis 1981. Il s'est engagé à maintenir au moins à leur niveau actuel la part des crédits sportifs dans les dépenses publiques.

En outre, il a demandé aux présidents des fédérations de l'« aider à sauvegarder le pourcentage réservé aux sports, sur les enjeux du Loto sportif ».

Faisant allusion à l'attribution de subventions (30 millions sur trois ans) à l'écurie automobile de Guy Ligier, proche du président Mitterrand, il a précisé : « Le Fonds national pour le développement du sport (FNDS) a été créé pour venir en aide surtout aux clubs et aux fédérations. Cette vocation sera respectée. »

ALAIN GIRAUDO.

Paris et la Savoie

La fait de la France présente deux candidatures à l'organisation des Jeux olympiques de 1992 (Paris pour les jeux d'été, la Savoie pour les jeux d'hiver) ne doit pas être considéré comme un handicap pour l'une ou l'autre, a dit au subitane M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat chargé des sports : « Ne faisons pas d'une compétition internationale une affaire franco-française. »

Cet appel, lancé au moment où le comité de candidature de Paris engage une vaste opération pour séduire l'opinion internationale, a pour but d'atténuer la concurrence entre les deux candidatures, qui tend à s'accroître alors que le choix du Comité international olympique (CIO) se rapproche (17 octobre).

Outre les éléments du dossier de la capitale portant sur les transports, la sécurité, les commu-

munications, les installations sportives et la prise en charge des frais des délégations étrangères, M. Alain Danet, président du comité de candidature de Paris, met en avant le fait que la capitale n'a pas besoin des Jeux pour assurer sa renommée, mais que l'olympisme a besoin de Paris pour redorer son blason.

« Ces deux candidatures concourent chacune dans leur manière. Elles ne se ressourcent pas car les Jeux d'été ne sont pas comparables aux Jeux d'hiver. Le seul choix qui reste à faire est celui du CIO. En ce qui nous concerne, nous poursuivrons jusqu'au bout notre démarche », a déclaré M. Michel Barrière, le député de la Savoie qui présida la candidature d'Albertville, en remettant son dossier au président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF).

LA BOXE THAÏE FAIT MOUCHE

Cinq mille spectateurs - asiatiques et européens - ont assisté, le 24 mars, au Palais des sports de la porte de Versailles à une rencontre de boxe thaïe qui a ouvert le porte du championnat du monde au Français Philippe Cantamessi.

Tempête de décriés sous le dôme du Palais des sports. Sur le ring, le Thaïlandais Fruaouti, numéro trois mondial de boxe thaïe, et son challenger français, Cantamessi. Enjeu pour ces deux hommes de vingt-cinq ans, pesant entre 56 et 59 kilos : la qualification pour un prochain championnat du monde. Enjeu pour les organisateurs : promouvoir en France un sport violent et mal connu.

Dans l'odeur de baume de tigre dont s'enduisent les pugilistes, le combat commence. Selon un rituel antique, les adversaires, la tête ceinte du mangkok, un bandeau à pompons, dansent le « raiway » en hommage à leurs professeurs et en tentant de s'impressionner au son d'une musique lancinante. L'assaut proprement dit débute ensuite. Pieds, genoux, poings, coudes, tous les coups sont permis ou presque. Fruaouti se sort mieux de ses poings. Il va au tapis. Cantamessi est déclaré vainqueur. Les deux hommes se félicitent.

Vue en France comme un avatar du combat de rue, la boxe thaïe a redoré son blason. Avant le combat vedette, le « box » Benavita et l'« Amillias Nikione » avaient imposé leur jeu. Quant au Thaïlandais Fruaouti, il avait dévoilé les subtilités de cet art martial en terrassant le Français Maillot.

D. R.

HOCKEY SUR GLACE

Championnat du monde B. - Pour son quatrième match, mardi 25 mars à Eindhoven (Pays-Bas), l'équipe de France (Pays-Bas) s'est défait contre la Yougoslavie (6-5) qui compromet ses chances de maintien dans le groupe B.

30000 pieds, température extérieure - 45 °C, 900 km/heure...
Bienvenue à bord, sourire, silence, long drink, petit coussin. Tranquille...

La lune n'est pas si loin.

123, Champs-Élysées, 75009 PARIS - Tél. (1) 47.20.56.15. Park Hotel BP 679, 6, Avenue de Suède 95120 NICR - Tél. (93) 53.39.32.



A AUVERS-SUR-OISE, UN DES CENTRES DE LA LUTTE CONTRE KHOMEINY

Incidents entre opposants iraniens, partisans et adversaires de M. Radjavi

Plusieurs incidents se sont produits entre des ressortissants iraniens à Auvers-sur-Oise (Val-d'Oise), mardi 25 mars, vers 18 heures. Une dizaine d'étudiants iraniens, membres de l'Organisation des gardiens du peuple d'Iran, étaient venus distribuer sur la place de la mairie des tracts hostiles à M. Massoud Radjavi, chef des Modjahidines du peuple, organisation de résistance à Khomeiny dont le quartier général se trouve à Auvers-sur-Oise depuis cinq ans.

Une douzaine de partisans de M. Radjavi, équipés de caméras et d'appareils photographiques, se sont heurtés aux fédéraux. La gendarmerie locale a interpellé plusieurs personnes. Dans leurs tracts, les étudiants se réclamaient des Fédéraux accusant M. Radjavi « de se vouloir

remplacer Khomeiny qu'après avoir anéanti toutes les organisations qui défendent les intérêts du peuple iranien... L'écart existant entre les discours de Radjavi et ses actes correspond à l'écart existant entre le message et la réalité... A cet égard, le bureau de presse de M. Radjavi a répondu : « Les gardiens du peuple sont infiltrés par des agents de Khomeiny dans le seul but de déstabiliser Massoud Radjavi... »

Secrets modjahédines

Qui sont ces Modjahédines, dirigeant de leur exil à Auvers-sur-Oise une résistance à Khomeiny ? Une énigme pour leur voisinage, un enjeu diplomatique et politique pour les autorités françaises... et, de fait, un groupe qui mène aussi des activités clandestines.

Auvers-sur-Oise (Val-d'Oise). - Non loin de l'église pointée par Van Gogh se dresse le bunker d'un autre monde. Au fond d'une ruelle bordée de barrières, siège le quartier général des Modjahédines du peuple (OMPI), mouvement « progressiste islamique » iranien de résistance à Khomeiny, comme hier au chah. Sa direction, assure un fonctionnaire local, est « considérée comme un gouvernement provisoire et traitée comme tel ».

Gendarmes et gardes privés veillent le long des grilles du QG et sur son parking isolé de voitures. Que se passe-t-il derrière les murs du bâtiment ? Le voisinage s'interroge. Il épie ce va-et-vient de visiteurs, parfois de haut rang. Le bastion si farouchement gardé ne risque-t-il pas l'attaque de commandos khomeïnistes ? Une peur diffuse règne dans le voisinage.

En fait, le QG d'Auvers abrite seulement des bureaux. Les communes voisines accueillent, elles, les militants et leurs alliés. Pour la seule région de l'Oise proche d'Auvers, une centaine d'iraniens auraient élu domicile dans une dizaine de communes, protégés par le statut de réfugié. En transit temporaire, une autre centaine d'iraniens y séjourneraient. Quelques riches iraniens, qui se présentent comme des

hommes d'affaires, se sont portés locataires de pavillons et d'appartements où logent ces réfugiés ordinaires, qui n'auraient pas les moyens de souscrire un bail. Ces hommes d'affaires ont même acheté des demeures. Ainsi à Méry, à Saint-Crépin et récemment à Troissereux. Dans cette dernière localité, l'un d'entre eux vient d'acheter, comptant et pour un montant de 1 300 000 francs, une maison qui pourrait accueillir une cinquantaine de personnes. Les travaux d'aménagement vont bon train ; de nombreuses lignes téléphoniques ont été sollicitées auprès des PTT. Bien implantée, la petite communauté iranienne de l'Oise cherche-elle à s'agrandir ? Les gens des alentours se posent la question.

Ailleurs, dans le Val-d'Oise et les Yvelines notamment, la situation est analogue (1). Cela provoque une certaine inquiétude. On se souvient du délire qui naquit, en septembre 1985, à Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise), lorsque quelques iraniens cherchèrent à s'y installer. Le supposé blocus se révéla rapidement une leucémie et les craintes non fondées.

Quoi qu'il en soit, de l'avis d'observateurs sérieux, les exilés iraniens du Val-d'Oise ont d'ailleurs tout d'abord des gens tranquilles. Parmi eux, l'OMPI en revendique

une quarantaine au titre de membres. D'autres seraient des sympathisants selon l'expression consacrée, et d'autres encore de simples isolés. Concernant ses propres rangs, l'organisation donne des consignes précises pour la bonne conduite sur le sol français. Elle édite, à cet effet, divers tracts pour les nouveaux arrivants.

Le centre logistique de l'agit-prop

Le QG d'Auvers-sur-Oise est né en juillet 1981. L'avion qui, en pleine nuit, amena de Téhéran à Paris M. Bani Sadr, ex-président de la République, en fuite, transportait aussi son allié d'alors, M. Massoud Radjavi, le dirigeant des Modjahédines. Un des frères de ce dernier, cardiologue installé en France depuis longtemps, mit à la disposition des deux hommes sa maison de campagne d'Auvers. Spacieuse, entourée d'un grand jardin, facile à évacuer...

La demeure fut rapidement équipée d'un matériel de communication très moderne nécessaire au fonctionnement du QG. M. Radjavi est le chef politique et militaire de l'OMPI. D'Auvers, il dirige la résistance de son mouvement à l'intérieur de l'Iran, installé à 6 000 kilomètres de là. Si le terrain « militaire » est en Iran, l'action diplomatique se mène partout ailleurs. Le QG d'Auvers est devenu le centre logistique qui anime l'agit-prop menée en France et en Europe. Certes, *Iran-Libération*, l'hébdomadaire en langue française de l'Association des étudiants iraniens (sympathisants des Modjahédines) n'est pas fabriqué à Auvers. Mais la direction de l'OMPI leur fournit textes et informations.

De même, les dizaines d'opposants qui font signer des pétitions anti-Khomeiny aux sorties du métro parisien ne logent pas à Auvers. Mais comment nier leurs liens avec le QG ?

L'OMPI, elle-même, fonctionne selon les règles du centralisme démocratique. Le dévouement aveugle à l'organisation semble la règle, si l'on en croit le témoignage d'un ancien membre, publié dans la revue *Peuples méditerranéens*, n° 29, octobre-décembre 1984 (2). Selon certaines estimations, les exilés iraniens de l'OMPI seraient environ un millier en France. Ils vivent dans des habitations retenues sous le nom de leurs sympathisants. Ils forment une communauté nourrie et contrôlée par l'organisation. Ils séjournent un temps et circulent beaucoup.

Des gratifiés aux colis piégés

Participent-ils à des actions, ponctuelles ou non, en Iran ? Les journaux officiels de Téhéran font état, pour 1984, de 320 actes divers, des gratifiés aux colis piégés, attribués aussi bien à des gens sur place qu'aux commandos qui entrent, agissent et ressortent. Mais, de France, il est impossible d'apprécier la réalité, sur le terrain iranien, de l'OMPI. Ses membres reçoivent de l'argent. En 1984, les frais mensuels pour un couple se montaient à 6 000 F. Ainsi les dépenses annuelles de l'organisation en France atteindraient 86 700 000 F. C'est ce que, dans une lettre datée du 16 septembre 1984 et adressée à M. Radjavi, écrivait M. Yakoubi, un des fonda-

teurs du mouvement, qui prit ensuite ses distances. L'organisation délire, elle-même, les certificats de mariage. Elle organise des cours de farsi pour les enfants ; ainsi ces derniers, scolarisés en France, apprennent aussi leur langue maternelle. L'organisation lance régulièrement des manifestations - tous frais payés selon certains témoignages - qui groupent ses supporters venus de divers pays. Les quatre mille personnes prises en charge en Europe et aux Etats-Unis par l'organisation, selon M. Yakoubi déjà cité, coûtent de l'argent. Selon l'OMPI, ces fonds viennent de collectes et de dons consentis par de riches commerçants. Ainsi par un teler daté du 31 janvier 1986, l'OMPI annonça-t-

elle « l'aide financière de 15 millions de francs par un des hommes d'affaires renommés du Bazar de Téhéran ». « La section des finances de l'OMPI a fait part à cet homme d'affaires ainsi qu'à deux autres commerçants du Bazar qui ont soutenu financièrement la résistance, de la gratitude de M. Radjavi pour leur patriotisme. L'identité de ce commerçant ne sera pas rendue publique pour le moment pour des considérations de sécurité... »

Le rôle de l'Irak

D'autres sources iraniennes avancent une explication différente. Le gouvernement irakien aiderait l'OMPI. Le 9 janvier 1983, à Auvers-sur-Oise, se sont rencontrés MM. Tareh Azziz, vice-premier ministre irakien, et Massoud Radjavi, dirigeant de l'OMPI. Ils ont signé un communiqué commun qui consacre l'alliance de l'organisation avec l'Irak et souligne leur volonté de mettre fin à la guerre après la chute de Komeiny.

Ce geste de M. Radjavi a suscité de nombreuses « réserves », c'est un euphémisme. De ce moment date,

entre autres ruptures, le divorce entre M. Radjavi et M. Bani Sadr. De là viennent également les rumeurs selon lesquelles l'Irak aiderait l'OMPI. Quoi qu'il en soit, M. Radjavi a perdu des amis. Ses co-partisans affirment que, désormais, le Conseil national de la résistance (CNR) ne regroupe plus que des membres ou sympathisants des Modjahédines dénonçant la répression interne à l'organisation. « Dans la ville de Kabris en Irak, le chef de Radjavi a créé un camp où près de sept cent cinquante membres ou sympathisants des Modjahédines qui s'opposent à la direction opportuniste sont emprisonnés... »

DANIELLE ROUARD.

Culte de la personnalité ?

Pour franchir l'ultime grille ouvrant l'accès au « QG » des Modjahédines à Auvers-sur-Oise (Oise), chaque membre ou sympathisant doit présenter ses papiers et passer par une cabine de détection et de fouille qui n'a rien à envier au contrôle d'un aéroport. A quelques pas, une vaste tente abrite la Musée des martyrs de la révolution. Lettres écrites sur du papier de toilette, bonnets d'été et tunique ayant appartenu à certains des cinquante mille martyrs de Khomeiny...

Après la visite du musée, projection d'un film vidéo ; deux mille hommes en armes exécutent des manœuvres. Ce sont, dit le commentateur de l'OMPI, des Modjahédines s'entraînant au Kurdistan. Fin du film ; des soldats en rangs forment, vus d'avion, les noms de Massoud et de Maryam, les époux Radjavi coudoyés de l'Organisation.

La rencontre avec ces leaders se passe dans un salon sobre où trônent un magnétophone, et en présence de trois autres personnes. M. Radjavi expose son analyse de la situation en Iran et retrace les principales phases de la résistance des Modjahédines à Khomeiny. En substance, effort soutenu de répression ; mépris de la femme, exaspération populaire contre l'effort de guerre et l'enlèvement des enfants. La lutte pour le renversement du régime se mène d'abord en Iran, sur le terrain. Elle a ses succès, elle a réussi une brèche dans le mur de la répression ; elle sera victorieuse, et si ce n'est pas demain, bientôt assurément. Dans son exposé, M. Radjavi sait être convaincant.

Mais comment comprendre la « nouvelle étape » largement commentée par l'Organisation ? Celle-ci a commencé par la nomination de Maryam, en mars 1985, à la codirection. Elle a continué, le 20 juin 1985, par le mariage de Maryam et de Massoud. Le ton devient grandiloquent pour qualifier cet événement « historique » : le mariage est présenté comme une « révolution idéologique ».

Les textes émanant de l'Organisation elle-même, et particulièrement ceux figurant dans son hebdomadaire interne *Modjahé*, expliquent le sens donné à ce mariage, approuvé à l'unanimité par le bureau politique mais qui a surpris quelques militants. « Nous n'avions jamais fait « l'éloge des personnalités », écrit l'un d'eux. Mais l'hésitation a été

de courte durée... Un médecin responsable d'un centre de soins publie dans *Modjahé*, un rapport sur les effets de la rééducation interne dans la guérison de certaines maladies nerveuses » (1). « Depuis l'avènement de cette révolution (le mariage), constate-t-il, les statistiques le prouvent, nous avons plus aucun malade souffrant de troubles psychosomatiques, et nous n'utilisons plus aucun tranquillisant, comme si tous ces malades s'étaient trouvés face à une transformation fondamentale. » Et le médecin de citer « le cas d'une malade atteinte d'épilepsie depuis seize ans qui prenait jusqu'à dix-sept comprimés par jour. Mais cette même patiente a brusquement son traitement le 20 juin 1985 (au moment des noces de Massoud et de Maryam). Depuis elle se porte parfaitement bien... » D'autres guérisons de troubles gastriques et de douleurs dans le dos se sont également produites, selon ce médecin.

Ces récits ne dissipent guère le mystère. En quoi le fameux mariage ouvre-t-il la « révolution idéologique » ? Dans une lettre au *Modjahé*, un militant donne une des clés du « secret ». Il a douté, « Mais qui pourrait résister à un tel amour et ne pas faire voter l'éloge ? », écrit-il à ses codirecteurs. *Cat amour est celui même que, au début de l'ère islamique, les fidèles de Mohamad (Mohamet) ont découvert. L'islam de Mohamad renait, c'est la voix de l'envoyé de Dieu qui sort de vos gorges.*

L'Organisation des Modjahédines se réclame du chiisme. Cette branche de l'islam attend, selon la tradition, la venue du douzième imam caché. « La voix de l'envoyé de Dieu » est-elle celle de Massoud Radjavi ? C'est ce que semble croire le militant cité ci-dessus.

En revanche, si le public français s'en tient à *Iran-Libération*, hebdomadaire publié en français, il en reste à une autre vision du mouvement de résistance. Pourquoi ce double langage qui donne à l'OMPI un air de secte ? L'accoutumance de ce phénomène se produit au moment où l'efficacité de cette résistance sur le terrain est le plus controversée.

D. R.

(1) Ce rapport a été repris, en janvier 1986, par les quotidiens de Téhéran sous le titre de « La nouvelle révolution devrait concourir pour le prix Nobel de médecine... »

Quatre jeunes meurtriers à Caen

POUR QUELQUES MILLIERS DE FRANCS

(De notre correspondante)

Caen. - Quatre jeune gens ont reconnu, mardi 25 mars, être les auteurs d'un double meurtre commis à Caen samedi dernier. François Coste, André Genest, son frère Jean-Pierre et un mineur, tous de la région, ont tué à coups de baltonnette M. et M^{me} Manuel Ribeiro, cinquante et quarante-sept ans, un couple qui vivait sur son bateau, au port de plaisance. Après avoir cambriolé le *Christine*, les quatre hommes ont voulu « effacer les traces » de leur forfait. Ils ont été déferés au parquet et écroués.

Les meurtriers ont l'âge des quatre enfants de M. et M^{me} Ribeiro. Deux d'entre eux sortaient à peine de prison. Interpellés lundi alors qu'ils rôdaient sur les quais, ils ont avoué presque naturellement. Calme et froidement. S'ils ont tué, c'était pour voler. Un butin dérisoire : quelques milliers de francs, des bijoux sans valeur marchande. Mais qu'importe. Les témoins sont là, géants. Il faut les supprimer. Une logique qui s'explique pas l'écabrement des assassins sur leurs victimes.

Bâillonés, ligotés, M. et M^{me} Ribeiro sont frappés à coups de baltonnette, puis tués. C'est le plus jeune de la bande qui tient l'arme. Les trois autres, imperturbables, assistent au meurtre. Ils ne sont ni ivres ni drogués. Des gars qui veulent simplement « faire un coup ». Ils auront même l'audace de revenir sur le bateau chercher des clés de voiture pour continuer leur virée nocturne. A leurs pieds, deux corps couverts de sang.

Ao succédé Saint-Pierre, la tristesse a succédé à la colère. Qui Cafarelli, on connaissait bien Manuel et Maria Ribeiro. Ils avaient un appartement en ville où logaient leurs enfants. Contremaître d'une entreprise caennaise du bâtiment, Manuel Ribeiro avait lui-même construit son bateau. Lui et sa femme gardaient la nationalité portugaise pour retourner au pays, à Guimarães, finir leurs jours, mais quatre assassins ont croisé leur chemin, et le *Christine* n'a plus de capitaine.

PASCALE MONNIER.

EN BREF

● Un incendie dans un hôtel de Pigalle : trois morts. - Trois personnes sont mortes, une autre a été gravement brûlée et neuf ont été légèrement intoxiquées lors d'un incendie qui a ravagé, dans la soirée du mardi 25 mars, un hôtel - le *Trinité Palace* - situé 41, rue Pigalle à Paris (9^e). Deux des trois personnes décédées sont des touristes allemands.

Selon les premières éléments de l'enquête, l'origine du sinistre serait accidentelle. Il aurait été provoqué par une cigarette mal éteinte, dans une chambre située au deuxième étage de l'établissement.

● Quatre morts à la suite de l'effondrement d'une plate-forme de forage. - Quatre ouvriers sont morts mardi matin 25 mars à la suite de l'effondrement d'une plate-forme de forage en construction sur la zone industrielle de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). Ces quatre employés appartenant à la CFEM (Compagnie française d'entreprises métalliques), l'une des plus importantes entreprises françaises de construction de plates-formes.

● Ouverture d'une information contre X dans l'affaire du cargo de Cherbourg. - Sur la plainte de M. Paul Quétes, ancien ministre de la défense, le parquet du tribunal de Paris a ouvert une information contre X pour infraction aux articles 12, 13 et 24 du décret-loi du 18 avril

1939 réglementant les conditions d'exportation des matériels de guerre. Confiée à M. Michel Legendre, juge d'instruction, cette information a pour objet de rechercher dans quelles conditions ont été chargés dans le port de Cherbourg, à bord d'un cargo, le 7 janvier dernier, 20 000 obus de 155 mm, d'une valeur de 35 200 000 francs. Ces obus d'artillerie, fournis par la société Luchaire et destinés officiellement au Brésil, auraient en réalité été exportés vers l'Iran.

● Un gang de braconniers démantelé. - Les membres d'un véritable gang de destructeurs d'animaux protégés, composé de chasseurs, de gardes-chasses, de braconniers, d'armuriers et de taxidermistes viennent d'être sévèrement condamnés dans la Sarthe. Près de deux cents personnes avaient été interpellées voici quelques années, et après une longue instruction douze ont été traduites en justice. Un taxidermiste qui empaillait les animaux (on a trouvé chez lui, parmi d'autres espèces, 26 rapaces et 6 pingouins) a été condamné à 20 000 francs d'amende, un armurier à 15 000 francs d'amende et leurs comparses à des peines variant entre 8 000 et 2 000 francs d'amende.

Les trois associations de protection de la nature qui étaient parties civiles au procès ont reçu 60 000 francs de dommages et intérêts.

PROTHESE DENTAIRE



IFOSUPD

Un métier passionnant pour les filles et les garçons. Une profession d'avenir assurée de nombreux débouchés. IFOSUPD, dans toutes les villes, vous garantissent une formation technique de haut niveau.

Cycle d'étude : 3 années. Préparation aux CAP, BP, BM. Année complémentaire de spécialisation. Niveaux d'admission : BEP, BEPC, BAC et BAC + 1.

Établissements privés - extermis

IFOSUPD PARIS : 7 passage Delaunay 75010 Paris - Tél. (1) 42.45.77.47

IFOSUPD AIX : 3 rue André Lefèvre 13100 Aix-en-Provence - Tél. 42.27.85.21

Paris, Bangkok, Katmandou, Singapour, Hong Kong, Jakarta, Séoul, Tokyo, Pékin, Sydney, Melbourne...

La lune c'est pour bientôt.



123, Champs-Élysées, 75009 PARIS - Tél. (1) 47.20.9615 - Park Hotel BP 679, G. Avenue de Sude 66120 NICE - Tél. (93) 53.24.52

هكذا من الأصل

فكرنا من الأصل

Le Monde EDUCATION

Le « lycée du futur » de M. Monory

LOUUDUN a écarquillé les yeux jeudi dernier en apprenant que M. René Monory, son maire depuis vingt-sept ans, venait d'hériter du portefeuille piégé de l'éducation nationale par la grâce de la cohabitation. Certes, le paisible chef-lieu de la Vienne (huit mille cinq cents habitants), jumelé avec Ouagadougou, avait déjà fait don de son premier citoyen à la V^e République. Deux fois ministre sous MM. Barre et Giscard d'Estaing, M. le sénateur maire avait symbolisé l'ascension du « petit garagiste de Loudun » jusqu'au sommet de l'Etat où il avait acquis l'image de père tranquille de l'actionnaire populaire, défenseur du petit épargnant et de l'industrie française réunis. Depuis lors, l'obsession du « bon sens » en politique ne l'avait pas quitté. « Pour remettre la France dans le bon sens », écrivait-il, en 1983, il faut éviter de chercher midi à 14 heures » (1).

Mais l'éducation nationale, pourquoi ? En bon maire, M. Monory avait bien obtenu la reconstruction en dur du lycée technique de sa ville et la fermeture des étages supérieurs, dangereux, de son collège de type Pailleron, remplacé par une belle bâtisse aux tuiles roses. Rien de très surprenant pour un élu aux multiples responsabilités et soutiens, soucieux de sa popularité. Mais les Loudunais, pas plus que tous les habitants de la Vienne, département dirigé par M. Monory depuis un quart de siècle, et plus largement ceux de la région Poitou-Charentes dont il était président depuis 1985, ne pouvaient ignorer sa récente mais irrésistible passion pour les problèmes de formation.

« L'imagination »

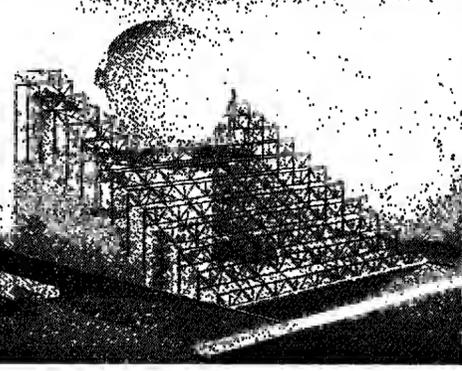
Dès 1983, avant l'arrivée de M. Chevènement rue de Grenelle, il proclame la nécessité d'imprimer le système scolaire des innovations technologiques, d'y faire souffler l'esprit d'entreprise, et déplore la représentation vieillotte du monde économique dans les manuels scolaires. Sous son impulsion, le département de la Vienne passe, avec un an d'avance, dans l'ère de la décentralisation éducative en installant dès la rentrée 1984 des micro-ordinateurs dans les maternelles et les écoles élémentaires, même rurales. Pour « vendre » cette modernisation, qui plait aux parents d'élèves, il invente même un curieux mot, « l'imagination », alliance de l'imagination et de l'informatique, qu'il veut évidemment « mettre au pouvoir » dans les collèges du Poitou. Singulière conversion pour un homme qui se vantait, il y a peu, de ne jamais utiliser de calculatrice électronique, sachant faire de tête « n'importe quelle multiplication de quatre chiffres par trois » (1); lorsqu'il était commerçant. Le futur ministre de l'éducation ne rêve que de claviers d'ordinateurs, d'écrans cathodiques et de magnétoscopes à parser dans des écoles préparant aux « métiers du futur ».

Au moment où M. Monory prend les rênes du système éducatif, le songe futuriste commence à sortir de terre. A 8 kilomètres au nord de Poitiers, entre autoroute et nationale, son « Parc du Futur », croisement à la mode poitevine de Disneyland et de la Silicon Valley, devrait éclipser l'image terne du département de la Vienne, pour l'ériger en terre d'attraction tournée vers l'an 2000.

Monument symbole de cette vitrine du futur, le Futuroscope,

Câblé, ouvert aux entreprises, l'établissement que fait construire M. Monory dans le « Parc du Futur » de Poitiers pourrait bien préfigurer ses choix éducatifs.

avec sa sphère de 17 mètres de diamètre, contrepoinct de la Géode des socialistes, est déjà visible sur le site et vient même de servir d'arrière-plan aux affiches électorales des amis de M. Monory. Le Tour de France doit même y faire étape le 13 juillet prochain. D'autres bâtiments aux lignes futuristes, financés par le département et ses entreprises, devraient accueillir, dès 1987, en attendant une vaste zone industrielle, toute une série d'équipements spectaculaires : la « Galaxie du futur », reconstituant la vie au vingt et unième siècle, le Kinemax, qui offrira « le plus grand écran d'Europe », tandis qu'un « institut international de l'innovation » célébrera la symbiose de la recherche, de l'entreprise et de l'école.



Le Parc du Futur aura, en effet, aussi son lycée-pilote, dont le projet pédagogique, défini par les services du rectorat de Poitiers et approuvé il y a quelques mois par M. Chevènement, cadre parfaitement avec les conceptions de son successeur. Premier établissement de l'ère de la décentralisation, le « lycée du futur » aura été conçu en fonction des desiderata de la région Poitou-Charentes, de son schéma prévisionnel des formations et de ses perspectives d'emplois. Il accueillera quatre cents élèves, préparant des baccalauréats classiques et technologiques. Pas de programme spécifique dans ce lycée, que M. Monory promet « entièrement câblé », mais une injection massive de technologies nouvelles sous la forme d'initiation au traitement de textes et d'utilisation de l'enseignement assisté par ordinateur, sur du matériel fourni par les entreprises implantées sur place. Ces quelques innovations de contenu, encore très floues, ne doivent pas cacher plusieurs orientations essentielles qui risquent de déclencher une belle colère chez les syndicats d'enseignants.

Des formateurs extérieurs (ingénieurs, universitaires, chefs d'entreprise) assureront une partie des cours à côté d'enseignants qui auront été eux-mêmes recrutés sur la base d'une adhésion à un projet définissant, selon le recteur, le « caractère propre » de l'établissement, qui pratiquera indifféremment les formations initiales et continues. Une série d'options (l'une d'elles incluant la « sensibilisation à la notion de

production ») sera proposée aux élèves qui géreront leur cursus à leur rythme, et négocieront leur projet professionnel avec un tuteur, enseignant ou formateur extérieur. Ces lycéens du futur pourront poursuivre au même endroit des études supérieures dans les domaines de l'image et de la communication.

Premier grincement

M. Gabriel Bianciotto, le recteur de l'académie de Poitiers nommé par M. Chevènement, se félicite du travail fructueux mené en collaboration, sur ce projet, avec le « président Monory », qui, selon lui, « fait entièrement confiance à l'éducation nationale pour la partie pédagogique. Le

recteur rejette fermement les accusations d'élitisme portées localement par les syndicats de la FEN contre le « lycée du futur », dont les structures, disent-ils, ne leur ont jamais été présentées. Le lycée-pilote devrait comporter autant de sections de seconde que de terminale, pour éviter toute éviction par l'échec. Chaque élève y donnerait le meilleur de lui-même dans chaque matière, grâce à un système souple de contrôle des connaissances. Son recrutement sera essentiellement local, mais il accueillera aussi des élèves hors secteur, venus de toute la région qui le finance, décentralisation oblige.

Le nouveau ministre veut poursuivre les orientations de M. Chevènement. S'entretenant avec les journalistes après la cérémonie de passation de pouvoirs avec M. Jean-Pierre Chevènement, le nouveau ministre de l'éducation nationale, M. René Monory, a indiqué qu'il avait l'intention d'inscrire son action dans la continuité. « Je suis là pour faire avancer les choses », a-t-il déclaré. « Je suis assez d'accord avec la plupart des orientations de mon prédécesseur. Je n'entends pas revenir sur ce qui me convient. Il n'y aura pas de réforme Monory ».

Le ministre a particulièrement insisté sur l'augmentation du pourcentage de jeunes accédant au niveau du baccalauréat. « Loin de critiquer cette politique, je veux l'amplifier, car la démographie n'attend pas, ni la concurrence internationale. » Interrogé sur l'abrogation de la loi Savary sur l'enseignement supérieur, il « prévient dans la plate-forme de

Reste qu'avec ses quatre cents élèves choyés, ses formations « câblées », aussi alléchantes qu'imprécises, ouvrant sur des professions prestigieuses mais indéfinies, le « lycée du futur » risque de faire l'effet d'un mince rayon de soleil dans le ciel gris de la pénurie scolaire du Poitou-Charente. L'académie n'est pas fière de son avant-dernier rang pour le taux de bacheliers, et se prépare à une rentrée critique dans des lycées pleins à craquer, en particulier à Poitiers, où le projet de construction d'un nouvel établissement de mille élèves, moins coûteux que le « lycée du futur » (53,6 millions de francs), ptiéne depuis des années pour des questions d'acquisition foncière. M. Monory lui-même a promis de créer six mille places dans les lycées de sa région d'ici à 1990, comme pour tenir les promesses de son prédécesseur.

Mais l'intense publicité orchestrée autour du Futuroscope agace les militants de la FEN, ennimée dans le département par le courant proche des communistes. Les initiatives de M. Monory s'adressent, selon eux, au grand public et illustrent les risques d'une décentralisation trop poussée, facteur de démagogie et de démantèlement du service public. « L'informatique est un créneau à prendre pour les politiques, mais n'a jamais suffi à moderniser l'école », estime M. Alain Gouard, professeur au lycée de Loudun et responsable syndical qui s'indigne : « Dans certaines écoles du département, il y a des ordinateurs à un bout, et des w.c. à l'autre bout ».

M. Michel Veylit, secrétaire départemental adjoint et membre du bureau national de la FEN, voit en M. Monory un « homme bien placé pour faire la politique éducative, souhaitée par le patronat », un autoritaire que certains de ces cocoyens surnomment « le shérif ». Il en viendrait presque à regretter M. Chevènement qui, certes, « a préparé le terrain pour la droite avec son discours élitiste », mais qui « lui, au moins, est fils d'instituteur ». La nomination du nouveau ministre, jeudi 20 mars, a été accueillie dans son propre département par une grève des instituteurs du SNI contre les suppressions de postes décidées sous M. Chevènement. Hésitant du calendrier revendicatif, mais aussi premier grincement symbolique de la cohabitation à l'éducation nationale.

PHILIPPE BERNARD.

(1) Dans *Combat pour le bon sens* publié en 1983 chez Albin-Michel.

PRIX LITTÉRAIRES Les populistes du technique

CRÉÉ en 1931, son premier lauréat fut le romancier Eugène Dabit. Puis, après avoir couronné quelques écrivains célèbres, comme Jules Romains en 1932, Henri Troyat en 1935, Jean-Paul Sartre en 1940, René Fallet en 1950 et Bernard Clavel en 1962, le Prix populiste est tombé, pour diverses raisons, en désuétude.

En 1984, il est remis sur les rails, grâce à la ténacité de son président, l'honorable de lettres Paul Morella (romancier et ancien journaliste au « Monde des Livres »), natif de l'Oise et y résidant, qui a eu l'excellente idée de le décentraliser à Beauvais, où la remise du prix aura lieu le 19 avril.

« Avant la Seconde Guerre, le roman populiste, c'était le bon bourgeois qui, pour se donner bonne conscience, se penchait sur le peuple », explique Paul Morella. « Depuis quelques années, le roman est déconstruit. Il faut le réintégrer dans le quotidien. Elle se doit de parler de choses concrètes, de l'environnement immédiat : le chômage, l'immigration... »

Pour montrer que ce prix littéraire était bien ancré dans la réalité, Paul Morella et Michèle Renard-Ehrhart, professeur de français au lycée technique Paul-Langevin de Beauvais, ont invité des adolescents de classes de CAP et de BEP, à laisser libre cours à leur imagination et leur créativité. Ces élèves ont écrit et réalisé huit films vidéo, vingt bandes dessinées, cinq photomontages et huit nouvelles qui seront présentées le vendredi 18 avril, la veille de la remise du prix.

« Je ne leur ai pas demandé d'écrire des histoires populistes. Mon but, c'était de leur redonner envie de parler aux adultes, et de leur permettre de parler sans

qu'on les censure... », précise Michèle Renard-Ehrhart. « Ils ont écrit ce qu'ils ont voulu. »

Quand on demande à Allouche Harod, quinze ans, élève en première année de BEP électromécanique, ce qu'il aime du roman populiste, il acquiesce une moue interrogative. Lui, ce qu'il aime, ce sont les romans à suspense. Mais cela ne l'a pas empêché de créer le synopsis d'une des vidéos, qui met en scène quatre démons et acteurs (tous élèves du lycée Paul-Langevin). L'historien se penche sur son browning. Une bande en raconte une autre. Une bande raconte qui se termine par... un ballet.

Fredi, dix-sept ans, élève du même lycée, a lui aussi conçu une vidéo, qu'il a appelée *Histoire passagère*. Elle raconte les étonnantes de Sandra, adorable zornette, follement amoureuse, qui, un beau matin, suspend une tortue dans le chandelier de son copain. Tout se terminera bien : l'intruse n'est que la sœur du petit ami.

Toutes les créations ne sont pas aussi morales. Exemple, cette nouvelle écrite par un élève de quinze ans, qui la raconte en ces termes : « Un matin, à très fort vent d'une mobylette, il en voit une. La propriétaire lui casse la figure. Les parents prennent plaisir à s'arrêter devant, regardant l'engin à la victime et achètent un cyclomoteur neuf à leur propriétaire... »

Conflits de générations, zones, violences, problèmes amoureux... Les élèves du lycée Paul-Langevin ont décrit crûment la réalité. C'est bien l'essence même du roman populiste. Même si Allouche et Fredi connaissent mieux Manchette et Duerrenick que Dabit et Lamorinière.

PHILIPPE LACOCHE.

PÉDAGOGIE Bordeaux : les « sixième » à l'usine

Que connaissent les « petits de sixième » du monde de l'entreprise ? Pas grand-chose. Et, lorsqu'ils sont grands, ils en sont souvent au même point. Père, les quelques visites d'entreprises qu'ils auront réalisées dans l'année n'auront souvent fait que renforcer leurs préjugés. C'est sur cette constatation, forgée au cours de plusieurs années de contacts avec le milieu scolaire, que le service formation de l'usine Ford-France à Blanquefort, près de Bordeaux, a élaboré un programme original d'initiation à l'entreprise.

L'initiative vient de se concrétiser par la signature d'une convention avec l'ONISEP (1) reposant sur la collaboration de techniciens de Ford et d'enseignants de trois collèges de la région (Edouard-Vaillant à Bordeaux, Capcyron à Mérignac et le collège de Blanquefort) travaillant ensemble pour la préparation des sessions. De la sixième à la quatrième, les élèves bénéficieront d'environ quatre demi-journées de l'année scolaire dans l'entreprise ou dans l'établissement. En troisième, ils effectueront un stage d'une semaine en entreprise. Pour cette première année, il s'agit encore d'une expérience, limitée à la sixième, comme le confirme MM. F. Andréani, délégué régional de l'ONISEP, et F. Destré, chef du service de formation de Ford. Le

programme a été conçu en trois étapes : découverte de la notion de besoins (illustrée par la présentation de deux voitures, une Ford année 30 et un dernier modèle) ; puis concept d'échange, transformation de la matière et valeur ajoutée ; enfin définition du métier (illustrée par un certain nombre de travaux effectués dans l'usine). L'an prochain, les élèves de cinquième se familiariseront avec les technologies nouvelles. En quatrième, ils aborderont la notion de dimension interne et externe. L'entreprise et la productivité, afin qu'en troisième les visites ne prennent plus l'allure de circuits touristiques pour collégiens en goguette.

L'ONISEP intervient au titre d'observateur, d'analyste, de conseiller. Il publiera dès le mois de juin un document livrant une première analyse. Déjà d'autres entreprises se sont déclarées intéressées, comme la SEP (Société européenne de propulsion) de Saint-Médard-en-Jalles.

Mais M. Andréani souhaite d'abord faire le bilan de cette première expérience avec Ford, avant de l'étendre à d'autres.

PIERRE CHERRUAU.

(1) ONISEP : Office national d'information sur les enseignements et les professions.

Hérouville : cours sur Minitel

Donner des moyens informatiques aux enfants à l'école, c'est bien, leur permettre de poursuivre le travail à la maison avec des ordinateurs, c'est encore mieux. A partir de cette réflexion, l'Association pour le développement de l'électronique en Basse-Normandie (ADEBANOR) vient d'imaginer une application originale de plan « Informatique-pour-tous ».

Grâce au Minitel, les élèves d'une classe de seconde du lycée Allende d'Hérouville et de trois classes de

l'école primaire Malfilâtre vont pouvoir être reliés à l'ordinateur central de leur établissement. Le développement d'un site télématique permet aux élèves de terminer chez eux des travaux commencés dans la journée, d'accéder à des banques de données et de répéter des exercices.

Dans un avenir proche, les promoteurs de cette initiative espèrent étendre l'expérience en diffusant des informations générales concernant la vie des classes et de l'établissement.

SPECIAL BAC Le Monde **L'EDUCATION**
Les résultats 85 lycée par lycée, section par section. 150 pages de tableaux, d'analyses et de commentaires.
NUMÉRO DE MARS EN VENTE PARTOUT

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

LES PASSIONS CONTRARIÉES DE MERYL STREEP DANS LES CAMAIEUX DE SYDNEY POLLACK



C'EST le plus beau safari photo de l'année. *Out of Africa*, de Sydney Pollack, plaira. Il contient tous les ingrédients nécessaires au dépassement du spectateur rendu frileux par un hiver assez rigoureux : la chaleur des sentiments et le soleil d'un continent. Tourné près de Nairobi, avec dix mille figurants et des lions importés de Californie, totalisant onze nominations aux Oscars, le film, inspiré du récit autobiographique de l'écrivain danois Isak Dinesen, démontre en deux heures quarante et une minutes que la colonisation avait du bon, que les balouines n'aiment pas Mozart, que la syphilis ne s'arrête pas qu'aux autres, que Robert Redford n'a rien perdu de son charme, ni Meryl Streep de son éclat.

Abandonnée par son fiancé, la jeune Karen Dinesen (Isak sera son prénom de plume) se résigne à épouser le frère de celui-ci, le baron Bior Blixen. Elle sera comtesse, mais ne parviendra pas à rendre son mari fidèle, ni courageux. Au Kenya, où ils s'installent en 1914, elle veut élever des vaches ; il plante lentement le pied, il est lâche et contrariant. Au moment où elle commence à s'attacher à lui, à désirer qu'il lui fasse un enfant, il lui transmet le « mal français ». Arrivée en Afrique avec des préjugés, du courage, et une pendule à coucou, Karen Blixen tombe bientôt amoureuse du pays qui l'entoure, puis d'un pionnier qui l'arpena, le chasseur d'ivoire Denys Finch Hatton.

Malgré tous ses efforts, la valeureuse fleur des forêts ne parviendra pas à passer le licou du mariage au blond coureur de savane. Il mourra. Elle vivra. Avec ses souvenirs brûlants, de retour sous son climat froid. Et en 1937 paraîtra son livre, qui commente ainsi : « *I had a farm in Africa...* » Aussi évocateur et affectif, aussi simple et définitif que « *la marquise sortit à cinq heures* », pour nous.

Ce n'est pas la première fois que l'exploration des années africaines de Karen Blixen tente les cinéastes. Drson Welles flirta avec l'idée d'une adaptation ; David Lean, Nicolas Roeg aussi. Découragés, semble-t-il, par le peu de péripéties narratives contenues dans ce grand voyage intérieur — la baronne attend en effet beaucoup, que le café pousse, que la pluie tombe, que son amant revienne. — Ils renoncèrent. Sydney Pollack, aidé par le scénariste Kurt Luedtke, ne s'est pas découragé. Il a réussi son pari. Ou presque.

Son film s'ouvre sur un paysage de rêve, et le voix de son interprète de rêve embrumée d'un brin d'accent inventé, irréprochablement septentrional, s'éveille : « *I had a farm in Africa...* ». A partir de là, on ne saura jamais que l'héroïne est écrivain, ce qui est un bien (on ne la verra pas noircir des pages sous un dictionnaire idéaliste, idéologie de Karen Blixen, sa vision branchée des réalités de cette Terre, nous parvient sans l'alibi inévitable de l'écriture, comme une his-

toire vécue — et non « revécue ». On peut donc s'efforcer de voir des Noirs et confiants, si dociles, des lions si bien élevés, des misères si photographiques, des mélodies vénériennes si discrètes. Cette histoire de passions ratées et d'échecs surmontés, cette histoire forte et triste, nous parvient dans un somptueux camaïeu de beige sable, d'ocre roux, de sépia subtil, comme atténuée, estompée, filmée à travers une moustiquaïra.

Même si l'on préfère un Sydney Pollack moins distingué, plus brutal dans sa description des laissés-pour-compte du bonheur (*On achève bien les chevaux*, *le Cavalier électrique*), il n'en demeure pas moins que l'on éprouve à la projection d'*Out of Africa* un plaisir esthétique intense. Et que l'on est heureux de retrouver Robert Redford (vivant sa sixième aventure avec Pollack), la ridule ravageuse, un peu distant et presque siffé trois fois. Le personnage lorsque le train est siffé avec beaucoup de fracas par Klaus Maria Brandauer. Quant à coup de vigueur par Klaus Maria Brandauer. Quant à coup de vigueur par Klaus Maria Brandauer.

Meryl Streep... Dès qu'elle investit un rôle (*Kramer contre Kramer*, *le choix de Sophie*, *Plenty...*), elle le mate, le dompte, le dévore, frémissante, agressive, décapante de perfection. Expressive au plus haut point, elle est Karen Blixen, jusqu'à la jugulaire de son casque colonial.

Meryl Streep ? Sublime, forcément sublime... DANIELE HEYMANN.

"Out of Africa"

KAREN BLIXEN, L'AUTEUR

« **A** HI si seulement, au lieu de monter à bord de ce maudit bateau, j'avais pris à Anvers le train pour Paris et j'étais allée acheter des journaux afin de les vendre dans les rues ! », écrit Karen Blixen à son frère Thomas dans une immense lettre (« Si quelqu'un te voit ouvrir ceci, tu n'auras qu'à dire que c'est un manuscrit ! »), en 1926, à son retour en Afrique, après un voyage en Danemark dans sa famille. Elle a quarante ans, son divorce vient d'être prononcé, elle n'a encore rien fait de sa vie. Rien d'autre que de quitter le « prison » danois — comme disait Hamlet — pour se marier, devenir baronne, et partir « dans quelques lointains pays aux perspectives ancestrales vierges ».

Voilà le sujet de la *Ferme africaine*, qu'elle publie en 1937 (et du film *Out of Africa*, qui reprend le titre original du livre), cette époque charnière d'une existence mouvementée, si peu traditionnelle pour une femme de sa classe... Existence pour laquelle s'est passionnée l'Américaine Judith Thurman, qui a effectué pendant douze ans des recherches minutieuses, tant au Danemark qu'au Kenya, pour faire sortir de l'ombre l'œuvre et la vie de la mystérieuse baronne Blixen, la « grande dame des lettres danoises », qui avait voulu échapper à la prison du Nord et y revenir.

Elle était née Karen Christentze Dinesen, dans la vieille maison familiale entre Copenhague et Esbjerg, le 17 avril 1885. Sa famille s'appelait « Tanne », diminutif qu'elle détestait et qui venait de sa prononciation enfantine de Karen. Par son mariage avec un cousin suédois, elle devint baronne Blixen-Finecke. Ses amis d'Afrique la nommaient Tania. Sur sa tombe, elle avait sa vie, elle s'imaginait et, contes qu'elle inventait et, quand elle se mit à écrire, elle accumula les pseudonymes : Daceola pour ses premiers

contes, à vingt ans, puis Isak (« Celui qui rit ») Dinesen en 1934 pour son premier livre, écrit en anglais, *Sept contes gothiques*, qui le rendit immédiatement célèbre, et même Pierre Andrézel, un nom français, pour un livre de commande, son seul roman, *les Voies de la vengeance*, paru en 1944. Au Danemark, c'était la « Baronesse », à laquelle on s'adressait toujours à la troisième personne, selon l'usage féodal.

Il faut se reporter près d'un siècle en arrière dans une famille de propriétaires terriens et d'aristocrates pour comprendre d'où fut l'éducation de Tanne, dans une société où les filles étaient élevées pour être mariées et où il était impensable qu'elles puissent avoir à engager leur vie ; elle-même condamnée à la suite, ce sera souvent, par le système qui avait pu pratiquement laisser en friche (sans capacité et qui lui livra à la charité ou à la prostitution). Comme ses aïeux, Tanne est éduquée à la maison par des tantes, des gouvernantes et de vieilles institutrices à la retraite qui l'ennuient. A huit ans, elle témoigne déjà d'une imagination exubérante et écrit des contes.

Karen Dinesen a à peine dix ans quand son père se pend, laissant sa veuve avec cinq enfants en bas âge ; lui-même avait publié sous le pseudonyme de Boganis les *Lettres d'un chasseur*, qui comptent toujours parmi les classiques du genre au Danemark. Tous se genre au Danemark.

NICOLE ZAND.
(Lire la suite page 16.)

LA BELLE SOCIÉTÉ DU KENYA

TANT mieux si le Kenya d'hier fait vendre celui d'aujourd'hui. Et va pour la *Ferme africaine* — *Out of Africa* — si, au sortir de salles obscures, il prend envie à des milliers de spectateurs, en mal de romance, de se lancer sur les traces de Karen Blixen, venue, au début du siècle, jouer ici les Marie-Antoinette.

Pas question de faire la fine bouche lorsqu'on s'est mis en tête d'accueillir un million de touristes — quatre cent mille en 1984 — dans les années à venir. Tous les moyens sont bons pour atteindre cet objectif. Qu'importe donc, aux yeux des autorités kényanes, si les caméras de Sydney Pollack donnent de leur pays une image « rétro » qui, à travers les langues et les songeries d'une femme de lettres danoise, restitue les charmes discrets de l'époque coloniale.

Toujours ça de pris : 6 millions de dollars dépensés sur place pendant le tournage et, à l'avenir, un gros « plus » pour la promotion touristique du pays. Le producteur américain — Universal Pictures — s'est, en tout cas, promis de ne pas renouveler pareille expérience au Kenya, les autorités locales, « par manque d'intérêt », lui ayant rendu la vie impossible. Quoi qu'il en soit, il s'est défendu d'avoir financé une œuvre cinématographique sujette à caution.

Karen Blixen était, une femme très indépendante d'esprit qui a gardé ses distances vis-à-vis du système colonial, assure-t-il. S'il en avait été autrement, nous n'aurions pas réalisé ce film.

Ce n'est pas l'avis du romancier Ngugi Wa Thiong'o, qui reproche à l'auteur de la *Ferme africaine* de présenter son pays comme un vaste terrain à réveries érotiques où « les amants blancs apparaissent sous les traits de jeunes dièux et les serveurs noirs de bêtes de somme ». Karen Blixen avait fui une vie trop sage et sans relief pour donner libre cours à sa nature plutôt fantasque et aventureuse, dans un cadre qui se prêtait à merveille à toutes sortes de dédoublements. Plaisanterie à la

modé autour des années 20 : « Etes vous marié ou habitez-vous au Kenya ? »

Autrement plus « piquante », si l'on s'en tient à cet aspect des choses, fut l'histoire de ces aristocrates britanniques, découverts mais argentés, qui débarquèrent au Kenya, au cours des années 20, pour y faire la fête. Altitude, alcool et adultère : ces sybarites s'installèrent dans le massif des Aberdare, dans ce que l'on appelait alors — et pour cause — « la vallée heureuse » (*happy valley*).

Joslyn Hey, vingt et unième comte d'Erroll, y menait la danse et fit tourner la tête de plus d'une femme mariée. Le 24 janvier 1941, on le retrouva, au volant de sa Buick, une balle dans la tête. Soupçonné du crime, Sir Jock Broughton, le mari de sa dernière conquête, Diana — au jour d'hui, lady Delamere, — fut acquitté, et l'affaire en resta là. Le livre existe — *White Mischief* — qui tente d'éclaircir cette énigme. Ceux qui auraient souhaité en tirer un film y ont, pour le moment, prudemment renoncé.

Ce monde-là, Karen Blixen ne le fréquentait pas. Et pas davantage celui des vrais pionniers qui avaient mis pied à terre au Kenya une bonne dizaine d'années avant qu'elle-même n'y débarque. Époque des chars à bœufs puis du chemin de fer, qui vit la première vague des émigrants, venue de Grande-Bretagne mais aussi du Canada, d'Australie et d'Afrique du Sud, commencer, ici, une nouvelle vie à partir de rien, sous la tente et dans des huttes.

Les choses ont déjà pris une bonne tournure lorsque la nouvelle danoise découvre le Kenya, alors sous protectorat britannique. Signe qui ne trompe pas : elle arrive à Nairobi la semaine où s'ouvre le célèbre Muthaiga Club, le haut lieu de rendez-vous de la société blanche, que l'on surnomme bientôt « le Moulin rouge de l'Afrique ». Golf, polo, tennis : les distractions ne manquaient pas. Le premier match de cricket avait été joué dès 1899 ; l'année suivante était créé l'East Africa Turf Club.

Terrain conquis, les émigrants s'installent pour de bon, construisent en dur des maisons de style, des « cottages ». Ils recréent, peu à peu, leur univers : au sol, les tapis persans chassent les peaux de zèbre et, au mur, les tableaux de famille remplacent les armes à feu. En 1911, tous comptes faits, les fermiers kényans auront dépensé 23 000 livres en instruments agricoles, mais 30 000 livres en diverses boissons alcoolisées...

Le Kenya accède, en 1920, au statut de colonie de la Couronne, et les émigrants disposent d'un Conseil législatif pour faire entendre leurs voix. C'est alors que, malgré les réserves exprimées à Londres, s'ébauche dans leurs esprits l'ambition de bâtir, sur ces hautes terres, « le paradis de l'homme blanc ». Pour écarter toute idée de mixité, ils en viennent à créer un Comité de vigilance.

JACQUES DE BARRIN.



L'ÉVÈNEMENT MUSICAL DE L'ANNÉE 1986
CRYSTAL LAKE présente
TANGERINE DREAM
le 31 Mars à 18 h 30 et 21 h 30
AL OLYMPIA
Location : 3 FRAC, Clémenceau,
Olympie, Muggats Party 2, Muggats Vélody

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

L'art contemporain est à la mode, présent sur tous les fronts. Beaucoup a été fait ces dernières années, et personne ne nie qu'une impulsion nouvelle a été donnée à la création. Les écoles d'art ont bénéficié de ce climat ; jamais on ne s'est autant bousculé à leurs portes.

Les écoles d'art dans

déce

DES STRUCTURES QUI CRAQUENT, S'INVENTENT... ET DE NOMBREUX PROBLÈMES EN SUSPENS

BONNET d'âne ou tableau d'honneur ? On en sont les écoles d'art en France ? La réforme de 1972 a contribué à recréer dans les écoles des artistes de renom, à harmoniser les diplômes, réorganiser les études, supprimer les académismes. Et depuis, bon an mal an, malgré leurs aléas financiers ou politiques — car une école municipale dépend directement du bon vouloir des élus locaux, — nombreux sont les enseignants, les directeurs, qui ont fait « avec », et agi de l'interieur.

L'enseignement s'est ouvert sur la ville, la région, l'étranger, l'industrie. A Grenoble, on pratique des échanges d'élèves avec des écoles de renom : Milan, et cette année Dusseldorf. A Saint-Etienne, dans le département environnant, les élèves sont contactés par des industriels.

Le passage par une école d'art et l'obtention d'un diplôme ne sont bien sûr pas garantis de génie. On connaît des « cancris » devenus célèbres. Mais toute une génération d'artistes y a vu le jour, et on peut citer le cas de ces élèves des écoles de Marseille ou Tourcoing sélectionnés par Rudi Fuchs, vedette de la scène artistique internationale, pour l'exposition de l'ARC « Ateliers 86 ».

Ces exemples de la vitalité des écoles ne sont pas des exceptions. Pourtant, bon nombre de problèmes — statut, structures — sont toujours en suspens.

La délégation aux arts plastiques n'est pas restée indifférente au sort des écoles. L'engagement de l'Etat dans le financement des écoles municipales est passé de 3 MF en 1981 à 36 MF en 1986. De nouvelles formations ont été créées (la bande dessinée à Angoulême), une impulsion a été donnée aux cycles courts de formation, de vocation plus directement professionnelle. On a inauguré à Arles une Ecole nationale de la photographie, à Paris une Ecole supérieure de création industrielle, favorisant les métiers d'art (le verre à Aix-en-Provence). En cette époque de crise, de chômage, de mutations

technologiques — où l'intrusion des nouveaux médias, télévisions privées, câble, est un enjeu politique, — le discours sur les finalités de l'art est devenu, sans aucun doute, plus pragmatique.

« J'insiste », déclare Claude Mollard, délégué général aux arts plastiques, sur la nécessité d'introduire les nouvelles technologies dans les écoles, mais cela ne veut pas dire que je sous-estime la création pure ni que les départements arts ont vécu : ils sont vivants. Cela dit, s'ils se désintéressent de la vidéo, de l'ordinateur, des palettes graphiques, ils sont sur une mauvaise pente. Que les artistes se préoccupent des nouvelles technologies, ce n'est pas une obligation, mais une possibilité que je conseille vivement : dans l'histoire, il y a toujours eu une relation entre le développement artistique et le développement scientifique.

Faut-il partir de l'existant ou inventer de nouvelles formations ? Il n'y a pas de règle générale. L'avenir des écoles d'art implique que chacune soit unique, ait une dimension nationale, internationale. Ce n'est pas seulement à l'Etat de définir les moyens d'y parvenir, mais à la ville, aux régions, aux enseignants, aux directeurs d'écoles, aux conseillers pédagogiques régionaux.

Nous ne faisons pas de nouvelle réforme. En matière d'enseignement, je m'en méfie. Je dis qu'il faut, de manière empirique, école par école, équipe par équipe, personnalité par personnalité, mettre en place des instruments efficaces qui aient aussi une audience suffisante auprès des collectivités locales. Ces écoles d'art n'ont pas pour seule finalité de former des artistes, peintres et sculpteurs, mais aussi des étalagistes, des graphistes, des publicitaires, autant de métiers d'art, terrain nécessaire à la création. Si, de temps en temps, un grand artiste sort d'une école, c'est tant mieux, mais il ne faut pas mettre dans le tête des élèves qu'ils vont tous devenir de grands artistes.

« Je suis contre tout système formel, unificateur. A la réforme sur le papier, je préfère la stratégie du jeu de go : on déplace un pion, puis un autre, et un beau jour le jeu a changé de couleur ; mais en daveur, progressivement. Je crois plus aux hommes qu'aux structures. Auparavant, le système était quadrillé, à présent, il est plus impressionniste. Cette nébuleuse peut perturber certains. »

statut des enseignants dans les écoles municipales.

Enseignants fonctionnaires ou contractuels ? Le débat n'est pas neuf. On peut s'étourdir qu'un enseignant dans une école d'art soit nommé à vie, au même endroit, condamné à perpétuité, sous peine, s'il lui prenait envie de prendre l'air ailleurs, de repasser un concours. Le ministère de la culture a remédié à cette situation dans les institutions nationales, et

ser ses diplômes, développer le système d'équivalence avec l'Université, qui résiste, même si, çà et là, à Dijon, à Saint-Etienne par exemple, des conventions locales ont été signées qui permettent à un élève titulaire du DNSEP de rentrer dans les UER arts plastiques au niveau DEUG ou licence.

Si oui, encore, la loi sur le transfert des compétences de l'Etat à la région le classe comme étant à la charge de l'Etat. « Que cet enseignement soit ou non du ressort de l'enseignement supérieur, c'est un peu le sexe des anges », estime Bernard Centlivre, sous-directeur de l'enseignement artistique. A l'heure de la décentralisation, il ne saurait être question de nationaliser les écoles. Nous visons plutôt une politique contractuelle, entre Etat, régions, municipalités. Pour les écoles d'art, cela signifie une autonomie accrue, qui doit passer par le renforcement de leurs directions.

Pourtant, dans la réforme de l'inspection générale des enseignements artistiques, placée désormais sous la tutelle de la sous-direction aux enseignements artistiques, on a pu voir un excès de zèle centralisateur. Aux côtés des inspecteurs, ont été nommés des conseillers pédagogiques régionaux, chefs CPR. Des gens jeunes, censés être sur le terrain, pour la plupart en place depuis à peine un an. Leur présence a été diversement ressentie et leur rôle estimé obscur.

La vocation de ces CPR ? Mettre à plat, sur le terrain, les envies, les répertoires, organiser des rencontres entre les écoles, les insérer plus encore dans le tissu économique et social de la région, travailler avec les élus.

Dans les derniers mois de la législature, on commence à se préoccuper des écoles d'art, protège Michel Bepoit, directeur à Saint-Etienne, une école que l'on ne peut soupçonner d'immobilisme. La régionalisation se fait à Paris, et, sur le terrain, on va apprendre à quelle sauce on va être mangés. Il faudrait peut-être que ce soient les écoles qui se

premier en charge, mais il faut aussi leur en donner les moyens ! Nous sommes à la merci de n'importe quelle pression, et ça dure depuis quarante ans... »

Les arts sont partagés, on le voit. Question de tactique, de personnalité, sans doute. En Ile-de-France, grâce au CPR, des projets intéressants voient le jour. Dans le Nord, la situation est tendue. Parfois, ce sont de nouveaux directeurs qui ont été nommés, avec pour mission de conduire un projet — ainsi Christian Bernard à Nice, Bernard Tournois à Marseille.

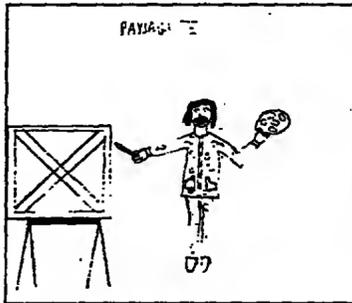
Certaines écoles pilotes, qui cadrent avec la volonté de doter la France de structures d'enseignement supérieur, prennent appui sur les écoles en place, d'autres les bousculent, parfois sans ménagement.

Qu'en est-il de la validité des structures traditionnelles, qui bougent, craquent, s'inventent ? La question des nouvelles technologies est posée. « Tarte à la crème », mesure arbitraire des métiers d'art... Les définitions n'étaient pas toujours des enseignements les plus satisfaisants. A l'heure où les modes et les techniques changent vite, les dangers d'une trop grande spécialisation sont réels. Les écoles ne sont peut-être pas totalement dans l'efficacité, mais tentent de conserver un droit à l'expérience, à l'expérimentation. L'école des beaux-arts comme lieu d'aventure.

Les écoles d'art ne sont plus des bastions protégés, même si trafiquent çà et là de mauvaises habitudes. Mais l'art doit-il rentrer dans le grand concert médiatique organisé par nos sociétés ou préserver son rôle d'interrogation des rapports de l'homme au réel ? La question, semble-t-il, mérite d'être posée.

(1) Art Press. Guide de écoles d'art, numéro hors série, juin 1985.

Dossier établi par ODILE COURROT



« L'artiste » vu par des enfants.

Cette stratégie décrite par Claude Mollard n'a pas toujours été bien ressentie. Une interview qu'il a donnée à Art Press (1) a suscité de vives réactions, d'autant qu'on a assisté, d'une manière volontariste, à une refonte de l'inspection artistique, avec la création d'un nouveau type de chargés de mission : les conseillers pédagogiques régionaux. Des directeurs, des enseignants, se sont inquiétés de l'avenir des départements art, alors que l'accent était mis sur les « arts appliqués ». Leurs syndicats ont parlé de « confusion entre l'utilité sociale et la rentabilité économique » ; dénoncé le sous-équipement en matériel et dans encore en postes ; souligné les dangers d'une « subordination du projet pédagogique des écoles aux vicissitudes de la politique locale » ; et posé le problème de

la mobilité d'une école à l'autre est désormais acquise. Dans les écoles municipales, le statut des enseignants est du ressort de la fonction territoriale, du ministère de l'Intérieur. De plus, ces enseignants et directeurs sont mal payés, ce qui limite les exigences de recrutement, même si par ce biais bon nombre d'artistes trouvent un financement indirect à leur recherche. La mobilité, oui, mais à quel prix ? Il faut essayer de modifier ce statut, mais sans tomber dans l'insécurité, sans trop déstabiliser les gens », estime Pierre-Noël Drain, directeur de l'école nationale de Dijon.

Derrière ce problème de statut, se profile une autre question posée de manière cruciale par la décentralisation : l'enseignement des Beaux-Arts est-il supérieur ou non ? Si oui, il faudrait revaloriser

"Out of Africa"

KAREN BLIXEN, L'AUTEUR

(Suite de la page 15.)

Elle apprend l'anglais, le français, suit des cours de dessin à l'Académie des beaux-arts de Copenhague, voyage, publie ses premiers contes sous le pseudonyme d'Osolo — qui passent inaperçus mais qui sont déjà dans le style « gothique », pleins de spectres, de visions et de possessions. Dans cette société danoise où les mouvements féministes — le « Société des citoyennes » — luttaient activement contre les préjugés, elle expérimente son pouvoir de séduction et son charme de conteuse, mais conserve toujours la volonté de se démarquer du troupeau, d'être unique et même de choquer par plaisir. Follement enroulée de son cousin Hans Blixen, elle décide, sur un coup de tête, d'épouser Bror, son jumeau, parce que, pour elle, le mariage signifie le départ vers l'inconnu.

Quand elle revient d'Afrique, elle a tout perdu : fortune, mari, amant, santé. A quarante-cinq ans, elle ramène seule au Danemark, dans la maison de son enfance, à Rungstedlund, près de la mer, poursuivie par le sentiment du vide de son existence et par la nostalgie d'une Afrique qu'elle a profondément aimée et apprise à connaître. Et qu'on ne s'y trompe pas ! Son comportement d'éraste aux colonies, qui reçoit dans sa « ferme » le prince de Gelles ou les princesses scandinaaves, ne doit pas nous cacher la réelle passion à connaître les paysages et les hommes du

Kenya, au pied du mont Ngong. Ce sera trahir l'histoire que de juger le « baron » avec une grille de 1986... On l'aurait sans doute bien surprise si on lui avait parlé de son potamisme...

Là-bas, elle a su, malgré les souffrances, apprendre à « être son propre destin ». « Je crois que la « générosité » ainsi conçue est la condition du véritable bonheur », écrit-elle dans ces Lettres d'Afrique qui, mieux que le film, expriment le véritable roman de la vie de Karen Blixen : superficielles ou profondes, bavardes ou chaleureuses, ces lettres envoyées à sa famille entre 1914 et 1931 font mieux comprendre le gouffre qui se creuse entre cette femme et son milieu. Une femme seule qui se résigne volontiers à son destin de liberté chèrement acquise (le « la place me libère au-dessus de tout ce que je possède, écrit-elle encore dès 1928. Elle est certes limitée par les circonstances extérieures, mais cela ne se produit que bien loin à l'horizon, et il n'est pas un être sur Terre qui ait le droit de me blâmer pour l'air que j'ai, pour la façon dont je pense ou bien — en dehors du business — pour celle dont je parle ou j'agis. Cette liberté, je l'ai payée du prix de mon absence de liens... »).

Elle va donc se consacrer à son œuvre, mettant en forme ces contes qu'elle aimait tant raconter à ses auditeurs blancs ou noirs : les Sept Contes gothiques présentés en 1933 par Karen

Blixen seront refusés par l'éditeur anglais Putnam, mais paraîtront en avril 1934, aux Etats-Unis, sous pseudonyme. Putnam achètera immédiatement les droits de ce livre d'Isak Dinesen sans avoir qu'il lui a été déjà proposé ! L'année suivante, le livre paraîtra en Danemark dans la traduction de l'auteur. Le choix des deux langues se poursuivra presque systématiquement, comme un autre masque, comme une façon aussi de ne pas rester prisonnière de la langue danoise et d'être reconnue internationalement. On parlera sérieusement d'elle pour le prix Nobel, mais ce n'est qu'en 1955 que les Sept contes gothiques paraissent en français.

La fin de sa vie sera marquée par quelques grands voyages à Rome, Paris, Londres, puis, en printemps 1959, aux Etats-Unis, où elle est l'hôte d'honneur de l'Académie américaine. Une photo historique nous la montre à Nyack, chez Carson McCullers, qu'elle admirait, près de Arthur Miller et de Marilyn Monroe. Marilyn, pulpeuse et superbe, fixant cette femme décharnée, la chevelure cachée par un turban artistiquement enroulé qui met en valeur ses yeux profonds et brillants que le khôl fait ressortir. C'est à Paris, au début de l'été 1961, qu'elle fera son dernier voyage, silhouetée squelettique, mais d'une élégance parfaite, d'une femme qui toute sa vie s'était efforcée de rester maigre, jusqu'à l'inanition, non seulement par souci esthétique, mais dans le but d'attirer

de « l'élévation » à travers le feu et le souffrance. Karen Blixen - Isak Dinesen, restera un des grands écrivains du vingtième siècle parce qu'elle sut faire triompher par son écriture les contes qu'elle racontait : une écriture précise et sensuelle, lyrique et simple, froide et passionnée, qui permettra longtemps, et lisant, d'« entendre » le voix de cette conteuse inimitable. Elle est morte le 7 septembre 1962.

NICOLE ZAND.

Vient de paraître

* KAREN BLIXEN, UNE BIOGRAPHIE, par Judith Thurman, traduit de l'américain par Pascal Racine-Loubet, Seghers, 502 p., 125 F (avec un index, un arbre généalogique et une douzaine de photos).

* LETTRES D'AFRIQUE (1914-1931). Editées et présentées par Franz Lasson. Traduites de danois par Philippe Bouquet, Gallimard, 510 p., 143 F (remarquable édition critique avec une chronologie, des notes et un index).

Autres œuvres de Karen Blixen

* SEPT CONTES GOTHIQUES (Stock), LA TERRE AFRICAINE, LE DINER DE BABETTE, OMBRES SUR LA PRAIRIE, CONTES D'HIVER, NOUVEAUX CONTES D'HIVER, LES CHEVAUX FANTOMES ET AUTRES CONTES (Gallimard).

Tempête
Arllette Nemiand
PASSIONS
mise en scène
Jean-Paul Wenzel
43 28 36 36

SAISON DE DANSE
20 h 45
1^{er}/12 avril
SANKAI JUKU
chorégraphies
USHIO AMAGATSU
du mardi 1^{er} au samedi 5
création
DES ŒUFS DEBOUT
PAR CURIOSITE
du mardi 8 au samedi 12
reprise
GRAINE DE CUMQUAT
LOC. 2, PLACE DU CHATELET
42 74 22 77

LES ÉCOLES

Il existe en France soixante écoles d'art.

- Trois écoles nationales supérieures toutes implantées à Paris : l'École des beaux-arts (2 200 élèves), l'École des arts décoratifs (900) et l'École nationale supérieure de création industrielle (682). Ces écoles, subventionnées par l'Etat, ont un statut et une pédagogie autonomes.
- Trente écoles nationales : aux côtés d'Autun, Bourges, Clermont-Ferrand, Dijon, Limoges, Nancy, Nice, où l'ancienne école des arts décoratifs est devenue école pilote internationale d'art, une petite dernière : l'École nationale de la photographie à Arles. L'Etat assure leurs dépenses de fonctionnement. Les enseignants sont fonctionnaires d'Etat.
- Quarante-neuf écoles régionales et municipales : l'Etat participe à leurs frais de fonctionnement. Les communes supportent la majeure partie du coût des écoles. Les enseignants ont un statut de fonctionnaires municipaux.

TYPE DE FORMATION ET DIPLÔMES

- Recrutement des élèves : sur concours. Niveau bac soutenu dans la majorité des écoles mais parfois toléré.
- Cycle long : cinq ans. Après un premier cycle de deux ans, trois ans dans l'un des trois départements suivants : arts, communication, environnement. A l'issue de ces études, un jury délivre un diplôme national supérieur d'expression plastique ; DNSEP.
- Cycle court : trois ans. Deux options : cycle bilingue ou arts graphiques pour un diplôme qui correspond à des objectifs professionnels plus précis : le DNAT, diplôme national des arts et techniques.

Pour expliquer ce déséquilibre, il faut noter que toutes les écoles ne dispensent pas le totalité des formations. Enfin, le BNA, diplôme national des Beaux-Arts, art visuel d'expression, est encore suivi par 67 élèves dans les écoles municipales et... un élève dans une école nationale.

la décentralisation

DES PROJETS PILOTES CONTRASTÉS ET CONTESTÉS

Nice, Versailles, Marseille, Tourcoing... Quatre exemples d'écoles pilotes bien, ou moins bien conçues.

VILLA ARSON A NICE : ART ET RECHERCHE

A Nice, Christian Bernard, nouveau directeur de la villa Arson, est en train de mettre sur pied un projet d'école pilote internationale d'art et de recherche. En associant les enseignants de l'ancienne école des arts décoratifs à de nouvelles recrues, dont Ben, et à des intervenants extérieurs...

son château, son jardin, - la proximité de l'École supérieure d'architecture et de l'École de paysage. « On y travaillera la sculpture monumentale, mais aussi la lumière, l'eau... Le diplôme sera un diplôme d'école, qui vaudra ce que vaut l'école. »

Un groupe de réflexion a été mis en place, où l'on compte Chemetov, Boltanski, les Poirier. « Nous essayons aussi de trouver une nouvelle formule pour les cours du soir, d'en faire un facteur d'ouverture à l'art contemporain. Par ailleurs, l'école de Cergy-Pontoise réfléchit à

reformée sur elle-même, soumise aux injonctions des modes et stéréotypes ». Et Joël Kermarrec de s'insurger, d'énumérer, en vrac, toutes les actions de l'école vers l'extérieur, les artistes invités, les projets : « Le propos de Bernard Tournois est de faire de cette école une unité de production. La région est, bien sûr, intéressée par un projet axé sur l'audiovisuel ! En fait, Bernard Tournois refuse l'institution. Il est dans l'école depuis deux ans. Depuis, les enseignants sont syndiqués... Je ne dis pas que notre enseignement est incompatible avec un

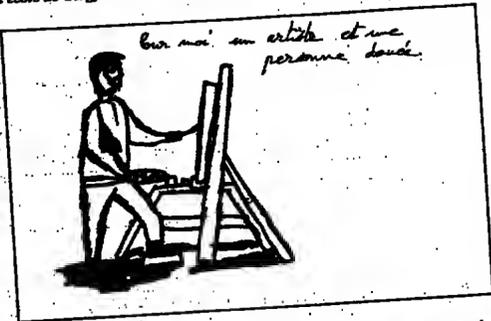
Il n'y a eu réelle concertation, estime Claude Vicente. Nous avons découvert en juillet dernier qu'une année de préfiguration devait être mise en place dès la rentrée dans notre école. »

« Pierre Guislain refuse de faire du neuf avec du vieux... », s'indigne Tania Mouraud, enseignante du département art. « Il nous demande aujourd'hui de travailler à une école dans laquelle nous perdrons nos postes, et son propos est démagogique par rapport à la région, qui a pu s'égarer en cible ! Former des gens dans des canaux étroits, ce n'est pas leur offrir des débouchés. » Et elle énumère les expositions, les stages à l'étranger, dans les entreprises, les ateliers vidéo, qui témoignent de la vitalité de l'école de Tourcoing.

Pierre Guislain assume totalement son choix : former un groupe de réflexion extérieur... « Il s'agit de débloquer la situation et les divergences idéologiques entre les enseignants de Lille et de Tourcoing. » Son projet ? Résolument européen. Il est axé sur la communication, entend dépasser les « vieilles spécialisations », le « cadre droit du vieux système des beaux-arts ». Une école d'un type associatif nouveau, où l'étudiant serait mis d'emblée en situation de création et de production, où les enseignants seraient recrutés sur des contrats modulaires, où là encore est proposée la mise en place d'un « diplôme d'école ».

« Un projet d'école à Tourcoing, ça ne nous enchante pas, oppose Jamik Roza, le directeur de Lille. Mais, ici, nous sommes déjà orientés vers la communication visuelle. Les enseignants ont accepté de jouer le jeu et de passer une audition devant le nouveau chargé de mission. Audition avec présentation d'un « curriculum vitae », de notes, d'intentions, un dossier personnel que les enseignants de Tourcoing ont révisé en bloc, voyant là un concours déguisé.

En février, un Anglais a été nommé comme arbitre : Roy Ascott, commissaire à la Biennale de Venise 1986, professeur invité et spécialiste de la communication à l'École des beaux-arts de Vienne, directeur de l'École des beaux-arts du Pays de Galles, il a quatre mois pour « mesurer les réalités de la région ». Il doit rendre son rapport en mai. La ville de Tourcoing a apporté son soutien aux enseignants - vingt titulaires - et entend préserver son département art. Une affaire à suivre, dans laquelle les options des élus régionaux vont peser de tout leur poids.



la notion de documentaires culturels, de portraits d'artistes, de création et de diffusion.

MARSEILLE : LA COMMUNICATION

A Marseille, Bernard Tournois, ancien directeur de la Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon, est arrivé il y a deux ans avec un projet d'école internationale d'art à Marseille-Luminy. L'accent y serait mis sur les nouveaux outils : vidéo, hologramme, informatique, supports audiovisuels. Ce projet contient une proposition de transformation juridique de l'école en association de gestion ou en établissement public à caractère industriel et commercial. Il contient aussi ce type de phrases : « L'école ne peut plus caudonner exclusivement des contenus et structures caduques et sclérosantes. »

VERSAILLES : L'ESPACE PUBLIC

En Ile-de-France, c'est le conseiller pédagogique, Jacques Ohayon, qui, prenant appui sur l'école des beaux-arts de Versailles (elle ne dispose pour l'instant qu'un enseignement probatoire), élabore, en accord avec la ville, la région, l'Etat, le projet d'une grande école, de stature européenne, orientée sur la relation de l'artiste et de l'espace public. Un projet qui bénéficie d'un contexte local favorable : le site - Versailles,

projet communication, mais les moyens ne sont pas extensibles... Notre département art a pu réagir, préserver ses postes, car nous sommes assez forts pour cela. Mais, en fait, c'est toute une réforme qui ne dit pas son nom qu'on tente de mettre en place. »

DANS LE NORD : HAUTE TENSION

Manifestations d'élèves, pétitions des enseignants... la confusion à l'école des beaux-arts de Tourcoing est grande, depuis qu'est né, en juin 1985, un avant-projet d'école pilote d'arts et de technologie élaboré par le conseiller pédagogique régional Pierre Guislain.

A cela, plusieurs raisons. D'abord, le passé de cette région, qui, en 1982, inscrivait à son contrat de plan la création d'une école d'enseignement supérieur des beaux-arts à Tourcoing. Claude Vicente, directeur de l'école actuelle depuis 1967, était chargé alors de réfléchir à ce projet, pour lequel il est question de construire un nouveau bâtiment plus adapté. En 1983, l'Etat et la région demandent un nouveau projet, moins coûteux... Fin juin 1985, survient un troisième projet, celui de Pierre Guislain : « A aucun moment

La grande loi de réforme des enseignements artistiques en France est restée en jachère. Dans l'enseignement primaire et secondaire, on continue à peu se soucier de l'univers des formes. La décentralisation se met en place. Avec, pour les écoles d'art, beaucoup d'incertitudes.

SORTIR DE LA SCLÉROSE

APRÈS avoir été conservateur au Centre Georges Pompidou, puis au musée de Berne, en Suisse, Jean-Hubert Martin est aujourd'hui chargé de mission pour la préparation de la prochaine Biennale de Paris. Nous lui avons demandé d'exprimer son point de vue. De l'« extérieur ».

« Je suis persuadé de la nécessité de quelques très bonnes écoles, dit-il, le nombre en est tel en France, actuellement, qu'il y a une dispersion extraordinaire des énergies et des capacités. Mais, ce qui me désole le plus, c'est l'école des beaux-arts de Paris, qui devrait être, pour l'enseignement des arts plastiques, un centre fantastique sur le plan international, mais on en est toujours au même point.

« La situation française est difficilement comparable avec celle de la Suisse, puisque là-bas, si on parle des écoles d'art, on s'entend répondre qu'il n'y en a pas. En fait, il y a plusieurs écoles de design, avec un département art. Mais il est tout complètement admis qu'un étudiant qui veut se former passe par l'étranger, et cela est tout aussi valable pour un scientifique. Aux Etats-Unis, les écoles d'art, en général, sont incluses dans les universités, et j'y vois là un avantage : il y a

passage entre les disciplines universitaires et la pratique de l'art. En France, les ponts sont difficiles à établir avec l'éducation nationale.

« Les nouvelles technologies... c'est une chose qui revient périodiquement : il faut bien sûr donner aux artistes la capacité de se servir des instruments dont ils ont envie mais, inversement, il est assez dangereux de leur donner la tentation de se servir systématiquement de telles techniques, ou de les pousser sous prétexte que la technique est neuve ou correspond à un développement économique. On a déjà vu passer quelques technologies qui ont appelé des mouvements de mode esthétique totalement éphémères. On ne peut pas programmer l'intérêt des artistes pour les nouvelles technologies.

« Quant au statut des enseignants : même si c'est désagréable à entendre, je trouve catastrophique qu'ils soient fonctionnaires ; l'art c'est du mouvement, de la dynamique. La vie d'artiste, ce n'est pas la sécurité à vie, et les artistes le savent très bien eux-mêmes. Si de tous côtés des projets, de tous côtés des hautes études en arts plastiques, étudées en jour, c'est bien parce que dans l'ensemble il y a une sclérose. »

POUR UN NOUVEAU BAUHAUS

C'EST dans l'ancien couvent des bernardins, rue de Poissy à Paris, que Pontus-Hulten - l'ancien directeur du Musée national d'art moderne - compte ouvrir prochainement un « institut des hautes études en arts des plastiques ». Avec le soutien de la Villa de Paris, soutien financier et en nature puisque ce couvent lui appartient et héberge actuellement une caserne de pompiers.

« Cet institut, explique Pontus-Hulten, est un peu comparable à la quinzième d'instituts scientifiques qui existent actuellement dans le monde : le projet est d'accueillir une vingtaine d'élèves très motivés et de les convier à vivre ensemble pendant deux ans. Outre un directeur et trois professeurs, tout l'institut est centré autour de visiteurs : scientifiques, poètes,

metteurs en scène, conservateurs, artistes, invités pour deux mois. L'essentiel de notre programme, c'est la discussion, la réflexion, l'échange.

« Notre ambition : devenir un lieu comparable aux cafés cubistes, au Bauhaus, même si bien sûr le contexte est totalement différent. Les professeurs permanents, avec le directeur, assureront une continuité, une présence indispensables. Ils échafauderont le programme d'invitations. L'institut comprendra des ateliers, un restaurant, des appartements, une bibliothèque - il fera lui-même des publications. Il ne délivrera ni diplôme ni récompense... Il ne sera surtout pas institutionnel et sera ouvert, parfois, au public, puisque nous y disposerons d'une salle de quatre cents places. »

COMPAGNIE LAURENT TERZIEFF

témoignages sur ballybeg

de brian friel adaptation pol quentin

mise en scène laurent terzieff décors andré acquart

avec pascale de boysson laurent terzieff jacques marchand

LE FIGARO Pierre Marchabru Terzieff d'une qualité rare, surprenante, sensible, et qui fait honneur au théâtre.

LE MATIN Gilles Costaz Comme toujours l'émotion, la vérité, la perfection du jeu sont au rendez-vous.

LUCERNAIRE 20 H 45 33, RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS 6 45 34 57 34

ODEON THEATRE NATIONAL

Direction François Buzelin

ALBERT CAMUS

LES JUSTES

Mise en scène : JEAN-PIERRE MIQUEL

7 MARS/10 AVRIL Tél. 43.25.70.32

30 dernières avant le départ en tournée

THÉÂTRE DU SOLEIL

L'HISTOIRE TERRIBLE MAIS INACHEVÉE DE NORODOM SIHANOUK ROI DU CAMBODGE

DE HÉLÈNE CIXOUS

Les portes seront fermées dès le début du spectacle

CARTOUCHERIE 43.74.24.08

En alternance 1^{re} et 2^{ème} partie

18 H 30

28, 31 MARS 1, 3, 5, 7 AVRIL

OPÉRA DE PARIS

OPÉRA COMIQUE

L'HEURE ESPAGNOLE de Ravel

GIANNI SCHICCHI de Puccini

Direction musicale : Marcello PANNI

Mises en scène : Jean-Louis MARTINOTY

Décor : ARMAN Hans SCHAEVERNOCH • Costumes : Lore HAAS

«Tendre et passionné, spirituel et enthousiaste... tout cela grouille d'une vie haute en couleur, avec des accents savoureux, des états gracieux» LE FIGARO

«Humour sec et sensibilité acide» LE MATIN

«Vert de folie sur la Salle Favart...» L'ESPRESSO

«Phénomène exceptionnel dans le petit monde turbulente du lyrique» FRANCE-SOIR

20 REPRESENTATIONS EXCEPTIONNELLES

AUBERVILLIERS

GROUPE TSE

du 25 mars au 16 avril

LA NUIT DE MADAME LUCIENNE de COPI

mise en scène Jorge LAVELLI

avec Facundo BO, Françoise BRION, Maria CASARÉS, Miloud KHETIB, Liliane ROVERE

THEATRE DE LA COMMUNE

Loc. 48.34.67.67 • 3 FNAC • CROUS

ESPACE PIERRE CARDIN

CRÉATION A PARIS

40 REPRESENTATIONS A PARTIR DU 1^{er} AVRIL

CLASS ENEMY

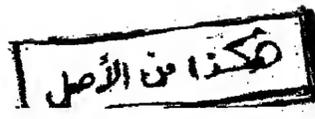
De Nigel WILLIAMS

Traduction : Jacques COLLARD Mise en scène : J.M. DUPUIS

Décor et costumes : Patrick DUTERTRE Lumière : André DIOT

Loc. 1, av. Gabriel, Paris 8^e - 42.66.17.81 Agences et Fnacs

هكذا من الأصل



CINEMA

Les exclusivités

A DOUBLE TRANCHANT (A. v.a.) : Forum Orient Express, 15 (43-33-42-25); Quinzette, 5 (46-33-79-38); Marignan, 8 (43-59-92-82); Parisiennes, 14 (43-35-21-21); 14-Juillet-Beaugrenelle, 15 (45-75-79-79) - V.F. : Francais, 9 (47-70-33-58).

BEAUGRENELLE, 15 (45-75-79-79) : Mayfair, 16 (45-25-27-04); UGC Convention, 19 (45-74-93-40); Maillet, 17 (47-08-24-04); Pathe Clichy, 19 (45-42-46-01).

TURTLE DIARY (A. v.a.) : Clichos Saint-Germain, 6 (46-33-10-32). TUTTI FRUTTI (A. v.a.) : Epte de Bois, 5 (43-37-51-47); Saint-Lambert, 15 (45-32-91-68).

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-71-12-33).

Musées

DE REMBRANDT A VERMEER. Les peintres hollandais au Musée de la Ville de Paris, Grand Palais, 17 (42-67-43-42).

LES SURPRISES DES MUSEES DE L'ILE-DE-FRANCE

RAOUL DUFY ET LA MODE. Triptyque de peintures, bois de Boulogne, Tj. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 28 mai.

VOLEUR TANNERY

Galérie Daniel Templois, 30, rue Beaumont (42-72-14-10). Jusqu'au 5 avril.

RADIO-TÉLÉVISION

Mercredi 26 mars

PREMIÈRE CHAÎNE : TF1

19 h 55 Football : France-Argentine. En direct du Parc des Princes.
21 h 50 Contre-enquête. Magazine des faits divers d'Anne Hoang.

DEUXIÈME CHAÎNE : A 2

20 h 35 Téléfilm : A l'œil nu. De J. Lowell. Muzey avec D. Soul et P. Dawber.
22 h 10 Le dossier d'Alain Decaux : La légende de Mandrin.

TROISIÈME CHAÎNE : FR3

20 h 35 Gala de la jeune chanson française : La nouvelle affiche.
21 h 35 Thalassa. Magazine de la mer, de Georges Pernod.

22 h 20 Journal.
22 h 50 Téléfilm : La Salle n° 6. De J.-C. Arlot.

FR 3 PARIS-ILE-DE-FRANCE
17 h 30 Zorro : 17 h 30, Edgar, le détective cambrioleur.

CANAL PLUS
21 h, Nightkill, film de T. Post. 22 h 50, Taxi driver, film de M. Scorsese.

LA « 5 »
20 h 30 Fauchon : Flamingo Road (et à 23 h 30).
21 h 30 Série policière : Inspecteur Derrick (et à 0 h 30).

TV 6
14 h, 6 Tonic (et à 20 h) ; 17 h, Système 6 ; 19 h, NRI 6 (et à 23 h).

FRANCE-CULTURE
20 h 30 Antipodes : le cinéma antillais.
21 h 30 Casus de chassons à Marseille, à l'Opéra de Marseille.

FRANCE-MUSIQUE
20 h 30 Concert (donné au Severance Hall à Cleveland) : « Ein Deutches Requiem », de Brahms, par les Chœurs et l'Orchestre de Cleveland.

Jeudi 27 mars

PREMIÈRE CHAÎNE : TF1

20 h 35 Questions à domicile. Emission de P.-L. Séguillon, A. Sinclair, A. Tarré.
21 h 45 Fauchon : l'Assassination. De George Miller et Pina Amato.

DEUXIÈME CHAÎNE : A 2

20 h 35 Téléfilm : Le jour où le Christ est mort. De X. Collin Jones.

TROISIÈME CHAÎNE : FR3

20 h 35 Cinéma : Thérèse Raquin. Film français de M. Carné (1953).

23 h 20 Prélude à la nuit. « Variations sur un thème » de F. Bridge.

CANAL PLUS
7 h, Gym à gym ; 7 h 15, Top 50 (et à 12 h 5 et 20 h) ; 7 h 40, Cabou Cadin (et à 11 h 5 et 17 h 30) ; 8 h 30, Sac de nouilles, film de J. Balazac ; 9 h 50, He walked by.

LA « 5 »
7 h 30 à 19 h 30 redif. des émissions de la veille ; 7 h 30, Jeu : C'est beau la vie (et à 11 h 30 et 15 h 30) ; 8 h 30, Fauchon : Flamingo Road (et à 12 h 30 et 16 h 30) ; 9 h 30, Série : l'inspecteur Derrick (et à 13 h 30 et 17 h 30) ; 10 h 30, Big Bang, magazine scientifique (et à 14 h 30 et 18 h 30) ; 19 h 30, Jeu : C'est beau la vie ; 20 h 30, Magazine : Pentathlon (et à 23 h 30) ; 22 h, Magazine : Mode, etc. (et à 1 h 30).

TV 6
14 h, 6 Tonic (et à 20 h) ; 17 h, Système 6 ; 19 h, NRI 6 (et à 23 h).

FRANCE-CULTURE
20 h 30 Extrait pour la radio : « Waterproof », de M. Breithman.

FRANCE-MUSIQUE
20 h 30 Concert (en direct du Théâtre des Champs-Élysées) : « La Filite enchantée », ouverture en mi bémol majeur.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 27 MARS
- M. Pierre Mauroy, ancien premier ministre, député socialiste du Nord, participe à l'émission « Parions vrai d'Europe 1, à 8 h 15.

Du direct sur TV 6

Enfin une émission en direct sur TV 6. Il était temps ! Et cela a marché. Les jeunes se sont rufés sur leur téléphone.

d'après-midi, Isabelle Duhamel (« Salut, j'te fais un bisou »). On la retrouve assise, défilée, avec ses mimiques, sa coiffure et ses vêtements, archi dans le vent.

Un ado-lescent souhaiterait des retransmissions de concert. Cela viendra plus tard avec des reportages, des portraits de stars, et bien d'autres choses encore.

PREMIÈRE « GROSSE » PRODUCTION DE TV 6, « Système 6 » a tout pour plaire aux jeunes : ils y sont chez eux, deux heures durant (17 h à 19 h) du lundi au samedi.

Une émission bien structurée dans une ambiance détendue. Résultat d'un travail - dans des conditions encore acrobatiques - d'une petite équipe enthousiaste.

ANITA RIND.
« Système 6 », de lundi au samedi, de 17 h à 19 h, TV 6.

Les offices de Pâques

CULTE CATHOLIQUE

BASILIQUE DU SACRÉ-CŒUR DE MONTMARTRE
Jeudi 27 mars. - 10 h 30, office des ténébreux. 19 heures, messe solennelle concélébrée.

ÉGLISE SAINT-GERVAIS
Place Saint-Gervais 75004 Paris
(avec les moines et moniales de « Jérusalem »)

ÉGLISE SAINT-BERNARD DE MONTFARVASSE
34, rue des Moines 75005 Paris
Jeudi 27 mars. - 19 heures, célébration de la Cène.

Vendredi 28 mars. - 10 h 30, office des ténébreux. 12 h 30, chemin de Croix sur les pentes de la butte Montmartre avec le cardinal Lustiger, archevêque de Paris.

ÉGLISE SAINT-SÉVERIN
1, rue des Prêtres-Saint-Séverin, 75005 Paris
Jeudi 27 mars. - 19 h 30, la Cène du Seigneur.

ÉGLISE RÉFORMÉE DE L'ANNONCIATION
19, rue Coehorn, 75116 Paris
Jeudi 27 mars. - 19 h : sainte Cène (pasteur P. Cochet).

Samedi 29 mars. - 10 h 30, office des ténébreux. Méditation biblique. 21 heures, veillée pastorale. Liturgie du feu. Lectures, prières polyphoniques. Liturgie de l'eau et baptêmes. Eucharistie concélébrée.

ÉGLISE DE LA MADELEINE
Place de la Madeleine 75008 Paris
Jeudi 27 mars. - 12 h 15, messe. 18 h 30, Cène du Seigneur et adoration.

ÉGLISE RÉFORMÉE DU SAINT-ESPRIT
5, rue Roquépine, 75008 Paris
Jeudi 27 mars. - 18 h : récil d'orgue ; 18 h 30 : culte liturgique avec chœurs et sainte Cène.

Dimanche 30 mars. - 11 heures, messe solennelle. Chants grégoriens. 19 heures, messe solennelle. 18 heures, messe chantée.

SAINTE-NICOLAS « hors-les-murs »
15, rue des Bernardins 75005 Paris
Jeudi 27 mars. - Messe à 17 h 30. Dimanche 30 mars. - Messe à 11 heures.

ÉGLISE CATHÉDRALE SAINT-ETIENNE
96, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris
Jeudi 27 mars. - 11 h : les heures ; 18 h 30, la sainte Cène.

Samedi 29 mars. - 10 heures, office des lectures, à la crypte. 21 heures, veillée pascale et messe.

ÉGLISE SAINT-SULPICE
Place Saint-Sulpice 75006 Paris
Jeudi 27 mars. - 19 heures, messe solennelle de la Cène du Seigneur.

ÉGLISE ORTHODOXE NOTRE-DAME-DES-GRACES
16, rue Duperré, 75009 Paris
Jeudi 27 mars. - 20 h 15 : messe par le Père André, adoration au reposoir.

Dimanche 30 mars. - Messes à 8 h 30, 9 h 45 (latin), 10 h 45 et 18 h 30.

ÉGLISE SAINT-ROCH
296, rue Saint-Honoré 75001 Paris
Jeudi 27 mars. - 19 heures, messe en mémoire de la Cène du Christ.

ÉGLISE ORTHODOXE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS
2, place du Louvre, 75001 Paris
Jeudi 27 mars. - 19 heures, célébration de la Cène. 21 h 15, office des ténébreux.

Vendredi 28 mars. - La Croix du Seigneur. Jeûne et obstinence. 7 h 30, office des lectures (matinales) à l'office des lectures.

ÉGLISE CATHÉDRALE SAINT-ETIENNE
96, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris
Jeudi 27 mars. - 11 h : les heures ; 18 h 30, la sainte Cène.

ÉGLISE ORTHODOXE NOTRE-DAME-DES-GRACES
16, rue Duperré, 75009 Paris
Jeudi 27 mars. - 20 h 15 : messe par le Père André, adoration au reposoir.

Samedi 29 mars. - 10 heures, office des lectures, à la crypte. 21 heures, veillée pascale et messe.

ÉGLISE CATHÉDRALE SAINT-ETIENNE
96, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris
Jeudi 27 mars. - 11 h : les heures ; 18 h 30, la sainte Cène.

ÉGLISE ORTHODOXE NOTRE-DAME-DES-GRACES
16, rue Duperré, 75009 Paris
Jeudi 27 mars. - 20 h 15 : messe par le Père André, adoration au reposoir.

Dimanche 30 mars. - Messes à 8 h 30, 9 h 45 (latin), 10 h 45 et 18 h 30.

ÉGLISE CATHÉDRALE SAINT-ETIENNE
96, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris
Jeudi 27 mars. - 11 h : les heures ; 18 h 30, la sainte Cène.

ÉGLISE ORTHODOXE NOTRE-DAME-DES-GRACES
16, rue Duperré, 75009 Paris
Jeudi 27 mars. - 20 h 15 : messe par le Père André, adoration au reposoir.

Vendredi 28 mars. - 12 h 15, messe. 18 h 30, Cène du Seigneur et adoration. Vendredi 28 mars. - Cène de Croix à 12 h 15 et 15 heures (ce dernier en plusieurs langues). 18 h 30, célébration de la Passion.

ÉGLISE CATHÉDRALE SAINT-ETIENNE
96, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris
Jeudi 27 mars. - 11 h : les heures ; 18 h 30, la sainte Cène.

ÉGLISE ORTHODOXE NOTRE-DAME-DES-GRACES
16, rue Duperré, 75009 Paris
Jeudi 27 mars. - 20 h 15 : messe par le Père André, adoration au reposoir.

Samedi 29 mars. - 10 heures, office des lectures, à la crypte. 21 heures, veillée pascale et messe.

ÉGLISE CATHÉDRALE SAINT-ETIENNE
96, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris
Jeudi 27 mars. - 11 h : les heures ; 18 h 30, la sainte Cène.

ÉGLISE ORTHODOXE NOTRE-DAME-DES-GRACES
16, rue Duperré, 75009 Paris
Jeudi 27 mars. - 20 h 15 : messe par le Père André, adoration au reposoir.

Dimanche 30 mars. - Messes à 8 h 30, 9 h 45 (latin), 10 h 45 et 18 h 30.

ÉGLISE CATHÉDRALE SAINT-ETIENNE
96, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris
Jeudi 27 mars. - 11 h : les heures ; 18 h 30, la sainte Cène.

ÉGLISE ORTHODOXE NOTRE-DAME-DES-GRACES
16, rue Duperré, 75009 Paris
Jeudi 27 mars. - 20 h 15 : messe par le Père André, adoration au reposoir.

Vendredi 28 mars. - 12 h 15, messe. 18 h 30, Cène du Seigneur et adoration. Vendredi 28 mars. - Cène de Croix à 12 h 15 et 15 heures (ce dernier en plusieurs langues). 18 h 30, célébration de la Passion.

ÉGLISE CATHÉDRALE SAINT-ETIENNE
96, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris
Jeudi 27 mars. - 11 h : les heures ; 18 h 30, la sainte Cène.

ÉGLISE ORTHODOXE NOTRE-DAME-DES-GRACES
16, rue Duperré, 75009 Paris
Jeudi 27 mars. - 20 h 15 : messe par le Père André, adoration au reposoir.

CINEMA EN EXCLUSIVITE
21h00 Suspense : "NIGHT KILL" avec Robert Mitchum.
23h00 Émotion : "TAXI DRIVER" avec Robert De Niro.
CANAL+ La télé pas comme les autres.

PARIS

CULTE PROTESTANT

ÉGLISE RÉFORMÉE DE L'ANNONCIATION
19, rue Coehorn, 75116 Paris
Jeudi 27 mars. - 19 h : sainte Cène (pasteur P. Cochet).

ÉGLISE RÉFORMÉE DU SAINT-ESPRIT
5, rue Roquépine, 75008 Paris
Jeudi 27 mars. - 18 h : récil d'orgue ; 18 h 30 : culte liturgique avec chœurs et sainte Cène.

ÉGLISE CATHÉDRALE SAINT-ETIENNE
96, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris
Jeudi 27 mars. - 11 h : les heures ; 18 h 30, la sainte Cène.

ÉGLISE ORTHODOXE NOTRE-DAME-DES-GRACES
16, rue Duperré, 75009 Paris
Jeudi 27 mars. - 20 h 15 : messe par le Père André, adoration au reposoir.

ÉGLISE CATHÉDRALE SAINT-ETIENNE
96, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris
Jeudi 27 mars. - 11 h : les heures ; 18 h 30, la sainte Cène.

ÉGLISE ORTHODOXE NOTRE-DAME-DES-GRACES
16, rue Duperré, 75009 Paris
Jeudi 27 mars. - 20 h 15 : messe par le Père André, adoration au reposoir.

ÉGLISE CATHÉDRALE SAINT-ETIENNE
96, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris
Jeudi 27 mars. - 11 h : les heures ; 18 h 30, la sainte Cène.

ÉGLISE ORTHODOXE NOTRE-DAME-DES-GRACES
16, rue Duperré, 75009 Paris
Jeudi 27 mars. - 20 h 15 : messe par le Père André, adoration au reposoir.

ÉGLISE CATHÉDRALE SAINT-ETIENNE
96, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris
Jeudi 27 mars. - 11 h : les heures ; 18 h 30, la sainte Cène.

ÉGLISE ORTHODOXE NOTRE-DAME-DES-GRACES
16, rue Duperré, 75009 Paris
Jeudi 27 mars. - 20 h 15 : messe par le Père André, adoration au reposoir.

هكذا من الأصل

COMMUNICATION

LA NUIT DES OSCARS SUR LA « 5 »

Eternité des stars

Une « première », cette Nuit des Oscars sur la « 5 ». Jusqu'à présent, on a seulement eu droit à celle des Oscars, retransmise en direct tout du long, y compris les temps morts. Tandis que là, en différé, un montage bien rythmé éliminait ce grand public la litimé des : « Je ne m'y attendais pas. Je remercie toute l'équipe sans laquelle ce film n'aurait pas pu se faire... » Les coupures de publicité étaient même les bienvenues. Quoi qu'on fasse, au bout d'un moment, un défilé de noms devient fastidieux !

Heureusement, il y avait les stars, scintillantes, fidèles à leur jeunesse. On a vu Don Ameche, tassé sur son fauteuil, se redresser soudain, révisé à l'appel de son nom. Oscar du second rôle à soixante-dix-sept ans, après cinquante ans de carrière. On a vu Cher, emplumée de noir. Jane Fonda, toujours militante, saluer la nouvelle dame des Philippines. Sam Sheppard s'envoyer à côté de Jessica Lange, qui n'a rien eu. John

Huston vacillant, cramponné à la table. Jack Nicholson, la bouche ouverte, sans regard derrière ses lunettes noires, tandis que sa femme, Angelica Huston, en robe verte, recevait sa statuette...

Hollywood est fière de ses stars éternelles. Elle s'émeut de son passé. Le second mari de mamam Ewing, qui fut vedette des comédies musicales, a été célébré en chantant les grandes dames de la MGM. June Allyson, Esther Williams, Ann Miller, Leslie Caron, en robes pailletées découvraient les épaules mais ne découvraient pas la taille. Elles ont fait un petit tour de danse. C'était *Ginger et Fred*, ou plutôt *Follies*, comédie musicale, triomphe des années rétro, où l'on voyait Yvonne de Carlo et Alexis Smith revenir sur les lieux de leurs succès...

C'était cynique et fantaisique. C'était Hollywood.

COLETTE GODARD.

La CLT prépare la relève de la « 5 »

Mardi 25 mars, 19 h 30 : comme chaque jour depuis un mois, la rue Bayard émet. Un camion-régie s'est garé à demeure devant le siège parisien de RTL. Les journalistes venus de Luxembourg renforcent le « desk » parisien qui investit la salle de réunion. Dans la salle de cinéma du cinquième étage, transformée en studio de télévision, Patrick Charles mène avec professionnalisme un journal télévisé complet : images du Palais-Bourbon, des incidents du golfe de Syrte, des négociations de Bruxelles, reportages sur le scandale des vins frelatés et sur les collections autonome-à-à des grands couturiers.

Invité sur le plateau, M. Pierre Messmer vient parler de la bataille du « perchoir ». Remo Forlani lui succède pour commenter les Oscars américains, comme il l'a fait quelques instants plus tôt pour le radio, mais en présentant cette fois des extraits des films primés.

M. Jacques Rigaud, administrateur délégué de la Compagnie

luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) et de sa filiale RTL, observe la scène en confiance, visiblement satisfait : « Il suffit aujourd'hui d'appuyer sur une manette pour que les émissions de RTL-Télévision soient relayées par la tour Eiffel et la satellite sur tout le territoire français ou les de partir vers la Lorraine. De quoi montrer aux téléspectateurs qu'on peut faire une télévision privée avec des programmes français, des émissions en direct et de l'information. »

Difficile de contester les faits : depuis un mois, RTL-Télévision se fabrique en grande partie à Paris, rue Bayard et dans les studios du groupe à Boulogne, où sont tournées les émissions de variétés et toute l'animation de l'antenne.

A l'évidence, cette mobilisation géostratégique n'a pas qu'une valeur démonstrative : la CLT prépare activement la relève de la « 5 ». « Je ne veux pas faire pression sur le gouvernement », affirme M. Rigaud, « mais donner l'impression de réclamer une revanche. Je prépare la CLT à jouer le jeu d'une compétition ouverte et transparente, si la nouvelle majorité tient ses promesses électorales et remet en jeu les chaînes privées. »

On le disait hésitant sur la stratégie à suivre, remis en question au même moment de la CLT pour avoir été systématiquement couronné par le gouvernement socialiste : M. Rigaud répond en jouant son va-tout, avec l'appui de ses actionnaires, sur la reconquête de la cinquième chaîne. Il a déjà constitué un tour de table : autour de la CLT, opérateur mais actionnaire minoritaire, une majorité de partenaires français, mais aussi sans doute quelques étrangers comme l'allemand Bertelsmann, le belge Bruxelles-Lambert, le brésilien Globo ou la multinationale de M. Roper Murdoch. M. Rigaud réserve la primauté du montage au nouveau ministre de la culture et de la communication, M. François Léotard.

La grille de programmes sera prête début avril. Elle s'alignera strictement sur les quotas de programmation et les conditions de diffusion des films du service public et ne comportera qu'un seul extrait publicitaire par œuvre. Deux principes de base : un recours aux animateurs et aux vedettes de la radio ; une coloration plus culturelle que les programmes traditionnels de RTL-Télévision. Les droits des films et des séries sont déjà négociés, les premières maquettes se tournent à Boulogne, mais M. Rigaud n'envoie pas encore de présentation officielle de sa grille. A moins que les choses ne se précipitent...

Il est peu probable que le gouvernement interrompe la diffusion on qu'il demande à MM. Jérôme Seydoux et Silvio Berlusconi de poursuivre l'exploitation jusqu'à la désignation des nouveaux propriétaires. Il est fort possible en revanche qu'il confie l'intérim à un autre postulant, pour permettre aux téléspectateurs de juger sur pièces, comme le laisse entendre récemment M. Léotard. « Je suis prêt à relever le défi immédiatement », assure M. Rigaud. Il suffira d'abaisser la manette...

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

« Signes particuliers ». - FR 3 lance une nouvelle émission, à partir du dimanche 30 mars (19 heures), qui remplacera « Documents secrets », de Pierre Bellemare. Un jeu où un candidat devra cerner la personnalité d'une vedette et découvrir peu à peu un document secret la concernant. Les téléspectateurs pourront l'aider et partager la cagnotte le cas échéant.

M. Lucien Sfez réélu à la présidence du CNCA. - M. Lucien Sfez, sociologue et professeur à l'université de Paris-IX à Dauphine, a été réélu président du Conseil national de la communication audiovisuelle (CNCA). Prévu par la loi

« Lire », Antenne 2, FR 3 :

vive Forthographe !

Balade, avec un ou deux ? Cela dépend. Les diodes redoutables, les lettres éternelles sous la phrase, instantanément articulées... Vous vous souvenez ? Les plaisirs et les joies de la dictée ! Plus de cinquante mille personnes ont participé l'an dernier au premier championnat de France d'orthographe, un succès pour un acte vécu plutôt, pour beaucoup, comme une épreuve baroque. Va-t-elle redonner un jeu plaisant, même scolaire ?

Le magazine Lire rédacteur en chef, Edmond Pivrot s'est associé avec le Centre éditorial, Antenne 2 et FR 3 pour lancer cette année les dixièmes championnats. Une épreuve éditoriale de l'échelle, disent-ils.

Il s'agit d'un concours (sur France 1, Antenne 2, mais les Suisses, les Belges, les Luxembourgeois et les Montégasques pourront aussi y participer) avec trois catégories de candidats : juniors, seniors professionnels et seniors amateurs devant se procurer les textes dans les numéros d'avril et mai du magazine. La troisième chaîne assurera la diffusion des demi-finales dans vingt-sept villes, et Antenne 2, la finale à Paris, fin 1986. C'est la première fois que deux chaînes s'associent : premières (plutôt que premières ?) à de nouvelles mesures au sein de la télévision ? CATHERINE HUMBLLOT.

BIBLIOGRAPHIE

La génération FM

En lisant le livre d'Annick Cojean et de Frank Eskenazi, je me suis offert une bouffée de jeunesse.

De ma jeunesse ? Lorsque, dans les années 30, poussaient comme des champignons, aux quatre coins de France, des postes privés ou d'Etat. Ils n'étaient pour la plupart que des antennes bricolées par des amateurs - émettant depuis leur salle à manger comme à Radio-Fécamp et à Radio-Béziers - ou jouant eux-mêmes de la flûte ou du violon dans l'orchestre de la station - comme à Bordeaux-La Fayette.

Comment ne pas rapprocher cette préhistoire de la période tumultueuse qui, vers la fin des années 70, a vu des fous de radio faire sauter tous les verrous institutionnels et techniques ?

Je pense notamment à Antoine Lefebvre, pionnier des radios libres. A douze ans, il s'échine à capter Radio-Pékin sur de vieux postes radio. A quinze ans, il se branche sur Radio-Caroline, qui émet depuis un bateau croisant au large de l'Angleterre, et s'écrie : « Eureka ! Pourquoi pas nous ? Et

pourquoi pas sur terre ? En mai 1968, il met au point un système d'écoute des fréquences de la police. En 1973, il importe son premier émetteur clandestin. Etc.

Je me sens très proche de cet Antoine-là, au moins pour la qualité de son idée fixe, je veux dire de sa vocation.

Un printemps aussi fécond et historiquement aussi important que le premier. Même si la repousse n'a pas toujours donné les frais escomptés. Même si elle s'est parfois épuisée plus vite que prévu et si beaucoup de ceux qui avaient rêvé de révolutionner l'information ont dû s'arrêter, faute de moyens, on rentrer dans le rang, autrement dit dans le système. Au total, le bilan reste largement positif. Et j'ai une immense sympathie, doublée d'une grande reconnaissance, pour tous ceux qui ont osé, des jeunes la plupart du temps.

Comme les auteurs le disent très bien dans leur conclusion, ils ont fait éclater le corset de l'audiovisuel de France. Sans eux, la privatisation de

la télévision ne serait sûrement pas allée aussi vite. Sans oublier que les radios libres, transformées en radios locales privées, ont doté la France du média de proximité qui lui faisait si cruellement défaut.

C'est ce réseau que raconte Annick Cojean et Frank Eskenazi dans un livre à la fois objectif, précis, bourré de faits et d'anecdotes. Et plus d'une fois inédits. A la passion de l'enquête, qui est la marque de ces deux jeunes journalistes, s'ajoute celle du sujet lui-même. La FM, on le découvre tout de suite, c'est leur génération, et cette aventure, la leur.

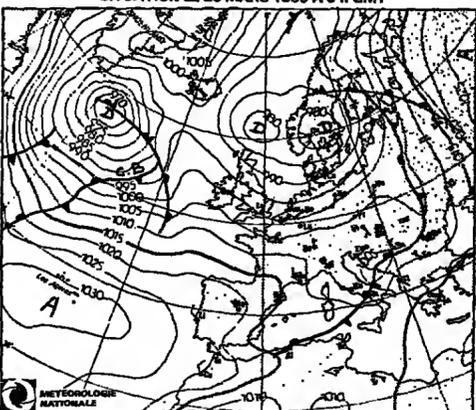
Un livre à conserver comme un document après l'avoir dévoré comme un roman. Le roman vrai d'une histoire en effet un peu folle. Mais ce qui est hors les gonds de la coutume, dit Montaigne, on le croit hors les gonds de la raison.

MARCEL BLEUSTEIN-BLANCHET. « FM, la folle histoire des radios libres ». Annick Cojean (Le Monde) et Frank Eskenazi (Libération). Grasset, 333 pages, 98 F.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

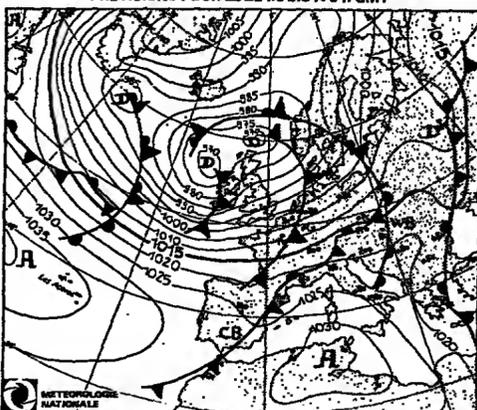
SITUATION LE 26 MARS 1986 A 0 h GMT



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 26 mars à 0 heure et le jeudi 27 mars à midi. Une perturbation océanique d'activité faible à modérée abordera dès mercredi après-midi le littoral atlantique. Elle gagnera jeudi l'ensemble du pays dans un courant rapide d'ouest.

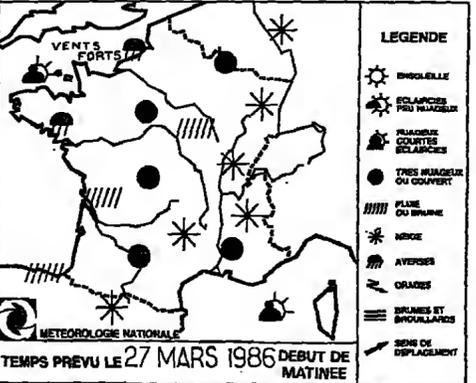
à basse altitude de l'Alsace au Jura et au Massif Central, où les températures resteront plus basses. Seule l'extrême Sud-Est et la Corse seront épargnées, avec un temps sec mais maussade. En cours de journée, un ciel plus variable avec alternance d'éclaircies et d'averses s'établira sur le nord-ouest de la France, depuis la Bretagne jusqu'aux Charentes, au Bassin parisien et aux Ardennes.

PRÉVISIONS POUR LE 28 MARS A 0 h GMT



On observera également des éclaircies sur le Midi méditerranéen. Mais ce qui est hors les gonds de la coutume, dit Montaigne, on le croit hors les gonds de la raison.

Les températures minimales, très douces, avoisineront 10 degrés près du littoral atlantique, 5 degrés dans l'intérieur, 2 degrés dans l'Est, -7 degrés en Méditerranée. Quant aux températures maximales, elles varieront de 12 à 16 degrés du nord au sud, atteignant localement 18 degrés au pied des Pyrénées.

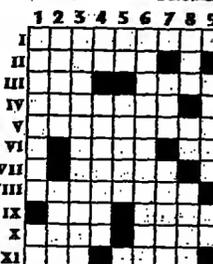


Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.

Table with columns for temperatures (maxima, minima, temps observé) and locations (France and Foreign). Locations include ANCO, BALEZ, BOURG, BREST, CAEN, CHERBOURG, CLERMONT-PARR, DIJON, GRENOBLE-GH, LILLE, LYON, MARSEILLE-MAR, NANTES, NICE, PARIS-MONTS, PARIS-ODLY, PAU, PERPIGNAN, RENNES, STRASBOURG, TOULON, TOULOUSE, FORT-MYRTE, ALGER, AMSTERDAM, ATHENS, BANGKOK, BARCELONE, BELGRADE, BERLIN, BRUXELLES, CAEN, CANARIES, COPENHAGUE, DAKAR, DUBAI, DRESDEN, GENÈVE, HONGKONG, ISTANBUL, JERUSALEM, LISBONE, LONDRES, LOS ANGELES, LISBOURG, MADRID, MELAN, MONTEVIDEO, MOSCOU, NARBONNE, NEW-YORK, NEW-DELM, OSLO, PALMA-DE-MAJ, PERIN, PORTOFINO, SANTIAGO, SINGAPOUR, STOCKHOLM, SYDNEY, TOKYO, TUNIS, VALSUYRE, VENEZIE, VIBORG.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4191



VERTICALEMENT
I. Vous ou moi. Fleuve. - 2. Nous donne une secousse. Abréviation mathématique. - 3. Un homme qui fait toujours une certaine impression. - 4. N'a donc pas transpiré. Action sans valeur. - 5. Conjonction. Peinture sur bois. - 6. Manière de rendre. - 7. A donc fait son apparition. Espèce de raisin. - 8. Sujet de philosophie. Négation. Plane (inversé). - 9. Accident de la route. Désigne un élu.

HORIZONTELEMENT

I. On peut y trouver des carreaux ou des tréfiles. II. Indiscrète quand elle est à table. III. Belle pièce. N'est donc pas simple. IV. Etat de grâce. V. Chez eux, on peut avoir un verre à l'ail. VI. Groupe isolé. Manière d'être. VII. Qualifie une bestiole ou un vrai mollusque. VIII. Cage à poules. IX. Lettre grecque. Couleurs d'un spectre. X. Se fait à l'étude ou en jouant. Digne de respect. XI. Le rend en partant. Élément d'un train.

Solution du problème n° 4190
Horizontalement
I. Bretelles. II. Ricaner. III. Ubu. Un. Et. IV. Mj. Acte. V. Mutille. On. VI. Editeur. VII. Let. Arc. VIII. Rat. Car. IX. Retirée. X. On. Rouille. XI. Cémet. Nu.

Verticalement
I. Brunneil. Oc. - 2. Ribaud. Ruc. - 3. Ecu. Titre. - 4. Ta. Ait. Atr. - 5. Encastellation. - 6. Let. Ruc. - 7. Lu. Rucel. - 8. Era. Frein. - 9. Tine. Su.

STAGES

MONDE HOSPITALIER. - Le centre Documentation recherche organisée à Paris divers stages dont les suivants : « Accompagnement des mourants, premier degré », avec divers intervenants, du 2 au 6 juin. « Les soins palliatifs », avec les docteurs Hélène de Saux, Monique Tavernier, Yves Mémin, Maurice Aldwin, les 7 et 8 juin. « Accompagnement des mourants : les fondements d'une pratique », avec le docteur Marie-Claude Poujol, le professeur Louis-Vincent Thomas, etc. du 22 au 24 avril. « Tolérer la douleur : séminaire ou peut-être la prévention », avec les docteurs Meisencien et Bonnet, Jacqueline Guy-Hémond, psychiatrises, du 16 au 19 juin. « Analyse transactionnelle : une ressource dans les situations d'aide », avec Jeanne-Marie Ménard, du 4 au 6 juillet.

RETOUR A L'HEURE D'ÉTÉ

L'Europe occidentale revient à l'heure d'été le dimanche 30 mars à 2 heures du matin. A ce moment-là, pendules et montres devront être avancées à 3 heures. Le plus grand pays européen, dont la France, seront alors, et jusqu'au 28 septembre, de deux heures en avance sur le temps universel coordonné, soit UTC + 2.

Seuls la Grande-Bretagne, Finlande et le Portugal, qui sont en permanence en retard d'une heure sur le reste de l'Europe et qui suivent, eux aussi, l'heure d'été, sont restés à UTC + 1.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT

Le Monde DES LIVRES

فكنا من الأصل

فكرنا من الأصل

économie

REPÈRES

Dollar : toujours plus ferme à 7,23 F

La remontée du dollar sur les marchés des changes s'est poursuivie avec vigueur mercredi 26 mars, le billet vert s'élevant à 7,10 F à 7,23 F et de 2,31 DM à 2,36 DM. A Tokyo, en revanche, le dollar a semblé se stabiliser à 180 yens contre 179,50 yens. Si l'affrontement américano-ibyen a, comme la veille, favorisé le « billet vert », valeur refuge, son raffermissement est dû, essentiellement, à une forte demande commerciale, émanant d'opérateurs qui avaient joué la baisse du dollar précédemment, et se trouvaient à court. A Paris, le cours du deutschemark, après un fléchissement temporaire à 3,0875 F, dû aux récentes ventes de deutschemarks achetées à la veille du week-end par la spéculation, est remonté à 3,0750 F.

Prix : baisse de 0,4 % en février aux Etats-Unis

La baisse des cours du pétrole et des prix des produits alimentaires a entraîné une chute de 0,4 % de l'indice des prix à la consommation, en février, aux Etats-Unis. Ce recul est le plus important depuis 1953, et la première baisse depuis plus de trois ans a précipité le département du travail. Il fait suite à une progression de 0,3 % en janvier et permet d'espérer, pour l'ensemble de 1986, une inflation inférieure aux 3,8 % enregistrés l'an dernier. Le gouvernement, en effet, a déjà annoncé une baisse record de 1,6 % des prix de gros, qui augure favorablement de l'avenir à court terme. Les prix des carburants ont reculé de 5,9 % en février après avoir augmenté de 0,1 % en janvier, et ceux du fuel domestique de 10,1 % après un recul de 1,1 %. Les produits alimentaires ont également joué un rôle dans ce mouvement de désinflation. Après avoir augmenté de 0,2 % en janvier, ils ont reculé de 0,7 % en février. Hors produits pétroliers et alimentaires, l'indice des prix de détail a progressé de 0,2 %.

LA CONJONCTURE DANS LES PAYS OCCIDENTAUX

Si le pétrole, et si le dollar...

Les prix du pétrole se sont stabilisés mardi 25 mars, malgré l'échec de la réunion de l'OPEP à Genève. Les escarmouches entre Américains et Libyens dans le golfe de Syrie ont rendu les opérateurs prudents, et le baril de brut de mer du Nord s'échangeait à 12,10 dollars pour livraison en mai, soit 15 cents de moins que la veille.

L'URSS s'inquiète de cette évolution qu'elle attribue aux « machinations » de l'Occident. La Pravda et les Izvestia viennent ainsi de dénoncer les tentatives des « principales puissances capitalistes » de « briser l'OPEP ».

Les pays consommateurs continuent de bénéficier de cette évolution. En France, les prix du super et de l'essence ordinaire ont baissé de 2 centimes en moyenne à la pompe lors de la semaine écoulée, passant du super à 4,55 F. L'OFCE étudie les effets sur l'économie française d'un baril à 16,15 dollars.

Quelle serait la situation économique de la France si les cours du pétrole restaient durablement orientés à la baisse et si le dollar ne remontait pas au-delà de 7 F ? L'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques) n'a pas voulu attendre plus longtemps pour répondre à cette question que tout le monde se pose. Il a présenté, le 25 mars, ses conclusions de ses travaux, à la presse. Après avoir, dans un premier temps, enregistré tous les effets mécaniques du « contre-choc » pétrolier et de la baisse du dollar, il a intégré ces données dans une série de scénarios qui varient à la fois en fonction de la politique intérieure qui pourrait être menée et en fonction de l'environnement international.

L'hypothèse de base est celle de 1 dollar à 7 F et de 1 baril de pétrole à 16,7 dollars. La demande étrangère, en dehors de toute action de relance concertée, augmenterait de 3,5 % en 1986, et de 5 % durant la période 1987-1990. En imaginant que la politique économique ne s'ajuste pas, c'est-à-dire que le gouvernement maintienne les choses en l'état (hypothèse la moins probable), les calculs de l'OFCE font apparaître, sur la période 1986-1990, que la croissance restera peu élevée (moins de 3 %) et que le taux de chômage demeurera constant, aux alentours de 10,5 %. Le déficit des administrations se réduit progressivement jusqu'à disparaître. Un fort excédent de la balance des paiements courants permettrait de faire passer l'endettement extérieur de la France de 12 % du PIB, actuellement, à 5 %.

Mais il est peu vraisemblable que le gouvernement laisse aller les

choses. L'OFCE a donc imaginé un scénario de relance de l'économie française par réduction des prélèvements fiscaux, selon les projets de la nouvelle majorité. Ces mesures accroissent sensiblement le déficit public qui dépasse 3 % du PIB en 1987 et 1988, mais réduisent la hausse des prix à 2 % en 1987 et à 3 % les années suivantes. Surout, elles permettent une croissance plus forte de l'économie, celle-ci dépassant les 3 %, en moyenne, au cours des années 1988-1990. On assiste alors à une reprise plus rapide de l'emploi, et le taux de chômage redescend en dessous de 10 % à la fin de la période. En revanche, les importations augmentent, ce qui annule pratiquement l'excédent extérieur de 40 milliards de francs qui existait dans le scénario précédent. Du coup, l'endettement extérieur augmenterait légèrement en valeur, mais continuerait à décroître en proportion du PIB (8,2 % en 1990).

L'OFCE imagine encore un scénario sur la base d'une action concertée des pays industrialisés pour relancer l'économie, hypothèse souhaitée mais par trop improbable pour qu'on s'y arrête. On retiendra, en revanche, l'analyse qui a été faite d'un brusque retour des baisses du prix du pétrole. Dans le cas de 1 baril à 25 dollars en 1987, et 30 dollars en 1988, l'OFCE prévoit, pour cette dernière année, une inflation à 6 %, une croissance ramenée à 2 %, un taux de chômage s'élevant à 11 % et un léger déficit du commerce extérieur. Comme aux plus beaux jours des années passées...

F. S.

L'ÉVENTUALITÉ D'UN RÉAMÉNAGEMENT MONÉTAIRE AU SEIN DU SME

Un déséquilibre structurel avec l'Allemagne fédérale

Remettre les pendules à l'heure. Cette expression, qui court dans certains milieux patronaux, signifie qu'il suffirait de réaligner le mark par rapport au franc pour repartir du bon pied. En réalité, disent les opposants à cette formule, cela revient à donner de temps à autre un coup de pouce à une pendule qui retarde constamment.

L'analyse de l'évolution des échanges franco-allemands semble donner raison aux seconds. « Un réaménagement monétaire permet aux industriels français d'augmenter leurs marges à l'étranger, mais pas leurs parts de marché », affirme M. Philippe Sigogne, directeur du département des diagnostics à l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques).

Cette opinion, assez partagée, semble-t-il, repose sur un constat : de 1981 à 1983, le franc a été dévalué trois fois, perdant 28 % par rapport au mark, mais la part de la France dans les importations de ses partenaires est restée rigoureusement la même, sauf dans le cas de l'Allemagne fédérale, où elle a régressé. En revanche, celle d'autres pays augmentait, cas du Japon ; ou se maintenait, cas de l'Italie.

De 11,4 % en 1982, la part des produits français dans les importations allemandes est tombée à 10,6 % en 1984, pendant que les produits japonais gagnaient 1 point. Le recul est surtout sensible sur les produits industriels français, qui perdent 2 points en deux ans. Or l'essentiel des échanges avec la RFA, notre principal client, porte sur les biens manufacturés (86 % à l'exportation et 90 % à l'importation). C'est aussi le secteur dans lequel la France reste inexorablement déficitaire (de 31 milliards de francs en 1981, de 44 milliards en 1985). Aucune dévaluation n'a permis de modifier valablement la courbe.

Pur laxisme ?

Il existe en gros deux écoles pour expliquer cette situation. Selon la première, l'évolution des échanges franco-allemands tient essentiellement à la différence d'inflation, d'une part, et aux écarts de conjoncture, d'autre part. L'exemple type est celui de 1982, où la hausse des prix a été supérieure en France de 4 points et la demande intérieure inversée (+ 3,3 % de ce côté-ci du Rhin, - 2,8 % de l'autre côté). Il en

a résulté un déficit record de 47 milliards de francs pour les produits manufacturés.

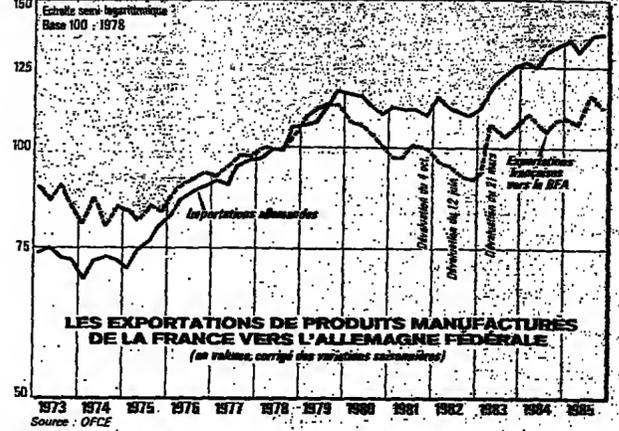
Le plan de rigueur imposé par le gouvernement français à partir de 1983 a certes permis de réduire le déficit total, mais celui des produits industriels, comme on l'a vu, est resté élevé. Les industriels invoquent à ce propos le manque de compétitivité des produits français dû à un écart d'inflation qui, s'il s'est fortement réduit, n'est toujours pas résorbé. Ils sont nombreux à sou-

haiter, en dépit des discours officiels, un réajustement monétaire. Ce remaniement se ferait certes, il est vrai, dans une situation monétaire plus saine. L'inflation française étant réduite à zéro en ce début d'année. Mais ceux qui ne croient pas aux vertus d'une dévaluation n'en prédisent pas moins que l'on retombera bien vite dans les mêmes ornières car raison du comportement quelque peu malhonnête des chefs d'entreprise. L'expérience de ces cinq dernières années montre en effet que ceux-ci ont préféré pro-

fiter des dévaluations pour augmenter leurs marges à l'étranger plutôt que d'essayer de gagner des parts de marché. Sans doute y étaient-ils poussés par la pression qui s'exerce sur les prix internes, mais cela n'a pas favorisé, c'est le moins que l'on puisse dire, l'expansion du volume de nos échanges.

Les prix à l'exportation ont en moyenne augmenté plus vite que les prix à la production, ces cinq dernières années, rappelle-t-on, à

fait rétrospectivement d'autres paramètres, qui sont souvent beaucoup plus d'importance, mais sont évidemment difficiles à quantifier, comme la qualité des produits, les réseaux commerciaux, l'image de marque du producteur, le service après-vente, enfin tout ce qui concourt au dynamisme du marché. De l'opposition la « force de vente » des entreprises allemandes au manque d'effort des entreprises françaises. Il faut remarquer que les exporta-



LES EXPORTATIONS DE PRODUITS MANUFACTURÉS DE LA FRANCE VERS L'ALLEMAGNE FÉDÉRALE (en valeurs corrigées des variations saisonnières) Source : OFCE

L'OFCE compare les exportations en valeur des produits manufacturés français vers l'Allemagne au total des importations allemandes de produits manufacturés. Le graphique montre nettement que les trois dévaluations qui ont eu lieu entre 1981 et 1983 n'ont pas suffi aux industriels français pour regagner des parts de marché. Elles ont, sans doute, atteint une déesse qu'il ne faut pas nommer, en revanche, au cours des six derniers mois de 1985, la France va connaître avec l'Allemagne ses plus importants écarts d'inflation (jusqu'à 8 points en 1986).

OFCE. C'est ce constat que l'on peut faire si on calcule les parts de marge en rapportant les prix des produits français à leur coût salarial unitaire. On constate alors que les deux taux de marge, qui étaient équivalents en 1982 (101,7 pour les taux intérieurs contre 101,8 pour les taux à l'exportation), s'écartent fortement deux ans plus tard, s'établissant à 105,9 à l'intérieur et à 117,1 à l'exportation.

Les prix ne sont pas la seule donnée à prendre en compte, affirment les tenants de la seconde école, il

tiens allemandes sont générées pour les deux tiers par des PME, et les exportations françaises pour un tiers seulement. Nos voisins ont, en outre, dans tous les pays de la CEE, un rapport de tutelle à deux dans l'installation de leurs filiales (deux mille filiales allemandes en France contre mille filiales françaises en Allemagne).

En 1984, la RFA a investi pour 2,2 milliards de francs dans l'Hexagone, et la France pour 1,5 milliard en RFA. Et, alors que notre effort d'investissement portait sur le pétrole et l'industrie métallurgique, nos voisins investissaient essentiellement sur le commerce et l'immobilier, accentuant leur maîtrise des réseaux de distribution. L'entrepreneur français se montre beaucoup plus frileux à étendre son réseau géographique. Par exemple, 40 % des exportations vont vers l'Alsace et la Lorraine tout vers l'Allemagne, et plus encore vers la Bavière toute proche.

L'exemple de l'automobile

Les difficultés de nos échanges commerciaux avec l'Allemagne s'expliquent parfaitement avec l'exemple de l'automobile. C'est, pour la France, un important poste excédentaire jusqu'en 1979. Dans une étude de conjoncture de juin 1985, toujours d'actualité, Paribas rappelle que ce secteur dégageait encore, en 1979, un surplus de 1,13 milliard de francs. En 1984, on était passé à un déficit de 5,56 milliards de francs. Les voitures particulières, qui entrent pour 19 % dans la part des véhicules importés par l'Allemagne, n'en représentaient plus que 15,4 % en 1984. Dans le même temps, le Japon passait de 20 % à 25,9 %, alors que le yen s'appréciait de 42,1 % et que le franc se dépréciait de 24,4 %!

« Il est évident que l'adéquation de l'offre française à la demande allemande n'est pas réaliste et qu'un changement de parité ne modifiera pas ce déséquilibre », conclut Paribas. A l'appui de cette assertion, on peut noter encore que, dans la même période, les constructeurs allemands augmentaient leurs parts de marché en France (de 9,5 % à 17,5 %) avec un mark toujours aussi fort. Ils ont su réviser à temps leurs gammes, faire valoir la meilleure finition de leurs voitures... et profiter de la réorganisation du réseau Peugeot pour étendre le leur.

L'apparition de déficits sur des points où nous étions excédentaires, la chute de nos taux de couverture positifs dans le vêtement masculin et féminin, les sous-vêtements, les articles de sport, les produits pharmaceutiques, voire les bateaux de plaisance, et l'augmentation de nos déficits dans la parachimie, la presse et les produits d'édition, la bijouterie et la joaillerie sont autant de signes pour nous avertir que, si remaniement monétaire il doit y avoir, rien ne sera réglé pour autant.

FRANÇOIS RENARD.

FRANÇOIS SIMON.

La parité mark-franc à l'épreuve

(Suite de la première page.)

La dévaluation n'était-elle plus jugée nécessaire, ou voulait-on éviter de prêter le flanc à la critique en donnant des armes à la spéculation internationale ? Il est certain, tout d'abord, que nulle véritable pression ne s'exerce sur le franc, tout au moins jusqu'à maintenant, les milieux financiers internationaux estimant que rien ne pressait avant les élections. Grâce à la baisse des prix du pétrole, le déficit commercial de la France pouvait faire place à un excédent, ce qui rendait créditrice sa balance des paiements, seul critère véritable en matière de échanges extérieurs puisqu'il prend en compte l'ensemble des flux de biens et services, notamment le tourisme.

Mais ce qui est bon pour la France l'est encore plus pour la RFA, grosse importatrice de pétrole. L'excédent commercial allemand a atteint 225 milliards de francs en 1985, et 21 milliards pour le seul mois de janvier, c'est-à-dire l'équivalent du déficit commercial français pour l'année dernière. Or près de la moitié de cet excédent est réalisée sur les pays de la CEE, dont la France pour plus de 40 milliards de francs. La croissance rapide des surplus commerciaux allemands, qui aura doublé en deux ans, rend inévitable une réévaluation du mark, comme le reconnaissent, en octobre dernier, les rapports des quatre grands instituts de conjoncture d'outre-Rhin : c'est le prix à payer pour une prospérité retrouvée, et jugée un peu insolente par les partenaires de l'Allemagne.

Une réévaluation unilatérale du mark reviendrait, en fait, à dévaluer le franc par rapport à la monnaie allemande, dont le cours pourrait, par exemple, passer de 3,07 F à 3,20 F. Elle est réclamée par de nombreux industriels français, qui se plaignent de « passer » de moins en moins facilement sur les marchés de la RFA, en raison de l'augmentation plus rapide des coûts de production de ce côté-ci du Rhin. Comme l'indique l'étude dont nous rendons compte d'autre part, il est peu probable qu'un réajustement permette à la France de réduire son déficit commercial sur l'Allemagne, et à ses industriels de regagner des parts de marché.

Mais il peut, au moins, servir à rétablir des marges qui sont de plus

en plus lamées, malgré des progrès de productivité indéniables. Que l'on demande l'avis de Peugeot ou de Renault sur ce point précis ! A quoi sert d'exporter si les bénéfices se réduisent ou deviennent nuls ? Mais, au-delà de ces justifications qui peuvent être discutées à l'infini (les industriels français sont-ils mal adaptés aux marchés extérieurs ?), il semble qu'un réajustement modéré du SME soit devenu nécessaire, surtout pour permettre aux taux d'intérêt français de poursuivre une baisse indispensable.

Ces taux sont devenus, historiquement, très élevés, surtout depuis l'accélération de la désinflation. Si, vraiment, les prix n'augmentent que de 2 % en 1986, alors le loyer réel de l'argent, hors inflation, devient prohibitif, ce qui se voit sur le logement (entre 10,50 % et 14 %), pour le crédit personnel ou à la consommation (entre 15 % et 20 %) ou pour les crédits aux petites et moyennes entreprises (de 13 % à 17 %). Les professionnels s'accordent à dire que la relance de la construction passe par un abaissement des conditions de prêts, que l'inflation se vient plus alléger, comme par le passé.

Les revenus agricoles

A vrai dire, tout le monde est persuadé que cet état de choses ne saurait se perpétuer, au point qu'une formidable anticipation à la baisse vient de faire chuter les taux sur le long terme, c'est-à-dire les obligations, le marché hypothécaire et les emprunts à dix ou quinze ans. Ces taux, compris entre 8 % et 8,50 %, viennent buter sur les taux à très court terme, qui s'établissent au même niveau, c'est-à-dire celui des taux d'intervention de la Banque de France (8 1/4 % depuis le début de mars 1986). Une telle situation est malsaine, instable et dangereuse. De deux choses l'une : ou les taux à long terme remontent, ce qui paraît peu opportun et même nocif, ou les taux à court terme fléchissent sensiblement.

En ce cas, il faudra que la Banque de France réduise fortement son taux d'intervention. Les autorités monétaires, en la personne du gouverneur actuel, M. Mieliet

2^e CYCLE DE L'INSTITUT DE GESTION SOCIALE
INSTITUT DE GESTION DE PERSONNEL
IGP

12 mois de formation de haut niveau
 7 mois de stages spécialisés en entreprise

L'admission est réservée aux titulaires d'un DEUG, DUT, BTS ou deux ans de Prépa.

Prochaine session de recrutement le 11 avril 1986

Nom _____
 Age _____
 Diplôme _____
 Adresse _____

souhaite recevoir une brochure détaillée de l'institut de gestion de personnel.

IGS 63, avenue de Villiers, 75017 PARIS
 établissement privé d'enseignement supérieur

Guillaume
un
1986
MARCHÉ INTER
TAUX DES
PREQUALI
CONST
KHAMAN
KINGDO

SOCIAL

M. SÉGUIN REÇOIT LES PARTENAIRES SOCIAUX

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales, devait recevoir les partenaires sociaux à partir de ce mercredi 26 mars. C'est M. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière, qui ouvrira la série des entretiens. Suivront jeudi, successivement, M. Paul Marchelli, président de la Confédération générale des cadres (CGC), M. Henri Krasucki, secrétaire général de la CGT, M. Jean Bernard, président de la CFDT, et M. Yvon Cattaz, président du CNPF. Enfin, vendredi, M. Séguin recevra M. Bernasconi, président de la CGPME, puis M. Edmond Maire, secrétaire général de la CFDT.

Les entretiens porteront principalement sur les problèmes de l'emploi. M. Séguin devra évoquer les projets de gouvernement qui pourraient figurer dans les ordonnances : allègement des cotisations sociales pour les entreprises qui embauchent des jeunes - vraisemblablement par la prise en charge par l'Etat des cotisations d'allocations familiales, suppression de l'autorisation administrative de licenciement ou au moins aménagement des procédures actuelles, et gel des seuils sociaux et fiscaux, c'est-à-dire des contraintes sociales et fiscales lorsque les entreprises atteignent l'effectif de 10, 11 ou 30 salariés.

SELON UNE ÉTUDE DE L'OFCE

La France est le pays qui a créé, en moyenne, le plus d'emplois en Europe entre 1964 et 1984

Dans une étude publiée ce mercredi 26 mars sur les perspectives de l'emploi en Europe et aux États-Unis en 1990 et en 2000, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) estime « peu probable une amélioration spontanée à court terme du problème de l'emploi en Europe ». Selon l'OFCE, la France devrait créer 230 000 emplois par an (contre 160 000 en créations nettes durant la période « faste » 1964-1973) d'ici à 1990 pour stabiliser le taux de chômage à son niveau de 1984. Pour parvenir au même résultat, la Grande-Bretagne devrait en créer 164 000 par an (contre 40 000 entre 1964 et 1973).

Selon cette étude, qui n'est ni une prévision ni une projection mais une simple évaluation, un objectif de chômage de 5 % « apparaît réalisable » aux États-Unis dès 1990. D'ici à l'an 2000 en Europe, en raison de la baisse de la population active, « une réduction du taux de chômage à 5 % devient un objectif aisément accessible pour l'Italie et l'Allemagne, ambitieux pour la France, presque impossible pour le Royaume-Uni ». Pour atteindre un taux de chômage de 5 % en 2000, la France devrait enregistrer 176 000 créations nettes annuelles d'emplois. Pour un même objectif, les États-

Unis devraient créer 848 000 emplois par an (contre 833 000 pour la CEE), alors que leur moyenne annuelle était de 1 762 000 pour la période 1964-1984.

L'OFCE retrace également l'évolution de l'emploi et du chômage de 1963 à 1984. Il observe que « la France est le pays européen où, de 1963 à 1984, la croissance de la population active a été la plus forte (0,8 % par an en moyenne). Elle a été deux fois moindre en Italie et au Royaume-Uni, et huit fois moindre en Allemagne ». Durant la même période, c'est la RFA qui a connu le plus fort taux d'accroissement du nombre de chômeurs : 12,6 % en moyenne annuelle, contre 10,7 % en France, 8,9 % en Grande-Bretagne et 5,3 % en Italie. De 1963 à 1984, on a observé une disparition nette d'emplois en Grande-Bretagne (- 33 000 par an) et en Allemagne (- 67 000 par an), tandis que le nombre d'emplois a progressé en France (de 81 000 par an) et en Italie (de 19 000 par an).

Un tel constat amène l'OFCE à conclure que « sur toute la période étudiée, la France a été le pays qui, en Europe, a créé le plus d'emplois », n'étant dépassée que par l'Italie entre les deux chocs pétroliers. Un résultat qui est expliqué par le fait que, dans les années 60 et 70, « le taux de croissance économique de la France a été en moyenne le plus élevé d'Europe ».

M. Alain Carignon, nouveau ministre de l'environnement, a décidé d'enquêter sur les causes de l'explosion. M. Chapius, inspecteur général de l'environnement, a été chargé de cette mission. Il proposera s'il le faut une modification de la réglementation et des mesures améliorant la sécurité générale de l'entreprise.

« J'entend faire de la prévention des risques industriels un outil de la politique du gouvernement », a déclaré M. Carignon, qui souhaite que son ministère puisse « assurer son autorité et élargir ses compétences ».

FAITS ET CHIFFRES

Conjoncture

● Baisse des prix de 0,2 % en mars en Belgique. - Les prix ont baissé de 0,2 % en Belgique en mars, selon les données du ministère des affaires économiques. Sur les douze premiers mois, l'inflation belge retombe ainsi à 1,53 %, une amélioration largement due au repli du prix des produits pétroliers. En 1985, l'inflation s'était inscrite à 4,7 % en Belgique.

● Inflation zéro au Danemark. - Les prix à la consommation ont augmenté de 0,01 % en février au Danemark, indique l'Institut de la statistique. Une baisse infime après le repli de 0,2 % enregistré en janvier. Pour l'ensemble de 1985, la poussée des prix avait été maintenue à 4,7 % au Danemark.

Social

● Une enquête du ministère de l'environnement après l'explosion d'Issore. - Quatre morts et vingt-cinq blessés : tel est le bilan définitif de l'explosion d'un four d'aluminium qui s'est produite lundi 24 mars dans l'après-midi à l'usine Cegedur-Pechiney d'Issore (le Monde du 26 mars). Selon M. Jean-Pierre Ergas, directeur général de Cegedur-Pechiney, quarante personnes travaillaient autour du four au moment de l'explosion. « Nous ne nous pour l'instant, et il dit, aucune idée de l'origine de cet accident. Nous notons simplement une concomitance de cette explosion avec l'orage ».

M. Alain Carignon, nouveau ministre de l'environnement, a décidé d'enquêter sur les causes de l'explosion. M. Chapius, inspecteur général de l'environnement, a été chargé de cette mission. Il proposera s'il le faut une modification de la réglementation et des mesures améliorant la sécurité générale de l'entreprise.

« J'entend faire de la prévention des risques industriels un outil de la politique du gouvernement », a déclaré M. Carignon, qui souhaite que son ministère puisse « assurer son autorité et élargir ses compétences ».

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

L'ARGENT VIT

SCIV FINORD PLACEMENT

Assemblée Générale des Actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable FINORD PLACEMENT, réunie le 19 mars 1986 sous la présidence de Monsieur Bernard HUE, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1985.

À cette date, l'actif net atteint F. 1 413 348 923,86 contre F. 1 296 260 981,49 pour l'exercice précédent et le nombre d'actions en circulation est passé du 28 décembre 1984 au 31 décembre 1985 de 213 784 à 23 024.

Les produits distribuables permettront de régler le 27 mars 1986, le chequage d'un dividende net de F. 5 571,07 majoré d'un crédit d'impôt de F. 398,01 (contre respectivement F. 5 940,01 et F. 437,43 pour l'exercice précédent).

Nous vous rappelons qu'en raison de la dématérialisation des titres, survenue le 4 novembre 1984, les actionnaires propriétaires de titres : - nominatifs purs, doivent adresser leurs instructions à la Société émettrice, - nominatifs administrés (titres déposés en compte courant), doivent adresser leurs instructions à l'établissement dépositaire. Enfin, nous recommandons aux actionnaires détenteurs par verseurs des actions de notre Société, de les déposer chez leurs banquiers.

Crédit du Nord

مركز من الأصل

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

INSTITUT MÉRIEUX

Le conseil d'administration de l'Institut Mérieux, réuni le 18 mars 1986 sous la présidence de M. Alain Mériaux, a arrêté les comptes de l'exercice 1985 et décidé de convoquer l'assemblée générale des actionnaires pour le 18 juin prochain.

L'exercice 1985 a enregistré un chiffre d'affaires de 1 067 284 970 F, en croissance de 15 %, et un bénéfice net de 121 699 507 F, à comparer avec le bénéfice net de l'exercice 1984, de 63 483 616 F.

Le chiffre d'affaires consolidé, qui intègre en 1985 le chiffre d'affaires réalisé par la société Pasteur Vaccins, s'est élevé à 2 354 millions de francs, en progression de 24 %.

Le bénéfice net revenant à l'Institut Mérieux ressort à 97 345 000 F, contre 72,8 millions de francs pour l'exercice précédent. Il est inférieur à celui de la société mère en raison des pertes exceptionnelles (81 760 331 F) enregistrées en 1985 par Rhône Mériaux, filiale à 72 % de l'Institut Mérieux, en application du règlement de l'accident de contamination survenu sur un lot de vaccins à usage vétérinaire en 1984.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale, convoquée à Lyon le 18 juin prochain, la distribution d'un dividende net de 16,50 F par action, auquel sera rattaché un avoir fiscal de 8,25 F. Ce dividende sera mis en paiement le 15 septembre 1986.

En outre, le conseil d'administration a décidé de faire procéder au versement de l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 22 juin 1981 et d'augmenter le capital de 100 millions d'actions nouvelles, qui seront attribuées gratuitement aux propriétaires des actions anciennes, à raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes de 50 francs. Ces actions nouvelles sont créées jouissance au 1^{er} janvier 1986.

AU PRINTEMPS S.A.

Le conseil de surveillance a examiné les comptes annuels de l'exercice 1985 qui lui ont été présentés par le directeur.

En ce qui concerne la société-mère Au Printemps S.A., qui exerce l'activité holding du groupe et qui exploite les grands magasins du boulevard Haussmann, le résultat courant avant impôts s'élève à 87,3 millions de francs (contre 94,7 millions de francs en 1984). Le bénéfice de l'exercice 1985 s'élève à 65,5 millions de francs (contre 75,5 millions de francs en 1984). Le résultat courant avant impôts des magasins du boulevard Haussmann a en effet entraîné une baisse de fréquentation pendant une période cruciale d'activité. La perte de chiffre d'affaires en résultant est évaluée à plus de 30 millions de francs.

En ce qui concerne le groupe, les comptes consolidés provisoires présentent un bénéfice de 115 millions de francs environ, part des intérêts dans groupe comprise, contre 93,4 millions de francs en 1984, soit une progression de 23 % environ.

La distribution d'un dividende net de 9,50 F par action (soit 14,25 F avoir fiscal compris) sera proposée à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui aura lieu le 18 juin 1986 à 11 heures. Le dividende net de l'exercice précédent s'était élevé à 8 F par action (soit 12 F avoir fiscal compris).



LAFFITTE-BAIL

Dividende en hausse de 7,6 %

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de M. Bernard Frégoux, a arrêté les comptes au 31-12-1985, dont le bénéfice s'élève à 44,24 millions de francs contre 39,15 millions en 1984 (+13 %) après déduction de 45,45 millions (+40,88) pour amortissements et provisions incluant la totalité des frais d'émission des emprunts obligataires de l'exercice. Comme tenu compte du rachat d'un nombre d'actions constituant le capital social (+ 6 %) et en application des règles de distribution régissant les SICOM, le dividende ressort à 29 F (+ 6,8 %) auquel s'ajoute un avoir fiscal de 0,38 F pour constituer un revenu total de 29,38 F (+ 7,6 %). Comme les deux années précédentes, il sera offert aux actionnaires par détachement du coupon n° 13 d'opter pour le règlement de ce dividende en actions de la société. Après mise en paiement le report à nouveau s'élève à 11,85 millions de francs.

Le conseil souligne dans son rapport à l'assemblée l'apport de Laffitte-Bail à servir une rémunération positive, exprimée en termes réels par référence à l'inflation. De ce point de vue, sur la période des dix années passées, la société se situe en tête des SICOM cotées en Bourse. L'importance relative, rapportée aux fonds propres, de la production (plus 41,5 % en 1985 sur 1984, doublement des engagements cumulés en quatre ans) est de bon augure pour l'avenir. Quant au patrimoine immobilier, il couvre largement les besoins des actionnaires. Composés à 85 % de bureaux, 30 % de commerces, 15 % de locaux d'activité, il est implanté à 97 % à Paris et en région parisienne.

En vertu du jury de l'assemblée générale des actionnaires convoquée pour le 15 mai à 16 heures, comprend le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Bernard Gancel, de la Compagnie d'assurances Zurich et de l'institution de rétrocessions I.R.C.F.A.

Le conseil a pris acte de la nomination, en qualité de directeur général adjoint, de M. Rémy Gancel, précédemment directeur.



Le conseil de surveillance de SOVAC (nouvelle dénomination sociale de Crédit mobilier industriel SOVAC) a été réuni le 24 mars sous la présidence de M. Michel David-Weill.

Le directeur a rendu compte de l'activité de la société et soumis les comptes et les résultats de l'exercice 1985 à l'approbation du conseil.

Activités du groupe
En 1985, pour l'ensemble des sociétés du groupe, les financements nouveaux se sont élevés à 14 685 millions de francs, en progression de 14 % par rapport à 1984, mais seulement de 11 % par rapport à 1983. L'exercice 1984 avait en effet été marqué par un faible développement des financements nouveaux de l'ensemble des filiales directes de SOVAC et un fléchissement de l'activité de celles de CRÉDIPAR.

En 1985 a été effectué d'un ensemble de mesures de relance commerciale dans le placement des activités du groupe.

Les concours garantis ont atteint, fin 1985, 35 211 millions de francs, en progression de 10 % par rapport à fin 1984 et de 19 % par rapport à fin 1983.

La progression des concours dans le respect des normes de la régulation du crédit a été assurée notamment par des émissions d'obligations, dont le montant global a atteint 2,2 milliards de francs en 1985 (dont 500 millions de francs pour SOVAC, 1 milliard de francs pour la Banque de financement immobilier SOVAC, 1 milliard de francs pour CRÉDIPAR et 200 millions de francs pour SOVABAIL). Le coût total d'émission de ces emprunts, soit 51 millions de francs en 1985, contre 75 millions de francs en 1984, figure dans les charges bancaires de l'exercice.

Résultats sociaux
Le bénéfice social de SOVAC en 1985 ressort à 221 279 343 F (dont 8 352 200 F de plus-values nettes à long terme), contre 175 524 032 F (dont 8 786 546 F de plus-values nettes à long terme) en 1984, en progression de 26 %.

Le directeur propose à l'assemblée générale, qui se réunira le 22 mai 1986, la distribution d'un dividende net de 21 F assorti d'un impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 10,50 F, contre un dividende net de 18,30 F assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 9,15 F au titre de l'exercice 1984. La distribution nette globale sera ainsi de 84 millions de francs, le solde étant affecté aux comptes de réserves. Elle avait été de 73 millions de francs en 1984.

Résultats consolidés
Pour des tiers incluses, les résultats d'exploitation nets consolidés provisoires s'élèvent à 391,5 millions de francs, auxquels s'ajoutent 24,6 millions de francs de résultats hors exploitation.

Pour des tiers exclus, les résultats d'exploitation nets consolidés provisoires s'élèvent à 331,9 millions de francs, auxquels s'ajoutent 24,6 millions de francs de résultats hors exploitation. Ces résultats consolidés d'exploitation sont en progression de 6 % par rapport à 1984 mais de près de 21 % par rapport à 1983.

Par action SOVAC, le bénéfice d'exploitation s'élève à 83 F, en progression étant la même que celle des résultats nets d'exploitation consolidés, part des tiers exclus.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE - Obligations 11,20 % février 1976

Les intérêts courus du 14 avril 1985 au 13 avril 1986 sur les obligations Electricité de France 11,20 % février 1976 seront payables, à partir du 14 avril 1986, à raison de 100,80 F par titre de 1 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 11 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 11,20 F (montant global : 212 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 16,79 F, auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut, conformément à la loi de finances pour 1984, soit 1,12 F, faisant ressortir un net de 82,89 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes physiques visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE - Obligations 10,20 % novembre 1976

Les intérêts courus du 25 avril 1985 au 24 avril 1986 sur les obligations Electricité de France 10,20 % novembre 1976 seront payables, à partir du 25 avril 1986, à raison de 91,80 F par titre de 1 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 11 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 10,20 F (montant global : 102 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 15,29 F, auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut, conformément à la loi de finances pour 1984, soit 1,02 F, faisant ressortir un net de 75,49 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes physiques visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE - Obligations 10,20 % mai 1976

Les intérêts courus du 30 avril 1985 au 29 avril 1986 sur les obligations Electricité de France 10,20 % mai 1976 seront payables, à partir du 30 avril 1986, à raison de 91,80 F par titre de 1 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 10 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 10,20 F (montant global : 102 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 15,29 F, auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut, conformément à la loi de finances pour 1984, soit 1,02 F, faisant ressortir un net de 75,49 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes physiques visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE - Obligations 14,90 % avril 1983

Les intérêts courus du 25 avril 1985 au 24 avril 1986 sur les obligations Electricité de France 14,90 % avril 1983 seront payables, à partir du 25 avril 1986, à raison de 675 F par titre de 5 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 3 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 74,50 F (montant global : 745 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 112,45 F, auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut, conformément à la loi de finances pour 1984, soit 7,45 F, faisant ressortir un net de 555,05 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes physiques visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE - Obligations 15 % avril 1983

Les intérêts courus du 25 avril 1985 au 24 avril 1986 sur les obligations Electricité de France 15 % avril 1983 seront payables, à partir du 25 avril 1986, à raison de 675 F par titre de 5 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 3 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 75 F (montant global : 750 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 112,45 F, auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut, conformément à la loi de finances pour 1984, soit 7,50 F, faisant ressortir un net de 555,05 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes physiques visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION ET DE CONTRÔLE DE PARTICIPATIONS (SAPAR)

Obligations à taux variable mars 1984

Taux retenu pour 1986 : 11,541667 %.

Les intérêts courus du 2 avril 1985 au 1^{er} avril 1986 sur les obligations SAPAR à taux variable mars 1984 seront payables, à partir du 2 avril 1986, à raison de 519,38 F par titre de 5 000 F nominal, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 57,71 F (montant global : 577,09 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 86,52 F, auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut, conformément à la loi de finances pour 1984, soit 5,77 F, faisant ressortir un net de 427,09 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes physiques visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

Il est rappelé que, en application de l'article 942 de la loi n° 81-1160 du 30 décembre 1981 et du décret n° 83-359 du 2 mai 1983 relatif au régime des valeurs mobilières, l'emprunt ci-dessus mentionné n'est pas matérialisé par la création de titres ; en conséquence, le montant des intérêts sera porté au crédit du compte du bénéficiaire chez l'intermédiaire habilité choisi par lui.

BARCLAYS EN SUISSE.

Suite à l'annonce de la vente par le groupe Barclays de sa participation dans Barclays Bank (Suisse) SA, Barclays Bank PLC a le plaisir de vous faire part de la création de sa nouvelle filiale à part entière :

BARCLAYS BANK SA

Le siège social est situé à Genève, avec des succursales à Zurich (anciennement succursale directe de Barclays Bank PLC Londres) ainsi qu'à Genève et à Lugano. La nouvelle banque offrira des services dans le domaine de l'investissement et des opérations commerciales.

Pour de plus amples informations sur les activités de Barclays en Suisse, prenez contact avec l'une des succursales suivantes.

Zurich	Genève	Lugano
Talacker 41, P.O. Box 5172, 8022 Zurich.	10, Rue d'Italie, P.O. Box 135, 1211 Genève 3.	Via Marconi 2, 6901 Lugano.
Directeur: Ian Scholey Tél: (01) 221 13 35. Télex: 813100.	Directeur: Alan Daines Tél: (022) 286550/286159/ 286435. Télex: 423247.	Directeur: Gabriel Cohen Tél: (091) 239019. Télex: 843224.



BARCLAYS BANK SA

